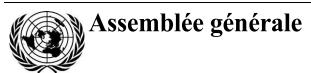
Nations Unies A/76/6 (Sect. 3)/Add.3



Distr. générale 14 mai 2021 Français Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2022

Projet de budget-programme pour 2022

Partie II Affaires politiques

Chapitre 3 Affaires politiques

Missions politiques spéciales

Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

Résumé

On trouvera dans le présent rapport un exposé des ressources demandées pour 2022 pour 15 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique « Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes ».

Le montant des ressources à prévoir pour 2022 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe thématique s'élève à 61 926 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* A/76/50.





Table des matières

Mis	ssions 1	politique spéciales
1.	-	pe d'experts sur la République démocratique du Congo
		Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**
		Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***
2.		pe d'experts sur le Soudan
		Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**
		Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***
3.		pe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée
		Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**
		Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***
4.		pe d'experts sur la Libye
	A.	Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**
	B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***
5.	Grou	pe d'experts sur la République centrafricaine
	A.	Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**
	B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***
6.	Grou	pe d'experts sur le Yémen
	A.	Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**
	B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***
7.	Grou	pe d'experts sur le Soudan du Sud
	A.	Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**
	B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***
8.	1526	pe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban personnes et entités qui leur sont associées
		Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**
		Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***
9.		au du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité
· ·		Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**
		Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***

^{**} La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2022 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 72/266 A.

^{***} Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

	10.	App	plication de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	67
		A.	Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	67
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	71
	11.	Gro	upe d'experts sur le Mali	73
		A.	Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	73
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	77
	12.	Gro	upe d'experts sur la Somalie	79
		A.	Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	79
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	84
	13.	1 1	oui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	86
		A.	Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	86
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	92
	14.	Dire	ection exécutive du Comité contre le terrorisme	94
		A.	Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	95
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	105
	15.		ripe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État mique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	107
		A.	Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**	108
		B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022***	117
Annexe				
	par	l'Ass	latif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées semblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	121

21-06326 3/121

I. Aperçu de la situation financière

 Le montant des ressources à prévoir pour 2022 au titre des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II s'élève à 61 926 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel).
 Le tableau 1 met en regard les ressources demandées pour 2022 et les crédits approuvés pour 2021 par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253 A.

Tableau 1 **Ressources nécessaires**(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	2022		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Groupe d'experts sur la République					
démocratique du Congo	1 298,2	1 450,8	1 423,5	_	(27,3)
Groupe d'experts sur le Soudan	1 067,4	1 067,9	1 076,3	_	8,4
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 811,5	3 124,8	3 113,7	_	(11,1)
Groupe d'experts sur la Libye	1 348,1	1 361,3	1 435,3	_	74,0
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 184,2	1 110,5	1 167,4	_	56,9
Groupe d'experts sur le Yémen	2 091,5	2 258,2	2 309,5	_	51,3
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	1 206,0	1 293,1	1 257,8	_	(35,3)
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	6 026,1	5 885,7	5 889,1	_	3,4
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	557,8	632,4	671,7	_	39,3
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 661,1	1 416,7	1 397,0	_	(19,7)
Groupe d'experts sur le Mali	1 095,9	1 167,1	1 162,2	_	(4,9)
Groupe d'experts sur la Somalie	1 826,7	1 855,2	1 883,2	_	28,0
Mission politique spéciale à l'appui du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	2 889,7	2 978,7	3 150,2	-	171,5
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	10 479,7	10 878,7	11 369,8	_	491,1
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	23 366,7	24 357,6	24 619,8	125,0	262,2
Total	58 910,6	60 838,7	61 926,5	125,0	1 087,8

II. Missions politiques spéciales

1. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

(1 423 500 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

2. Le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager et des mesures relatives au transport et aux douanes, ainsi que de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités pour inscription sur la liste relative aux sanctions. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions 1533 (2004), 1596 (2005), 1649 (2005), 1698 (2006), 1807 (2008), 1857 (2008), 1896 (2009), 1952 (2010), 2021 (2011), 2078 (2012), 2424 (2018) et 2478 (2019). Le régime de sanctions vise à empêcher que des personnes et des entités mettent en péril la paix, la stabilité ou la sécurité de la République démocratique du Congo, par exemple que des groupes armés se livrent à des actes prédateurs contre des creuseurs artisanaux et des populations locales vivant à proximité des mines.

Programme de travail

Objectif

3. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant la République démocratique du Congo, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

Stratégie

- 4. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.
- 5. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

Facteurs externes pour 2022

- 6. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts;
 - b) les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

21-06326 5/121

- 7. En ce qui concerne la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution de ces produits et activités, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 8. Le Groupe d'experts prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de la représentation équilibrée des genres lors du recrutement des experts et de la constitution d'une liste de réserve. Il est indiqué dans leur mandat que les experts doivent prendre en considération les questions de genre dans leur domaine de responsabilité. Le Groupe d'experts s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en la matière, notamment en dispensant au personnel la formation qui existe dans ce domaine et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.
- 9. Le Groupe d'experts tirera parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité. Il collaborera avec les entités compétentes des Nations Unies pour gérer les installations et en assurer l'accessibilité et la sécurité, ainsi que pour procéder à diverses améliorations et adapter la disposition des bureaux, les équipements, le mobilier et les bâtiments aux besoins des personnes handicapées.
- 10. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et des entités privées afin d'obtenir des informations utiles à ses enquêtes sur l'application du régime de sanctions concernant la République démocratique du Congo ou les violations de ce régime.
- 11. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec la MONUSCO, le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Activités d'évaluation

12. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Meilleure compréhension, au Conseil de sécurité, des activités des groupes armés en République démocratique du Congo¹

13. En 2020, le Groupe d'experts a signalé que des groupes armés opérant en République démocratique du Congo avaient continué à bénéficier de l'exploitation illicite des ressources naturelles. Il a aussi procédé à une analyse approfondie des structures de commandement et de contrôle des groupes armés et de leurs méthodes de recrutement. Il a en outre souligné que plusieurs groupes armés avaient

¹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3).

commis des violations des droits humains et du droit international humanitaire, notamment des actes de violence sexuelle liée au conflit. Il a recommandé que le Gouvernement de la République démocratique du Congo renforce ses moyens techniques et ses capacités de renseignement pour analyser des attaques armées commises sur le territoire de Beni et pour enquêter sur les responsables de violations graves des droits humains ou du droit international humanitaire commises dans la sous-région de l'Ituri et les traduire en justice.

14. Le Groupe d'experts a atteint l'objectif fixé même si, faute d'avoir pu s'entretenir directement avec ses interlocuteurs et d'avoir pu se rendre dans la zone d'activité autant qu'il le souhaitait en raison des restrictions qui avaient été imposées, il n'a pas pu communiquer des informations exhaustives au Conseil de sécurité et au Comité.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

15. Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu du Groupe d'experts davantage d'informations sur l'exploitation illicite des ressources naturelles, les activités de recrutement des groupes armés et les violences sexuelles commises par ces groupes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir tableau 2).

Tableau 2 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité et le Comité disposent d'informations et de données de première main limitées sur l'exploitation illicite des ressources naturelles, les activités de recrutement des groupes armés et les violences sexuelles	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent davantage d'informations et de données de première main sur l'exploitation illicite des ressources naturelles, les activités de recrutement des groupes armés et les violences sexuelles	Après avoir reçu du Groupe d'experts des informations sur les activités des groupes armés, le Comité inscrit une personne sur la liste relative aux sanctions

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

16. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Groupe d'experts. Celui-ci n'a pu effectuer que des déplacements limités pour recueillir des informations sur l'application du régime de sanctions et il n'a pas toujours été en mesure de rencontrer ses interlocuteurs en personne. De plus, ses membres n'ont pas pu se réunir pour échanger, y compris lors de l'établissement des rapports. Le Groupe d'experts a changé sa façon de faire, multipliant les échanges virtuels avec les interlocuteurs grâce à divers moyens de communication et s'appuyant davantage sur des informations de source publique, des abonnements et des recherches dans des bases de données. Afin de continuer à protéger la confidentialité de ses travaux, il a utilisé des plateformes de communication sécurisées. Lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir les communications des États Membres par voie numérique, il a eu recours à d'autres méthodes, par exemple en se faisant remettre les documents en mains propres.

Résultats escomptés pour 2022

Meilleure compréhension, au Conseil de sécurité, de l'exploitation illégale des ressources naturelles en République démocratique du Congo

17. L'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles auxquels se livrent des groupes armés en République démocratique du Congo demeurent une grave source de préoccupation pour le Conseil de sécurité. Au fil des ans, en procédant à des analyses approfondies et en communiquant des

21-06326 7/121

informations détaillées, le Groupe d'experts a aidé les membres du Conseil à mieux comprendre les questions relatives à l'exploitation illicite de l'or, de l'étain, du tantale et du tungstène et il a contribué à la mise en œuvre de politiques nationales, régionales et internationales visant à remédier à ce problème. En 2020, il a toutefois constaté que des groupes armés et des réseaux criminels avaient également exploité d'autres ressources naturelles, comme le cacao et le séquoia.

Enseignements tirés et changements prévus

18. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête du fait de la réduction considérable des déplacements liée à la pandémie de COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, il fera davantage appel aux technologies numériques (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches et pour nouer des contacts utiles avec les interlocuteurs concernés, en particulier avec les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

19. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de rapports et de recommandations du Groupe d'experts, ainsi que la suite qui sera donnée par le Conseil de sécurité ou le Comité à ces recommandations, ce qui pourrait se traduire par une amélioration des politiques de protection de la population civile dans l'est de la République démocratique du Congo ou par l'inscription de personnes ou d'entités sur la liste relative aux sanctions (voir tableau 3).

Tableau 3 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
disposent d'informations et de données de première main limitées sur	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent davantage d'informations et de données de première main sur l'exploitation illicite des ressources naturelles	Comité continuent de recevoir des informations et des données actualisées	Le Comité examine les informations communiquées au sujet de personnes qui, selon le Groupe d'experts, ont soutenu des groupes armés ou des réseaux criminels qui participent à des activités déstabilisatrices en République démocratique du Congo en se livrant à l'exploitation illicite ou au trafic de ressources naturelles	

Produits

20. On trouvera dans le tableau 4 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 4 Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Cai	tégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A.	Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
	Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	7	4	7	7
	 Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions 	7	4	7	7
	Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	7^a	7	9
	2. Réunions du comité des sanctions	5	7^a	5	7
	3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	_	2	2
	Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	7^a	7	9
	4. Réunions du comité des sanctions	5	7^a	5	7
	5. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	_	2	2
B.	Création et transfert de connaissances				
	Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
	6. Séminaire d'orientation pour les nouveaux membres du Groupe d'experts	5	5	5	5
	Publications (nombre de publications)	2	_	_	_
	7. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	2	_	_	_

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause: recommandations ayant trait à des modifications à apporter à la liste de personnes ou entités; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.

Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.

21-06326 9/121

^a Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir six réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 5 Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	2022	Variation	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	-	_	_	_	_
Personnel civil	693,6	801,4	781,9	_	(19,5)
Dépenses opérationnelles	2 117,9	2 323,4	2 331,8	_	8,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 811,5	3 124,8	3 113,7	-	(11,1)

Tableau 6 **Effectifs nécessaires**

		Admi			et fonc upérie		iires			Agents des génér et des ca appare	aux tégories	Total	Personnel rec sur le plan nat			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel d	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2021	_	_	_	_	_	1	2	_	3	_	3	6	_	_	_	6
Effectif proposé pour 2022	_	_	_	_	_	1	2	_	3	_	3	6	-	_	_	6
Variation	_	-	-	-	_	-	-	-	-	_	_	_	_	_	_	_

^a Dont un(e) agent(e) des services généraux (1^{re} classe) et deux agents des services généraux (Autres classes).

- 21. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo pour 2022 s'élève à 1 423 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à deux emplois de temporaire (2 P-3) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (290 200 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 133 300 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des six experts (728 200 dollars et 264 600 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (26 700 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (113 800 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
- 22. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
- 23. La diminution des ressources proposées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique principalement par une baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, du fait de

l'application d'un taux moins élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de la structure des dépenses enregistrées récemment, et par une baisse des dépenses prévues au titre des dépenses opérationnelles, plus précisément au titre des honoraires des experts, en raison des changements qu'il est envisagé d'apporter à la composition du Groupe d'experts. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés au titre de l'informatique et des communications et des fournitures, services et matériel divers.

Ressources extrabudgétaires

24. En 2021, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Groupe d'experts ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

21-06326 11/121

2. Groupe d'experts sur le Soudan

(1 076 300 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

25. Le Groupe d'experts sur le Soudan est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager, ainsi que de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Le mandat est défini dans la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité. Le régime de sanctions est l'un des mécanismes utilisés par le Conseil de sécurité pour régler le conflit au Darfour. Il vise à prévenir et à maîtriser les menaces à la stabilité du Darfour et de la région et à régler pacifiquement le conflit au Darfour. Dans sa résolution 2562 (2021), le Conseil a prié le Secrétaire général de procéder à un examen de la situation au Darfour et, en étroite coordination avec le Groupe d'experts et en consultation avec le Gouvernement soudanais, de lui présenter un rapport contenant des recommandations relatives à des critères clés clairs et bien définis qui pourraient l'aider à examiner les mesures concernant le Darfour.

Programme de travail

Objectif

26. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant le Soudan, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs et une interdiction de voyager, ainsi que de diffuser des informations sur les éventuelles menaces contre la paix et la stabilité au Darfour.

Stratégie

- 27. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.
- 28. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions concernant le Soudan.

Facteurs externes pour 2022

- 29. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

- 30. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 31. Le Groupe d'experts prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de la représentation équilibrée des genres lors du recrutement des experts et de la constitution d'une liste de réserve. Il est indiqué dans leur mandat que les experts doivent prendre en considération les questions de genre dans leur domaine de responsabilité. Le Groupe s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en la matière, notamment en dispensant au personnel la formation qui existe dans ce domaine et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.
- 32. Le Groupe d'experts tirera parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité. Il collaborera avec les entités compétentes des Nations Unies pour gérer les installations et en assurer l'accessibilité et la sécurité, ainsi que pour procéder à diverses améliorations et adapter la disposition des bureaux, les équipements, le mobilier et les bâtiments aux besoins des personnes handicapées.
- 33. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres et l'Union africaine.
- 34. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le Groupe d'experts sur le Soudan coopère notamment avec la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MINUATS et le PNUD.

Activités d'évaluation

35. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité d'adapter le régime de sanctions²

36. Ainsi que le Comité l'avait demandé en 2018, le Groupe d'expert s'est concentré sur le processus de paix et s'est employé à enquêter sur les groupes armés darfouriens, leur financement et leur rôle dans la déstabilisation du pays et de la région. Dans ce contexte, en 2020, il a suivi les négociations de l'Accord de paix de Djouba, ainsi que son adoption, en octobre. Une fois l'Accord signé, le Groupe d'experts a constaté des problèmes liés à sa mise en œuvre, notamment son rejet par l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid, seul mouvement armé à exercer son contrôle sur une zone étendue au Darfour. Pendant ce temps, les groupes armés darfouriens ont continué de consolider leur présence en Libye, en établissant des relations suivies avec des dirigeants de l'Armée nationale libyenne et en obtenant de nouveaux équipements et financements par le biais d'activités mercenaires. Au Darfour, l'Armée de libération du Soudan-Abdul Wahid a reçu des fonds provenant

21-06326 13/121

² Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3).

principalement des recettes de la mine d'or du Jebel Marra. Le Groupe d'experts a noté qu'à la suite de la signature de l'Accord, davantage de groupes armés pourraient se tourner vers des activités d'extraction aurifère à leur retour au Soudan, ce qui pourrait entraîner des rivalités autour des ressources. Au cours de l'année 2020, il a constaté que les trafics d'armes à destination et en provenance du Darfour se poursuivaient, menaçant la sécurité et la stabilité au Darfour et dans les pays de la région, notamment en Libye, en République centrafricaine et au Tchad.

37. Le Groupe d'experts a atteint l'objectif fixé, même si, faute d'avoir pu s'entretenir directement avec ses interlocuteurs et d'avoir pu se rendre dans la zone d'activité autant qu'il le souhaitait en raison des restrictions qui avaient été imposées, il n'a pas pu communiquer des informations exhaustives au Conseil de sécurité et au Comité.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les informations sur l'application du régime de sanctions que le Groupe a communiquées au Conseil de sécurité et au Comité, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir fournir au Conseil de sécurité et au Comité de meilleures informations sur les activités régionales des groupes armés darfouriens et sur leur financement ainsi que sur leur aptitude à retourner au Soudan pour y conduire des opérations militaires, ainsi que réaliser des enquêtes plus approfondies sur l'apparition de nouveaux groupes armés ou l'unification de groupes existants (voir tableau 7).

Tableau 7 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)

Le Conseil de sécurité et le Comité disposent d'informations limitées sur le processus de paix, les groupes d'informations et de données armés darfouriens, leur financement et le rôle qu'ils jouent dans la déstabilisation du pays et de la région

2019 (résultat effectif)

Le Conseil de sécurité et le Comité disposent de davantage émanant du Groupe d'experts sur le processus de paix, les groupes armés darfouriens, leur financement et le rôle qu'ils jouent dans la déstabilisation du pays et de la région

2020 (résultat effectif)

Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent des informations actualisées sur le processus de paix, les groupes armés darfouriens, leur financement et le rôle qu'ils jouent dans la déstabilisation du pays et de la région. Fort de ces informations, le Comité adresse des communications aux États Membres sur la mise en œuvre du régime de sanctions et organise une réunion avec le Gouvernement soudanais et les États de la région sur l'application des mesures de sanctions

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Groupe d'experts. Celui-ci n'a pu effectuer que des déplacements limités pour recueillir des informations sur l'application du régime de sanctions et il n'a pas toujours été en mesure de rencontrer ses interlocuteurs en personne. De plus, ses membres n'ont pas pu se réunir pour échanger, y compris lors de l'établissement des rapports. Le Groupe d'experts a changé sa façon de faire, multipliant les échanges virtuels avec les interlocuteurs grâce à divers moyens de communication et s'appuyant davantage sur des informations de source publique, des abonnements et des recherches dans des bases de données. Afin de continuer à protéger la confidentialité de ses travaux, il a utilisé des plateformes de communication sécurisées fournies par le Bureau de l'informatique et des

communications. Lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir les communications des États Membres par voie numérique, il a eu recours à d'autres méthodes, par exemple en se faisant remettre les documents en mains propres.

Résultats escomptés pour 2022

Le Comité reçoit des informations actualisées sur les groupes armés darfouriens présents au Darfour et en Libye, leur financement et leur intégration conformément à l'Accord de paix de Djouba

40. Dans son rapport final établi en application de la résolution 2508 (2020) du Conseil de sécurité (voir S/2021/40), le Groupe d'experts a constaté qu'en dépit de la signature de l'Accord de paix de Djouba, le 3 octobre 2020, des problèmes majeurs continuaient d'entraver la paix et la sécurité au Darfour. En 2022, il sera crucial de mettre en œuvre l'Accord pour consolider la paix et assurer la stabilité à long terme du Soudan. Au moment de la signature de l'Accord, la plupart des groupes rebelles du Darfour avaient également renforcé leurs capacités et leur présence en Libye. Les groupes ont continué de recruter des membres, notamment pour atteindre le nombre exagéré de combattants revendiqué lors des négociations de l'Accord, et ont acheté des armes en utilisant principalement les recettes provenant de leurs activités mercenaires en Libye. Il est probable que leur retour au Soudan nuise profondément à la mise en œuvre de l'Accord, notamment en raison des rivalités autour des ressources. Dans ce contexte, le Groupe continuera de surveiller les activités des groupes armés darfouriens basés au Darfour et en Libye, leurs sources de financement et leur intégration conformément à l'Accord de paix de Djouba, afin de communiquer au Comité les informations les plus récentes qui lui permettront de prendre les mesures de suivi appropriées, selon que de besoin.

Enseignements tirés et changements prévus

41. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête du fait de la réduction considérable des déplacements liée à la pandémie de COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, le Groupe d'experts fera davantage appel aux technologies numériques (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches et pour nouer des contacts utiles avec les interlocuteurs concernés, en particulier avec les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

42. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que le Comité soit mieux tenu informé des activités menées par les groupes armés darfouriens en Libye grâce aux exposés, communications et rapports que présentera le Groupe d'experts, ce qui devrait permettre au Conseil de sécurité et au Comité de prendre les mesures voulues (voir tableau 8).

Tableau 8 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Le Comité est informé par le Groupe d'experts de la manière dont les groupes armés darfouriens ont	Le Comité est informé par le Groupe d'experts d'un nombre croissant d'alliances entre les groupes armés darfouriens et	Le Comité est informé par le Groupe d'experts des activités, des structures et des motivations des groupes rebelles	Le Comité reçoit des informations actualisées sur les déplacements des groupes rebelles darfouriens en Libye	Le Comité reçoit des informations actualisées sur les groupes armés darfouriens présents au Darfour et en Libye, leur

21-06326 15/121

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
consolidé leur présence en Libye	les groupes armés libyens	darfouriens présents en Libye		financement et leur intégration conformément à l'Accord de paix de Djouba

Produits

43. On trouvera dans le tableau 9 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9 Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Cat	légorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A.	Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
	Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	6	6	6	6
	 Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions 	6	6	6	6
	Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	3^a	6	6
	2. Séances du comité des sanctions	6	3^a	6	3
	 Réunions spéciales consacrées à des questions thématiques et régionales ainsi qu'aux problèmes de capacités rencontrés par les États Membres 	2	_	_	3
	Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	3^a	5	6
	4. Séances du comité des sanctions	6	3^a	5	3
	 Réunions spéciales consacrées à des questions thématiques et régionales ainsi qu'aux problèmes de capacités rencontrés par les États Membres 	2	-	_	3
B.	Création et transfert de connaissances				
	Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
	6. Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts	5	5	5	5
	Publications (nombre de publications)	2	-	_	1
	7. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	2	_	_	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause: recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.

	Produits	Produits	Produits	Produits
Catégorie et sous-catégorie	prévus : 2020	livrés : 2020	prévus : 2021	prévus : 2022

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.

Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 10 Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	202.	2	Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	-	_	_	_	-
Personnel civil	154,2	143,5	149,4	_	5,9
Dépenses opérationnelles	913,2	924,4	926,9	_	2,5
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 067,4	1 067,9	1 076,3	-	8,4

Tableau 11 **Effectifs nécessaires**

		Admi			et fonc		aires			Agents de génés et des ca appare	raux tégories	<i>T</i> !	Personnel rec sur le plan na			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel				Administrateurs	Agents locaux		Total
Effectif approuvé pour 2021	_	_	_	_	_	_	1	_	1	_	_	1	_	_	-	1

21-06326 17/121

^a Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir deux réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée.

		Admi	inistra de i		et fonc upérie		iires			Agents de génés et des ca appare	raux tégories		Personnel rec sur le plan nat			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité				Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé pour 2022	-	_	_	_	_	_	1	_	1	-	-	1	-	_	-	1
Variation	_	_	-	-	-	-	_	_	_	-	_	_	-	_	-	_

^a Autres classes, sauf indication contraire.

- 44. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur le Soudan pour 2022 s'élève à 1 076 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à un emploi de temporaire (P-3) qu'il est proposé de maintenir et dont le (la) titulaire serait chargé(e) de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (149 400 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (926 900 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des cinq experts (619 000 dollars et 235 000 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (17 700 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (55 200 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
- 45. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
- 46. L'augmentation des ressources proposées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique principalement par une hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil résultant de la révision des dépenses moyennes de personnel, compte tenu de l'échelon du (de la) titulaire actuel(le).

Ressources extrabudgétaires

47. En 2021, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Groupe d'experts ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

3. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée

(3 113 700 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

Le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée est chargé de surveiller l'application du régime de sanctions concernant la République populaire démocratique de Corée, qui prévoit notamment un embargo sur les armes, un embargo sur les programmes d'armement nucléaire, de missiles balistiques ou d'autres armes de destruction massive, des interdictions sectorielles sur le charbon, les minerais et le carburant, une interdiction d'exporter des marchandises de luxe, une interdiction de voyager ou un gel des avoirs visant les personnes et entités désignées, une interdiction de fournir des services financiers, une interdiction de dispenser un enseignement ou une formation spécialisés dans des disciplines susceptibles de favoriser les activités et programmes interdits, ainsi que l'inspection de cargaisons et des procédures maritimes ; il est également chargé de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013), 2094 (2013), 2270 (2016), 2321 (2016), 2356 (2017), 2371 (2017), 2375 (2017) et 2397 (2017). L'objectif du régime de sanctions est que la République populaire démocratique de Corée renonce à toutes ses armes nucléaires et à son programme nucléaire et se conforme strictement aux obligations qui incombent aux parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi qu'aux clauses et conditions de l'Accord du 30 janvier 1992 entre le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Programme de travail

Objectif

49. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant la République populaire démocratique de Corée, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs, une interdiction de voyager, des mesures maritimes et financières, une interdiction portant sur les produits pétroliers, le pétrole brut et le charbon et des sanctions touchant d'autres secteurs.

Stratégie

- 50. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).
- 51. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

21-06326 **19/121**

Facteurs externes pour 2022

- 52. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a
- 53. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 54. Le Groupe d'experts prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de la représentation équilibrée des genres lors du recrutement des experts et de la constitution d'une liste de réserve. Il est indiqué dans leur mandat que les experts doivent prendre en considération les questions de genre dans leur domaine de responsabilité. Le Groupe s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en la matière, notamment en dispensant au personnel la formation qui existe dans ce domaine et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.
- 55. Le Groupe d'experts tirera parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité. Il collaborera avec les entités compétentes des Nations Unies pour gérer les installations et en assurer l'accessibilité et la sécurité, ainsi que pour procéder à diverses améliorations et adapter la disposition des bureaux, les équipements, le mobilier et les bâtiments aux besoins des personnes handicapées.
- 56. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, aux fins de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres, l'Union européenne, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Groupe d'action financière, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.
- 57. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté et de sécurité, de sécurité informatique et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau de l'informatique et des communications et le PNUD.

Activités d'évaluation

58. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité de réagir en cas d'allégations de violation³

- 59. Le Groupe d'experts s'est attaché à renforcer ses activités de surveillance et de communication d'informations sur les transbordements illicites afin d'évaluer avec plus de précision la portée des violations des mesures de sanction concernant les produits pétroliers raffinés, en application de la résolution 2397 (2017) du Conseil de sécurité. À cette fin, il a présenté des rapports sur la saisie, par les États Membres, de navires ayant procédé à des transbordements. Il a également communiqué de nouvelles informations fondées sur ses propres enquêtes et analyses et s'est efforcé de corroborer les informations qu'il avait obtenues des États Membres. Ainsi, il a pu démontrer l'étendue des activités de transbordement auxquelles la République populaire démocratique de Corée s'était livrée pour contourner les diverses sanctions sectorielles. En outre, il a cerné de nouvelles tendances concernant les méthodes de contournement des sanctions.
- 60. Le Groupe d'experts a atteint l'objectif fixé, même si, faute d'avoir pu s'entretenir directement avec ses interlocuteurs autant qu'il le souhaitait en raison des restrictions qui avaient été imposées, il n'a pas pu communiquer des informations exhaustives au Conseil de sécurité et au Comité.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

61. Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les efforts accrus de sensibilisation auprès des parties prenantes concernées, et a permis au Comité de fournir des orientations et des informations, notamment sur les meilleures pratiques, afin de renforcer les moyens dont disposent les États du pavillon pour appliquer les sanctions, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir permettre au Conseil de sécurité et au Comité de tenir des débats et de prendre des décisions de façon plus éclairée quant aux mesures supplémentaires qu'ils devraient éventuellement imposer ou que les États Membres ou d'autres acteurs devraient adopter (voir tableau 12).

Tableau 12 **Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité/Comité reçoit peu d'informations sur le contournement des mesures de sanction contre les transbordements	Le Conseil de sécurité/Comité reçoit davantage d'informations et de données sur le contournement des mesures de sanction contre les transbordements	Le Conseil de sécurité/Comité tient des débats et prend des décisions de façon plus éclairée quant aux mesures supplémentaires qui devrait éventuellement être imposées, notamment pour ce qui est des meilleures pratiques et outils permettant aux États Membres d'accroître leur surveillance

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

62. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Groupe d'experts. Celui-ci n'a pu effectuer que des déplacements limités pour recueillir des informations sur l'application du régime de sanctions et il n'a pas toujours été en mesure de rencontrer ses interlocuteurs en personne. De plus, ses membres n'ont pas pu se réunir pour échanger, y compris lors de l'établissement des rapports. Le Groupe d'experts a changé sa façon de faire, multipliant les échanges virtuels avec les interlocuteurs grâce à divers moyens de communication et s'appuyant davantage sur des informations de source publique, des abonnements et des recherches dans des

21-06326 **21/121**

³ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3).

bases de données. Afin de continuer à protéger la confidentialité de ses travaux, il a utilisé des plateformes de communication sécurisées fournies par le Bureau de l'informatique et des communications. Lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir les communications des États Membres par voie numérique, il a eu recours à d'autres méthodes, par exemple en se faisant remettre les documents en mains propres.

Résultats escomptés pour 2022

Dans l'intérêt d'une meilleure application des sanctions, les États Membres obtiennent des informations actualisées sur les nouvelles méthodes de contournement des sanctions

63. Le contournement des sanctions, notamment dans le domaine maritime, reste un sujet de préoccupation majeur. Le Groupe d'experts a continué d'épauler le Comité et le Conseil de sécurité en leur fournissant des analyses détaillées des techniques de pointe utilisées aux fins du contournement des sanctions, notamment pour ce qui est des transbordements illicites et des livraisons directes effectuées après manipulation des systèmes d'identification automatique des navires. Ces analyses ont permis aux États Membres de renforcer l'application des sanctions dans le domaine maritime et ainsi d'améliorer leur capacité globale en la matière. Cependant, comme le Comité et le Conseil sont mieux informés de ce problème et que les États Membres mettent en œuvre les mesures voulues, les méthodes de contournement ne cessent d'évoluer.

Enseignements tirés et changements prévus

64. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête du fait de la réduction considérable des déplacements liée à la pandémie de COVID-19 et diversifier ses sources d'information afin de cerner les nouvelles méthodes et technologies de contournement des sanctions. Compte tenu de cet enseignement, le Groupe d'experts fera davantage appel aux technologies numériques (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches et pour nouer des contacts utiles avec les interlocuteurs concernés, en particulier avec les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

65. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'aptitude du Conseil de sécurité à combler les lacunes dans l'application des sanctions dans les régions et les États Membres clés (voir tableau 13).

Tableau 13 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)	
Poursuite du dialogue avec l'Union européenne et les États Membres des principales régions concernées et appui aux États Membres aux fins de l'amélioration de leurs cadres juridiques internes et de la détermination	Poursuite du dialogue avec les pays membres de l'Union européenne et appui aux États Membres aux fins d'une meilleure application	Poursuite d'un dialogue systématique au niveau régional et visites dans les États Membres visant à conduire des évaluations précises et à apporter un appui ciblé	Meilleure application aux niveaux national et régional, rapports nationaux de mise en œuvre plus complets ; aptitude du Conseil de sécurité à combler les lacunes dans l'application des sanctions dans les	Le Conseil de sécurité est mieux informé et mieux à même de combler les lacunes dans l'application des sanctions; amélioration continue de l'application des sanctions aux niveaux national et régional; amélioration des rapports nationaux	

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
des lacunes en matière d'application			régions et les États Membres clés	sur l'application des sanctions établis par les États Membres

Produits

66. On trouvera dans le tableau 14 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 14 Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
et des			
32	8	30	30
s, ation	8	30	30
le trois	9 ^a	14	14
7	7^a	6	6
2	2^a	3	3
et 5	-	5	5
ombre 14	9 ^a	14	14
7	7^a	6	6
2	2^a	3	3
et 5	_	5	5
s) 5	5	5	5
roupe 5	5	5	5
5	_	_	_
5	_	_	_
	prévus : 2020 et des 32 s, ation 32 de trois 14 7 2 et 5 ombre 14 7 2 et 5 s) 5 roupe	prévus : 2020 livrés : 2020 et des 32 8 s, ation 32 8 le trois 14 9a 7 7a 2 2a et 5 - combre 14 9a 7 7a 2 2a et 5 - s) 5 5 roupe 5 5 5 - soupe	prévus : 2020 livrés : 2020 prévus : 2021 et des 32 8 30 s, ation 32 8 30 le trois 14 9a 14 7 7a 6 2 2a 3 et 5 - 5 combre 14 9a 14 7 7a 6 2 2a 3 et 5 - 5 so 5 5 5 roupe 5 5 5 roupe 5 5 5 5 7 - 5

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause: recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.

21-06326 **23/121**

	Produits	Produits	Produits	Produits
Catégorie et sous-catégorie	prévus : 2020	livrés : 2020	prévus : 2021	prévus : 2022

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.

Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 15 **Ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	2022	2	Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	_	_	_	_	_
Personnel civil	693,6	801,4	781,9	_	(19,5)
Dépenses opérationnelles	2 117,9	2 323,4	2 331,8	_	8,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 811,5	3 124,8	3 113,7	-	(11,1)

Tableau 16 Effectifs nécessaires

		Admi			et fonc upérie		uires			Agents des génés et des ca appare	raux tégories	Tarad	Personnel rec sur le plan nat			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)		Agents locaux		Total
Effectif approuvé pour 2021	_	_	_	_	_	1	2	_	3	_	3	6	_	_	_	6

^a Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir six réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée. Les exposés présentés aux États Membres se sont tenus virtuellement sous forme de visioconférences privées.

		Admi			et fonc upérie		iires			Agents des génés et des ca appare	raux tégories		Personnel red sur le plan nat	!		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité				Agents locaux		Total
Effectif proposé pour 2022	_	_	_	_	_	1	2	_	3	-	3	6	-	_	-	6
Variation	_	_	-	-	-	-	-	-	_	_	-	_	_	_	-	_

^a Dont un(e) agent(e) des services généraux (1^{re} classe) et deux agents des services généraux (Autres classes).

- 67. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée pour 2022 s'élève à 3 113 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à six emplois de temporaire (1 P-4, 2 P-3 et 3 emplois d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (781 900 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (2 331 800 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des huit experts (1 550 800 dollars et 144 200 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (19 200 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (617 600 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
- 68. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 13 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
- 69. La diminution des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts en 2021 s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de l'application d'un taux de vacance supérieur à celui retenu en 2021 (13 % contre 5 %), compte tenu de l'évolution récente des dépenses. Cette diminution est en partie contrebalancée par des dépenses opérationnelles supplémentaires liées à l'augmentation des coûts des services d'information publique et de publication, compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

Ressources extrabudgétaires

70. En 2021, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Groupe d'experts ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

21-06326 **25/121**

4. Groupe d'experts sur la Libye

(1 435 300 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

71. Le Groupe d'experts sur la Libye est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et des mesures visant à lutter contre les tentatives d'exportation illicite de pétrole, ainsi que de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions 1973 (2011), 2009 (2011), 2017 (2011), 2040 (2012), 2095 (2013), 2144 (2014), 2146 (2014), 2213 (2015), 2292 (2016), 2362 (2017), 2441 (2018) et 2509 (2020). Le régime de sanctions vise à prévenir et à contenir les actes qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité de la Libye, notamment le fait d'entraver ou de compromettre la réussite de la transition politique. Dans sa résolution 2526 (2020), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur l'application de l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes.

Programme de travail

Objectif

72. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant la Libye, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs, une interdiction de voyager et des mesures visant à lutter contre les tentatives d'exportation illicite de pétrole.

Stratégie

- 73. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts fournira des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.
- 74. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

Facteurs externes pour 2022

- 75. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions sur le terrain.
- 76. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022.

Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

- 77. Le Groupe d'experts prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de la représentation équilibrée des genres lors du recrutement des experts et de la constitution d'une liste de réserve. Il est indiqué dans leur mandat que les experts doivent prendre en considération les questions de genre dans leur domaine de responsabilité. Le Groupe s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en la matière, notamment en dispensant au personnel la formation qui existe dans ce domaine et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.
- 78. Le Groupe d'experts tirera parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité. Il collaborera avec les entités compétentes des Nations Unies pour gérer les installations et en assurer l'accessibilité et la sécurité, ainsi que pour procéder à diverses améliorations et adapter la disposition des bureaux, les équipements, le mobilier et les bâtiments aux besoins des personnes handicapées.
- 79. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans le cadre de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres et l'Union européenne, en particulier l'opération militaire qu'elle mène en Méditerranée.
- 80. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), l'Organisation maritime internationale, la Banque mondiale et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MANUL et le PNUD.

Activités d'évaluation

81. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Renforcement de la présence du Groupe d'experts en Libye pour la tenue d'enquêtes et la collecte d'informations⁴

82. En 2020, le Groupe d'experts sur la Libye a continué à rencontrer des difficultés lorsqu'il s'agissait d'accéder au pays en raison des restrictions de déplacement dues à la COVID-19 et, au premier semestre surtout, de la détérioration des conditions de sécurité provoquée par l'intensification du conflit. Comme il n'a pu se rendre en Libye qu'une seule fois en 2020, le Groupe d'experts a multiplié ses échanges avec ses interlocuteurs à distance de façon à recueillir les informations lui permettant d'établir ses rapports. Il a continué à enquêter sur l'application du régime de sanctions et, en 2020, il a présenté un rapport d'étape assorti de recommandations ainsi que plusieurs mises à jour écrites et fourni une mise à jour orale portant sur divers aspects de l'application de l'embargo sur les armes ainsi que sur des navires soupçonnés de se livrer à l'exportation illicite de pétrole, y compris de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés. Il a également communiqué au Comité des

21-06326 **27/121**

⁴ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3).

- informations sur des entités et des individus dont il considère qu'ils remplissent l'un des critères de désignation du régime de sanctions.
- 83. Le Groupe d'experts a atteint l'objectif fixé, même si, faute d'avoir pu s'entretenir directement avec ses interlocuteurs et d'avoir pu se rendre dans la zone d'activité autant qu'il le souhaitait en raison des restrictions qui avaient été imposées, il n'a pas pu communiquer des informations exhaustives au Conseil de sécurité et au Comité.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

84. Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que le Conseil de sécurité et le Comité ont été à même de prendre de nouvelles mesures concernant la situation en Libye, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir le tableau 17).

Tableau 17 **Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité ou le Comité	Le Conseil de sécurité ou le Comité	Le Conseil de sécurité ou le Comité
est en mesure de donner une suite	est en mesure de donner une suite	est en mesure de donner une suite
aux recommandations du Groupe	aux recommandations du Groupe	aux recommandations du Groupe
d'experts	d'experts	d'experts

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

85. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Groupe d'experts. Le Groupe d'experts n'a pu effectuer que des déplacements limités pour recueillir des informations sur l'application du régime de sanctions et il n'a pas toujours été en mesure de rencontrer ses interlocuteurs en personne. De plus, ses membres n'ont pas pu se réunir pour échanger, y compris lors de l'établissement des rapports. Le Groupe d'experts a changé sa façon de faire, multipliant les échanges virtuels avec les interlocuteurs grâce à divers moyens de communication et s'appuyant davantage sur des informations de source publique, des abonnements et des recherches dans des bases de données. Afin de continuer à protéger la confidentialité de ses travaux, il a utilisé des plateformes de communication sécurisées fournies par le Bureau de l'informatique et des communications. Lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir les communications des États Membres par voie numérique, il a eu recours à d'autres méthodes, par exemple en se faisant remettre les documents en mains propres.

Résultats escomptés pour 2022

Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité et du Comité à réagir aux violations de l'embargo sur les armes

86. Dans le rapport final qu'il a établi en application de la résolution 2509 (2020) du Conseil de sécurité (voir S/2021/229, S/2021/229/Corr.1 et S/2021/229/Corr.2), le Groupe d'experts a noté que l'embargo sur les armes était « d'une inefficacité totale » et fait état de violations par voie terrestre, maritime et aérienne. Il a également fait rapport sur les moyens employés pour contourner les sanctions. Il a en outre constaté que l'opacité des filières d'approvisionnement, le contrôle étroit exercé sur celles-ci et le faible taux de réponse à ses demandes avaient entravé les enquêtes qu'il mène. Il a aussi signalé que l'introduction de technologies militaires avancées avait radicalement modifié la dynamique du conflit en Libye. Compte tenu de l'accord de cessez-le-feu conclu par les parties au conflit en octobre 2020, l'application intégrale de l'embargo sur les armes restera essentielle pour assurer la paix et la sécurité en Libye en 2022. Le Groupe d'experts continue à

enquêter sur l'embargo sur les armes afin de permettre au Conseil de sécurité et au Comité d'envisager de manière éclairée les mesures qu'il convient de prendre pour réagir aux violations signalées.

Enseignements tirés et changements prévus

87. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête du fait de la réduction considérable des déplacements liée à la pandémie de COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, le Groupe d'experts fera davantage appel aux technologies numériques (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches et pour nouer des contacts utiles avec les interlocuteurs concernés, en particulier avec les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

88. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la pleine application du régime de sanctions concernant la Libye, comme le montreront les rapports détaillés relatifs à l'embargo sur les armes et les informations concrètes sur les personnes et entités impliquées dans des activités interdites qui seront fournies dans ce cadre. Le Conseil de sécurité et le Comité seront ainsi mieux à même d'envisager de manière éclairée les mesures qu'il convient de prendre pour réagir aux violations signalées de l'embargo sur les armes, par exemple en adaptant le régime de sanctions ou en adoptant des mesures ciblées contre les personnes ou entités qui y contreviennent (voir le tableau 18).

Tableau 18 **Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Le Groupe d'experts transmet au Comité les rapports et les présentations prescrits sur les cas de non-respect de l'embargo sur les armes	Le Groupe d'experts transmet au Comité les rapports et les présentations prescrits, présente des comptes rendus et fait ponctuellement le point sur les cas de non-respect de l'embargo sur les armes	Sur la base des informations fournies par le Groupe d'experts, le Conseil de sécurité ou le Comité peut envisager de prendre les mesures voulues face aux violations signalées de l'embargo sur les armes	Sur la base des informations fournies par le Groupe d'experts, le Conseil de sécurité ou le Comité peut envisager de prendre les mesures voulues face aux violations signalées de l'embargo sur les armes, notamment en modifiant la liste des personnes et entités concernées	Sur la base des informations fournies par le Groupe d'experts, le Conseil de sécurité ou le Comité peut envisager de prendre les mesures voulues face aux violations signalées de l'embargo sur les armes, notamment en modifiant la liste des personnes et entités concernées

Produits

89. On trouvera dans le tableau 19 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

21-06326 **29/121**

Tableau 19 Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Car	égorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A.	Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
	Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	6	12	7	7
	 Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions 	6	12	7	7
	Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	5^{a}	3	3
	2. Séances du comité des sanctions	3	5 ^a	3	3
	Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	5^{a}	3	3
	3. Séances du comité des sanctions	3	5 ^a	3	3
B.	Création et transfert de connaissances				
	Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	8	5	5
	4. Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts	5	8	5	5
	Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
	5. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.

Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information: programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.

^a Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir cinq réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 20 **Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	2022	Variation	
_	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	-	_	_	_	-
Personnel civil	185,8	194,5	222,3	_	27,8
Dépenses opérationnelles	1 162,3	1 166,8	1 213,0	_	46,2
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 348,1	1 361,3	1 435,3	_	74,0

Tableau 21 Effectifs nécessaires

		Admi		teurs o			iires			Agents des services généraux et des catégories apparentées		· Total	Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux ^a	(personnel recruté sur le plan	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2021	_	_	_	_	_	_	1	_	1	_	1	2	_	_	_	2
Effectif proposé pour 2022	_	_	_	_	_	_	1	_	1	_	1	2	-	_	_	2
Variation	_	_	_	_	-	_	_	_	_	_	-	_	_	_	_	_

^a Autres classes, sauf indication contraire.

- 90. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur la Libye pour 2022 s'élève à 1 435 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à deux emplois de temporaire (1 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (222 300 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 213 000 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des six experts (777 400 dollars et 333 800 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (18 700 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (83 100 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériels divers.
- 91. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.

21-06326 31/121

92. L'augmentation des ressources proposées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 est due à la hausse des prévisions de dépenses afférentes aux honoraires des experts, qui découle d'un changement dans la composition du Groupe d'experts, ainsi qu'aux dépenses supplémentaires prévues au titre du personnel civil, résultant de : a) l'application d'un pourcentage plus élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses; b) la révision des dépenses moyennes de personnel compte tenu de l'échelon des titulaires actuels.

Ressources extrabudgétaires

93. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Groupe d'experts en 2021 ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

5. Groupe d'experts sur la République centrafricaine

(1 167 400 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

94. Le Groupe d'experts sur la République centrafricaine est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager, ainsi que de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions 2127 (2013), 2134 (2014), 2149 (2014), 2196 (2015), 2262 (2016), 2339 (2017), 2399 (2018), 2454 (2019), 2488 (2019), 2507 (2020) et 2536 (2020). Le régime de sanctions vise à empêcher des personnes ou entités de porter atteinte à la paix, à la stabilité ou à la sécurité en République centrafricaine. Dans sa résolution 2536 (2020), le Conseil a prié le Secrétaire général de procéder à une évaluation des progrès accomplis par les autorités centrafricaines quant aux objectifs de référence relatifs à l'embargo sur les armes définis dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 9 avril 2019 (S/PRST/2019/3).

Programme de travail

Objectif

95. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant la République centrafricaine, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

Stratégie

- 96. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le Groupe d'experts continuera de fournir des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.
- 97. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

Facteurs externes pour 2022

- 98. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.
- 99. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022.

21-06326 33/121

Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

- 100. Le Groupe d'experts prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de la représentation équilibrée des genres lors du recrutement des experts et de la constitution d'une liste de réserve. Il est indiqué dans leur mandat que les experts doivent prendre en considération les questions de genre dans leur domaine de responsabilité. Le Groupe s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en la matière, notamment en dispensant au personnel la formation qui existe dans ce domaine et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.
- 101. Le Groupe d'experts tirera parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité. Il collaborera avec les entités compétentes des Nations Unies pour gérer les installations et en assurer l'accessibilité et la sécurité, ainsi que pour procéder à diverses améliorations et adapter la disposition des bureaux, les équipements, le mobilier et les bâtiments aux besoins des personnes handicapées.
- 102. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans le cadre de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres, l'Union africaine, la mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.
- 103. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MINUSCA et le PNUD.

Activités d'évaluation

104. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité de réagir en cas d'allégations de violation⁵

En 2020, le Groupe d'experts a présenté au Conseil de sécurité et au Comité une analyse approfondie des réseaux transnationaux de trafiquants d'armes. Il a rapporté des saisies d'armes et l'arrestation d'individus impliqués dans le trafic transnational d'armes en République démocratique du Congo et au Tchad au profit de groupes armés qui opèrent en République centrafricaine. Il a continué à enquêter sur les personnes et les groupes armés impliqués dans le trafic transnational d'armes et sur les mouvements de combattants en provenance du Tchad, du Soudan et du Soudan du Sud. Le Groupe d'experts a également recommandé que le Gouvernement centrafricain et les États voisins renforcent leur coopération en créant des commissions bilatérales mixtes visant à lutter contre le trafic d'armes transfrontalier. Il a en outre présenté de nouvelles déclarations et des déclarations actualisées sur des

⁵ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3).

- cas qui concernent des personnes et des groupes armés ayant violé les mesures de sanctions, en particulier l'embargo sur les armes.
- 106. Le Groupe d'experts a atteint l'objectif fixé, même si, faute d'avoir pu s'entretenir directement avec ses interlocuteurs et d'avoir pu se rendre dans la zone d'activité autant qu'il le souhaitait en raison des restrictions qui avaient été imposées, il n'a pas pu communiquer des informations exhaustives au Conseil de sécurité et au Comité.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

107. Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'examen, par le Comité, des déclarations relatives aux cas de violations du régime des sanctions, en particulier s'agissant de l'embargo sur les armes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir le tableau 22).

Tableau 22 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité ou le Comité dispose de données limitées sur les réseaux transnationaux de trafiquants	Le Conseil de sécurité ou le Comité bénéficie d'informations supplémentaires sur les personnes et entités qui correspondent aux critères de désignation, en particulier s'agissant de l'embargo sur les armes	reçoit des preuves irréfutables

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

108. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Groupe d'experts. Le Groupe d'experts n'a pu effectuer que des déplacements limités pour recueillir des informations sur l'application du régime de sanctions et il n'a pas toujours été en mesure de rencontrer ses interlocuteurs en personne. De plus, ses membres n'ont pas pu se réunir pour échanger, y compris lors de l'établissement des rapports. Le Groupe d'experts a changé sa façon de faire, multipliant les échanges virtuels avec les interlocuteurs grâce à divers moyens de communication et s'appuyant davantage sur des informations de source publique, des abonnements et des recherches dans des bases de données. Afin de continuer à protéger la confidentialité de ses travaux, il a utilisé des plateformes de communication sécurisées fournies par le Bureau de l'informatique et des communications. Lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir les communications des États Membres par voie numérique, il a eu recours à d'autres méthodes, par exemple en se faisant remettre les documents en mains propres.

Résultats escomptés pour 2022

Amélioration de la compréhension du trafic de ressources naturelles par le Conseil de sécurité et le Comité

109. Dans le rapport final qu'il a établi en application de la résolution 2507 (2020) du Conseil de sécurité (voir \$\frac{S}{2020}/662\$), le Groupe d'experts a noté que l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles restaient très répandus en République centrafricaine et qu'ils empêchaient l'État de bénéficier de revenus générés par la production d'or et de diamants. Il a dressé une liste de groupes armés et d'entreprises impliqués dans l'exploitation illicite de ces ressources. En 2022, le Groupe d'experts continuera à enquêter et à faire rapport sur les questions susmentionnées, sur le lien entre

21-06326 35/121

le trafic de ressources naturelles et le trafic d'armes et sur l'incidence de cette exploitation illicite sur la situation économique et la situation de sécurité de la République centrafricaine.

Enseignements tirés et changements prévus

110. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête du fait de la réduction considérable des déplacements liée à la pandémie de COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, le Groupe d'experts fera davantage appel aux technologies numériques (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches et pour nouer des contacts utiles avec les interlocuteurs concernés, en particulier avec les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

111. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la pleine application du régime de sanctions concernant la République centrafricaine, comme le montrera l'adoption, par le Conseil de sécurité, le Comité et d'autres États Membres concernés, de mesures plus énergiques visant à endiguer l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles (voir le tableau 23).

Tableau 23 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité ou le Comité reçoit des informations de première main sur des cas d'exploitation illicite des ressources naturelles en République centrafricaine par des groupes armés	Le Conseil de sécurité ou le Comité reçoit des informations détaillées sur des cas d'exploitation illicite des ressources naturelles en République centrafricaine par des groupes armés	Le Conseil de sécurité ou le Comité reçoit des informations plus détaillées sur des cas d'exploitation illicite des ressources naturelles en République centrafricaine par des groupes armés	Le Conseil de sécurité ou le Comité reçoit des informations exhaustives sur l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles, ainsi que des recommandations concernant les mesures à prendre	Le Conseil de sécurité ou le Comité dispose d'informations pertinentes sur l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles et donne suite aux recommandations formulées par le Groupe d'experts

Produits

112. On trouvera dans le tableau 24 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 24 Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Cai	égorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A.	Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
	Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	14	12	8	8
	 Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions 	14	12	8	8
	Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	8^{a}	12	10
	2. Séances du comité des sanctions	7	7^a	11	8
	3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	1	1	2
	Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	8^{a}	12	10
	4. Séances du comité des sanctions	7	7^a	11	8
	5. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	1	1	2
В.	Création et transfert de connaissances				
	Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
	6. Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts	5	5	5	5
	Publications (nombre de publications)	2	1	1	1
	7. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	2	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.

Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.

21-06326 37/121

^a Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir six réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 25 Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	2022	Variation	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	_	_	_	_	_
Personnel civil	263,5	216,7	227,8	_	11,1
Dépenses opérationnelles	920,7	893,8	939,6	_	45,8
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 184,2	1 110,5	1 167,4	_	56,9

Tableau 26 Effectifs nécessaires

		Admi			et fonc upérie		aires			Agents des généi et des ca appare	raux tégories	Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité		Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Total
Effectif approuvé pour 2021	_	_	_	_	_	_	1	_	1	_	1	2	-	_	_	2
Effectif proposé pour 2022	_	_	_	_	_	_	1	_	1	_	1	2	_	_	_	2
Variation	-	-	-	-	_	-	_	_	_	_	_	_	_	-	-	_

^a Autres classes, sauf indication contraire.

- 113. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur la République centrafricaine pour 2022 s'élève à 1 167 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à deux emplois de temporaire (1 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (227 800 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (939 600 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des cinq experts (567 500 dollars et 248 500 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (21 400 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (102 200 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
- 114. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué.

115. L'augmentation des ressources proposées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 est principalement due à une hausse des prévisions de dépenses afférentes aux honoraires des experts, qui découle d'un changement dans la composition du Groupe d'experts, ainsi qu'aux dépenses supplémentaires prévues au titre du personnel civil, résultant de : a) l'application d'un pourcentage plus élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses ; b) l'application, à compter du 1^{er} janvier 2021, du barème des traitements révisé.

Ressources extrabudgétaires

116. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Groupe d'experts en 2021 ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

21-06326 39/121

6. Groupe d'experts sur le Yémen

(2 309 500 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

117. Le Groupe d'experts sur le Yémen est chargé de surveiller l'application du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et de l'embargo sur les armes ciblé visant les personnes et entités désignées et de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat est défini dans la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité, telle que modifiée par la résolution 2216 (2015) et complétée par la résolution 2511 (2020). Le régime de sanctions vise à prévenir et à contenir les actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du Yémen, notamment ceux qui entravent ou compromettent la transition politique.

Programme de travail

Objectif

118. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant le Yémen, qui prévoit un embargo sur les armes ciblé, un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

Stratégie

119. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014). Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions concernant le Yémen.

Facteurs externes pour 2022

- 120. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - b) les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.
- 121. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution de ces produits et activités, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.

- 122. Le Groupe d'experts prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de la représentation équilibrée des genres lors du recrutement des experts et de la constitution d'une liste de réserve. Il est indiqué dans leur mandat que les experts doivent prendre en considération les questions de genre dans leur domaine de responsabilité. Le Groupe d'experts s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en la matière, notamment en dispensant au personnel la formation qui existe dans ce domaine et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.
- 123. Le Groupe d'experts tirera parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité. Il collaborera avec les entités compétentes des Nations Unies pour gérer les installations et en assurer l'accessibilité et la sécurité, ainsi que pour procéder à diverses améliorations et adapter la disposition des bureaux, les équipements, le mobilier et les bâtiments aux besoins des personnes handicapées.
- 124. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans le cadre de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère, entre autres, avec les États Membres, les Forces maritimes combinées et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).
- 125. Pour ce qui est de la coordination et la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), le Programme alimentaire mondial, l'Organisation internationale pour les migrations, le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le PNUD.

Activités d'évaluation

126. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Présence renforcée du Groupe d'experts au Yémen⁶

127. Pour 2020, le Groupe d'experts sur le Yémen avait pour objectif d'accéder à d'autres régions contrôlées par le Gouvernement yéménite et à des zones contrôlées par les autorités de Sanaa afin d'obtenir des renseignements sur les violations de l'embargo sur les armes ciblé et les violations des droits humains et du droit international humanitaire au Yémen. Il a travaillé en étroite collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies et le Gouvernement yéménite pour obtenir l'accès à d'autres zones sous contrôle gouvernemental. Il a multiplié les contacts avec les houthistes, notamment par écrit, et renforcé sa coopération avec les États Membres susceptibles de l'aider à accéder aux zones contrôlées par les autorités de Sanaa. Les actions de communication du Groupe d'experts ont consisté à organiser régulièrement des tables rondes avec les autorités des principaux États de la région. Malgré la pandémie de COVID-19 et les problèmes liés à la sécurité, le Groupe d'experts a pu pour la première fois se rendre dans deux régions contrôlées par le Gouvernement yéménite autres qu'Aden et Tourba. À Mareb, qui avait été au cœur du conflit en 2020, il a inspecté des débris de drones aériens et de roquettes et visité le seul centre de réadaptation des enfants touch és par le conflit établi sur le territoire du Yémen. À Moukalla, il a inspecté un boutre et s'est entretenu

21-06326 41/121

⁶ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3).

avec les autorités civiles et militaires. Il a également obtenu des renseignements sur les violations des droits humains dans les centres de détention et sur les violations du droit international humanitaire, ainsi que sur la menace constante que représentent les engins explosifs laissés par Al-Qaida dans la péninsule arabique. Malgré les actions de communication qu'il a menées en 2020, le Groupe n'a pas pu accéder aux zones sous le contrôle des autorités de Sanaa.

128. Le Groupe d'experts a atteint l'objectif fixé, même si, faute d'avoir pu s'entretenir directement avec ses interlocuteurs et d'avoir pu se rendre dans la zone d'activité autant qu'il le souhaitait en raison des restrictions qui avaient été imposées, il n'a pas pu communiquer des informations exhaustives au Conseil de sécurité et au Comité.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

129. Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que le Conseil de sécurité et le Comité ont reçu davantage d'informations de première main de la part du Groupe d'experts sur les violations de l'embargo sur les armes ciblé et du droit international humanitaire, ainsi que sur les violations des droits humains au Yémen, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir tableau 27).

Tableau 27 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité et le Comité disposent de peu d'informations et de données vérifiées sur les sanctions concernant le Yémen	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent davantage d'informations et de données vérifiées sur les sanctions, en particulier sur les questions liées à l'embargo sur les armes	En réponse aux informations fournies par le Groupe d'experts, le Conseil de sécurité demande à celuici de fournir une liste de composants disponibles dans le commerce, trouvés dans des systèmes d'armes utilisés par des personnes désignées par le Comité, et précise que la violence sexuelle en temps de conflit armé, ou l'enrôlement ou l'utilisation dans des conflits armés en violation du droit international, pourrait constituer un acte passible de sanctions

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

130. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Groupe d'experts. Celui-ci n'a pu effectuer que des déplacements limités pour recueillir des informations sur l'application du régime de sanctions et il n'a pas toujours été en mesure de rencontrer ses interlocuteurs en personne. De plus, ses membres n'ont pas pu se réunir pour échanger, y compris pour l'établissement des rapports. Le Groupe d'experts a changé sa façon de faire, multipliant les échanges virtuels avec les interlocuteurs grâce à divers moyens de communication et s'appuyant davantage sur des informations de source publique, des abonnements et des recherches dans des bases de données. Afin de continuer à protéger la confidentialité de ses travaux, il a utilisé des plateformes de communication sécurisées fournies par le Bureau de l'informatique et des communications. Lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir les communications des États Membres par voie numérique, il a eu recours à d'autres méthodes, par exemple en se faisant remettre les documents en mains propres.

Résultats escomptés pour 2022

Sensibilisation accrue et améliorée à l'utilisation de composants commerciaux à des fins militaires

131. Le Groupe d'experts a signalé que de plus en plus de composants civils commerciaux étaient importés dans les zones contrôlées par les houthistes et que ceux-ci s'en servaient pour fabriquer des véhicules aériens sans pilote, des engins explosifs improvisés flottants et d'autres systèmes d'armes (voir S/2021/79 et S/2020/326). Il a établi que ces systèmes d'armes continuaient d'être fabriqués au Yémen, à l'aide de composants disponibles dans le commerce et provenant de l'étranger. Il a également constaté que les réseaux d'approvisionnement des houthistes en composants de ce type restaient suffisamment intacts pour que la fréquence des attaques puisse être maintenue. En réponse, le Conseil de sécurité, au paragraphe 8 de sa résolution 2511 (2020), a demandé au Groupe d'experts de lui communiquer des informations complémentaires sur ces composants disponibles dans le commerce. Dans son rapport final établi en application de la résolution 2511 (2020), le Groupe d'experts a inclus une liste de composants de ce type (voir S/2021/79, annexe 20). Il continue de surveiller l'utilisation de composants commerciaux dans les systèmes d'armes utilisés par les houthistes et mettra à jour la liste selon les besoins afin d'aider les États Membres à appliquer l'embargo sur les armes.

Enseignements tirés et changements prévus

132. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête du fait de la réduction considérable des déplacements liée à la pandémie de COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, le Groupe d'experts fera davantage appel aux technologies numériques pour mener ses recherches (bases de données et abonnements de l'ONU, notamment) et pour nouer des contacts utiles avec les interlocuteurs concernés, en particulier avec les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

133. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la pleine l'application du régime de sanctions concernant le Yémen, comme le montrera l'augmentation du nombre de réponses données par les États Membres aux demandes que leur adresse le Groupe d'experts au sujet de la chaîne de possession des composants disponibles dans le commerce avant qu'ils ne parviennent dans les zones contrôlées par les houthistes et ne soient utilisés dans le conflit au Yémen. Le Conseil de sécurité et le Comité pourront ainsi prendre en connaissance de cause les mesures nécessaires face aux allégations de violation de l'embargo sur les armes, par exemple l'adaptation du régime de sanctions ou l'adoption de mesures ciblées contre les personnes ou entités qui y contreviennent (voir le tableau 28).

Tableau 28 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Le Comité reçoit des informations du Groupe d'experts sur l'utilisation à des fins militaires d'articles ou de composants disponibles dans le commerce	Le Comité reçoit des informations du Groupe d'experts sur l'intensification de l'utilisation à des fins militaires de composants disponibles dans le commerce	composants disponibles dans le commerce et utilisés	Les États Membres sont informés que des composants disponibles dans le commerce sont utilisés à des fins militaires au Yémen, entraînant une réduction de de la disponibilité de	Le fait que les États Membres sont au courant de l'utilisation de composants civils disponibles dans le commerce à des fins militaires au Yémen les rend plus vigilants à l'égard de

21-06326 43/121

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
			ces composants et de leur utilisation dans le conflit	l'exportation d'articles de ce type

Produits

134. On trouvera dans le tableau 29 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 29 Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Cate	égorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
Α.	Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
	Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
	 Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions 	2	2	2	2
	Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	2^a	3	3
	2. Séances du comité des sanctions	3	2^a	3	3
	Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	2^a	3	3
	3. Séances du comité des sanctions	3	2^a	3	3
B.	Création et transfert de connaissances				
	Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
	4. Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts	5	5	5	5
	Publications (nombre de publications)	2	_	2	1
	5. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	2	_	2	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.

Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information: programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

	Produits	Produits	Produits	Produits
Catégorie et sous-catégorie	prévus : 2020	livrés : 2020	prévus : 2021	prévus : 2022

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 30 **Ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	202.	2	Variation	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)	
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)	
Militaires et personnel de police	_	_	_	_	_	
Personnel civil	916,7	1 018,3	1 065,9	_	47,6	
Dépenses opérationnelles	1 174,8	1 239,9	1 243,6	_	3,7	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 091,5	2 258,2	2 309,5	-	51,3	

Tableau 31 **Effectifs nécessaires**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						aires			Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services	F		Agents locaux		Total
Effectif approuvé pour 2021	_	_	_	_	_	_	1	_	1	5	_	6	-	2	-	8
Effectif proposé pour 2022	_	_	_	_	_	_	1	_	1	5	_	6	_	2	_	8
Variation	_	-	-	-	_	_	_	_	_	_	_	_	-	-	_	_

^a Autres classes, sauf indication contraire.

135. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur le Yémen pour 2022 s'élève à 2 309 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à huit emplois de temporaire [1 P-3, 5 emplois d'agent(e) du Service mobile et 2 emplois d'agent(e) local(e)] qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un

21-06326 **45/121**

^a Compte tenu des difficultés que la pandémie crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir une réunion virtuelle sous forme de visioconférence privée.

appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (1 065 900 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 243 600 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des cinq experts (614 600 dollars et 232 400 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (53 700 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique, la santé et les fournitures, services et matériels divers) (342 900 dollars).

- 136. Pour 2022, bien qu'aucun changement ne soit proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts, il est proposé de transférer un emploi de temporaire d'agent de protection rapprochée (Service mobile) de Sanaa à Aden, conformément à la recommandation du Département de la sûreté et de la sécurité.
- 137. Un taux de vacance de 7 % a été appliqué aux dépenses de personnel pour les emplois soumis à recrutement international, tandis que les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus.
- 138. L'augmentation des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil du fait de l'application d'un taux plus élevé pour les dépenses communes de personnel pour les emplois soumis à recrutement international et national, compte tenu de l'évolution récente des dépenses.

Ressources extrabudgétaires

139. En 2021, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Groupe d'experts ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

7. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud

(1 257 800 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandat et considérations générales

140. Le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager et de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions 2206 (2015), 2428 (2018) et 2521 (2020). Le régime de sanctions cible, entre autres, les personnes et entités qui cherchent à saboter l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé le 12 septembre 2018. Le 31 octobre 2020, comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2521 (2020), le Secrétaire général a présenté un rapport dans lequel il évaluait le rôle que jouait l'embargo sur les armes dans la facilitation de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et proposait des options concernant la définition de critères de référence (S/2020/1067). En outre, comme suite à la demande du Président du Conseil de sécurité datée du 16 décembre 2020 (voir S/2020/1277), il a procédé à un examen sur dossier et à des consultations et présenté au Conseil de sécurité le 31 mars 2021 un rapport dans lequel il formulait des recommandations sur les critères de référence à adopter pour évaluer les mesures d'embargo sur les armes (voir S/2021/321).

Programme de travail

Objectif

141. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant le Soudan du Sud, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

Stratégie

- 142. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.
- 143. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

Facteurs externes pour 2022

- 144. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

21-06326 47/121

- 145. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution de ces produits et activités, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 146. Le Groupe d'experts prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de la représentation équilibrée des genres lors du recrutement des experts et de la constitution d'une liste de réserve. Il est indiqué dans leur mandat que les experts doivent prendre en considération les questions de genre dans leur domaine de responsabilité. Le Groupe d'experts s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en la matière, notamment en dispensant au personnel la formation qui existe dans ce domaine et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.
- 147. Le Groupe d'experts tirera parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité. Il collaborera avec les entités compétentes des Nations Unies pour gérer les installations et en assurer l'accessibilité et la sécurité, ainsi que pour procéder à diverses améliorations et adapter la disposition des bureaux, les équipements, le mobilier et les bâtiments aux besoins des personnes handicapées.
- 148. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans le cadre de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère, entre autres, avec les États Membres, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).
- 149. Pour ce qui est de la coopération et la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté et de sécurité, de sécurité informatique et de logistique, il coopère avec la MINUSS, le Département de la sûreté et de la sécurité et le PNUD.

Activités d'évaluation

150. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Mesures complémentaires sur les allégations de violations⁷

151. Dans son rapport final établi en application de la résolution 2471 (2019) du Conseil de sécurité (voir S/2020/342), le Groupe d'experts a indiqué qu'en violation de l'embargo sur les armes, le Service national de sécurité du Soudan du Sud avait reçu trois chargements d'armes du Service général de renseignement du Soudan. Il a également indiqué que les Forces de défense populaires de l'Ouganda avaient maintenu leur présence dans plusieurs régions du Soudan du Sud sans avoir présenté au Comité une demande de dérogation à l'embargo sur les armes, en violation de cet embargo (voir S/2020/342 et S/2020/1141). Afin d'aider le Conseil de sécurité à renforcer l'application de

⁷ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3).

l'embargo sur les armes, le Groupe d'experts a recommandé que le Conseil de sécurité maintienne l'embargo et prenne des mesures pour en améliorer l'application, notamment en autorisant le Mécanisme de vérification et de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité à inspecter les chargements pour lesquels le Comité avait approuvé une dérogation.

152. Le Groupe d'experts a atteint l'objectif fixé, même si, faute d'avoir pu s'entretenir directement avec ses interlocuteurs et d'avoir pu se rendre dans la zone d'activité autant qu'il le souhaitait en raison des restrictions qui avaient été imposées, il n'a pas pu communiquer des informations exhaustives au Conseil de sécurité et au Comité.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

153. Le travail effectué a contribué à ce que le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent du Groupe d'experts davantage d'informations de première main au sujet de ses enquêtes portant sur les violations de l'embargo sur les armes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir tableau 32).

Tableau 32 **Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité et le Comité disposent de peu d'informations et de données de première main sur les sanctions et sur les auteurs de violations du régime de sanctions, notamment de l'embargo sur les armes	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent davantage d'informations et de données de première main sur les sanctions et sur les auteurs de violations du régime de sanctions, notamment de l'embargo sur les armes	Le Conseil de sécurité peut envisager d'adapter les mesures de sanctions en fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

154. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Groupe d'experts. Celui-ci n'a pu effectuer que des déplacements limités pour recueillir des informations sur l'application du régime de sanctions et il n'a pas toujours été en mesure de rencontrer ses interlocuteurs en personne. De plus, ses membres n'ont pas pu se réunir pour échanger, y compris pour l'établissement des rapports. Le Groupe d'experts a changé sa façon de faire, multipliant les échanges virtuels avec les interlocuteurs grâce à divers moyens de communication et s'appuyant davantage sur des informations de source publique, des abonnements et des recherches dans des bases de données. Afin de continuer à protéger la confidentialité de ses travaux, il a utilisé des plateformes de communication sécurisées fournies par le Bureau de l'informatique et des communications. Lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir les communications des États Membres par voie numérique, il a eu recours à d'autres méthodes, par exemple en se faisant remettre les documents en mains propres.

Résultats escomptés pour 2022

Les membres du Comité reçoivent des informations actualisées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et sur les actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du Soudan du Sud

155. Dans sa résolution 2521 (2020), le Conseil de sécurité a décidé de réexaminer les mesures d'embargo sur les armes, de gel des avoirs et d'interdiction de voyager à la lumière des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. Dans ce contexte, le Groupe d'experts joue un rôle important

21-06326 **49/121**

en surveillant l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et en en rendant compte, ainsi qu'en communiquant des renseignements détaillés sur les actes qui pourraient menacer la paix, la sécurité ou la stabilité du Soudan du Sud, notamment les violations de l'embargo sur les armes ; les violations de l'accord de cessez-le-feu permanent et de cessation des hostilités ; les violations des droits humains, y compris les violences sexuelles et fondées sur le genre.

Enseignements tirés et changements prévus

156. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête du fait de la réduction considérable des déplacements liée à la pandémie de COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, le Groupe d'experts fera davantage appel aux technologies numériques pour mener ses recherches (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) et pour nouer des contacts utiles avec les interlocuteurs concernés, en particulier avec les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

157. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la pleine application du régime de sanctions concernant le Soudan du Sud, comme le montrera l'augmentation des informations communiquées par le Groupe d'experts sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et sur les actes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité du Soudan du Sud, y compris les éventuelles violations des mesures de sanctions pouvant conduire à la désignation d'individus ou d'entités par le Conseil de sécurité ou le Comité (voir tableau 33).

Tableau 33 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité modifie le régime de sanctions et impose un embargo sur la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériels connexes au Soudan du Sud	Le Conseil de sécurité reçoit des informations actualisées sur l'application du régime de sanctions, y compris l'embargo sur les armes	Le Conseil de sécurité peut envisager d'adapter les mesures de sanctions en fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé	d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et établit des	Le Conseil de sécurité commence à recevoir des informations actualisées sur l'état d'avancement de l'application des critères de référence pour la modification de l'embargo sur les armes

Produits

158. On trouvera dans le tableau 34 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 34 Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Cat	égorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A.	Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
	Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	18	17	18	18
	 Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions 	18	17	18	18
	Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	5^{a}	7	7
	2. Séances du comité des sanctions	6	4^a	5	5
	3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	1	1	2	2
	Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	5^{a}	7	7
	4. Séances du comité des sanctions	6	4^a	5	5
	5. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	1	1	2	2
B.	Création et transfert de connaissances				
	Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	5	5
	6. Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts	5	5	5	5
	Publications (nombre de publications)	1	-	1	1
	7. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	1	_	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.

Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.

21-06326 51/121

^a Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir quatre réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 35 **Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	2022	?	Variation	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)	
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)	
Militaires et personnel de police	-	_	_	_	_	
Personnel civil	215,8	329,2	300,1	_	(29,1)	
Dépenses opérationnelles	990,2	963,9	957,7	_	(6,2)	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 206,0	1 293,1	1 257,8	-	(35,3)	

Tableau 36 **Effectifs nécessaires**

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national Total					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux ^a	(personnel recruté sur le plan	Administrateurs	Agents locaux	Volontaire des Nations Unies T	Total
Effectif approuvé pour 2021	_	_	_	_	_	_	1	_	1	_	2	3	_	_	_	3
Effectif proposé pour 2022	_	_	_	_	_	_	1	_	1	_	2	3	_	_	_	3
Variation	-	-	-	-	-	-	-	_	_	_	_	_	-	-	_	_

^a Autres classes, sauf indication contraire.

- 159. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud pour 2022 s'élève à 1 257 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à trois emplois de temporaire (1 P-3 et 2 emplois d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif ainsi qu'un appui dans le domaine de la sécurité (300 100 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (957 700 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des cinq experts (574 200 dollars et 267 400 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (24 200 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériels divers) (91 900 dollars).
- 160. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.

161. La diminution des ressources proposées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique par une baisse des dépenses prévues au titre : a) du personnel civil, du fait de l'application d'un taux plus faible pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses ; b) des honoraires des experts, du fait d'une modification de la composition du Groupe d'experts.

Ressources extrabudgétaires

162. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Groupe d'experts en 2021 ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

21-06326 53/121

8. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

(5 889 100 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

163. L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, qui appuie les travaux du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), est chargée de favoriser l'application du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et de l'embargo sur les armes imposés aux personnes et entités désignées, et d'en rendre compte. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions 1267 (1999), 1526 (2004), 1988 (2011), 1989 (2011), 2253 (2015), 2255 (2015), 2368 (2017), 2501 (2019) et 2557 (2020). Les régimes de sanctions visent à renforcer les moyens dont le Conseil dispose pour faire face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme et à contribuer à la paix, à la stabilité et à la sécurité en Afghanistan.

Programme de travail

Objectif

164. L'objectif auquel l'Équipe de surveillance contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et Al-Qaida ainsi que du régime de sanctions concernant les Taliban, qui prévoient des mesures d'embargo sur les armes, de gel des avoirs et d'interdiction de voyager.

Stratégie

- 165. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'Équipe de surveillance communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité, au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011).
- 166. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et les comités seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée des régimes de sanctions.

Facteurs externes pour 2022

167. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :

- a) les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec l'Équipe de surveillance ;
- b) les conditions de sécurité permettent à l'Équipe de surveillance d'effectuer des missions, s'il y a lieu.
- 168. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 169. L'Équipe de surveillance prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de la représentation équilibrée des genres lors du recrutement des experts et de la constitution d'une liste de réserve. Il est indiqué dans leur mandat que les experts doivent prendre en considération les questions de genre dans leur domaine de responsabilité. L'Équipe de surveillance s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en la matière, notamment en dispensant au personnel la formation qui existe dans ce domaine et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.
- 170. L'Équipe de surveillance tirera parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité. Elle collaborera avec les entités compétentes des Nations Unies pour gérer les installations et en assurer l'accessibilité et la sécurité, ainsi que pour procéder à diverses améliorations et adapter la disposition des bureaux, les équipements, le mobilier et les bâtiments aux besoins des personnes handicapées. De même, par l'intermédiaire du Service du secrétariat des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, qui relève de la Division des affaires du Conseil de sécurité (Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix), elle améliorera l'accessibilité des sites Web consacrés aux sanctions imposées par le Conseil.
- 171. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, aux fins de l'échange d'informations, l'Équipe de surveillance coopère notamment avec les États Membres, l'Association du transport aérien international, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation mondiale des douanes, le Groupe d'action financière et INTERPOL.
- 172. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, l'Équipe de surveillance coopère notamment avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004), le Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté et de sécurité, de sécurité informatique et de logistique, elle coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité et les missions et équipes de pays des Nations Unies, selon qu'il convient.

Activités d'évaluation

173. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

21-06326 55/121

Exécution du programme en 2020

Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité de réagir en cas d'allégations de violation⁸

- 174. À la suite de demandes émanant des deux comités, l'Équipe de surveillance a présenté quatre rapports en 2020, dans lesquels elle a communiqué davantage d'informations sur l'évolution de la menace terroriste que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) (Daech) et Al-Qaida représentaient dans le monde, ainsi que sur la menace que les Taliban faisaient peser sur la paix et la stabilité en Afghanistan. Elle a ainsi rendu le Conseil de sécurité et ses comités mieux à même de réagir en cas de violation présumée des régimes de sanctions. Au Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015), elle a recommandé d'appeler l'attention des États Membres sur le rôle croissant que jouaient Facebook et d'autres médias sociaux en tant qu'outils du trafic de biens culturels. Quant au Comité créé par la résolution 1988 (2011), elle lui a suggéré d'appeler l'attention des États Membres sur l'existence, en Afghanistan, d'une nouvelle industrie de la drogue en pleine expansion, fondée sur la production de méthamphétamine d'origine végétale, et de les encourager à continuer de financer l'action menée pour le renforcement des capacités des entités afghanes de lutte contre les stupéfiants par l'intermédiaire d'organismes tels que l'ONUDC et le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale.
- 175. L'Équipe de surveillance a atteint l'objectif fixé, même si, faute d'avoir pu s'entretenir directement avec ses interlocuteurs et d'avoir pu se rendre dans la zone d'activité autant qu'elle le souhaitait en raison des restrictions qui avaient été imposées, elle n'a pas pu communiquer des informations exhaustives au Conseil de sécurité et aux comités.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

176. Le travail effectué a aidé le Comité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) à inscrire de nombreuses personnes et entités sur sa liste relative aux sanctions, et les deux comités à coopérer activement et à communiquer davantage avec les États Membres au sujet de l'application des mesures de sanction, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir le renforcement de la capacité du Conseil de sécurité de donner suite aux informations fournies par l'Équipe de surveillance (voir tableau 37).

Tableau 37 **Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité et les comités disposent de peu d'informations sur la menace terroriste qui pèse sur certaines régions	Le Conseil de sécurité et les comités reçoivent de l'Équipe de surveillance davantage d'informations et de données sur les menaces terroristes qui pèsent sur l'Afrique de l'Ouest, l'Asie du Sud- Est et l'Asie centrale	Les comités envisagent d'apporter des modifications aux listes relatives aux sanctions et d'inscrire de nouvelles personnes ou entités sur les listes

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

177. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour l'Équipe de surveillance. Celle-ci n'a pu effectuer que des déplacements limités pour recueillir des informations sur l'application des régimes de sanctions et elle n'a pas toujours été en mesure de rencontrer ses interlocuteurs en personne. L'Équipe de surveillance a changé sa façon de faire, multipliant les échanges virtuels avec les interlocuteurs grâce à divers moyens de communication et s'appuyant davantage sur des informations de source publique, des abonnements et des recherches dans des

⁸ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3).

bases de données. Afin de continuer à protéger la confidentialité de ses travaux, elle a utilisé des plateformes de communication sécurisées fournies par le Bureau de l'informatique et des communications. Lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir les communications des États Membres par voie numérique, elle a eu recours à d'autres méthodes, par exemple en se faisant remettre les documents en mains propres.

Résultats escomptés pour 2022

Renforcement des capacités d'analyse en vue de surveiller l'évolution de la menace

178. En 2022, l'Équipe de surveillance renforcera encore plus ses activités de surveillance et d'analyse de l'évolution de la menace terroriste que représentent Al-Qaida et l'EIIL en collaborant étroitement avec les États Membres, les organismes régionaux, sous-régionaux et internationaux compétents, et la société civile. Elle formulera également diverses recommandations sur les mesures à prendre pour faire face à cette menace (renforcement de l'application des régimes de sanctions, notamment). De même, elle continuera de renforcer ses échanges avec le Gouvernement afghan sur les questions relatives aux mesures de sanction imposées aux Taliban. Comme indiqué dans la résolution 2557 (2020), elle suivra l'application des mesures de sanction et, le cas échéant, proposera des ajustements à apporter à celles-ci en vue d'appuyer le processus de paix en Afghanistan.

Enseignements tirés et changements prévus

179. L'enseignement tiré est le suivant : les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont entravé la capacité des membres de l'Équipe de surveillance de se déplacer aussi souvent que nécessaire pour recevoir des informations et des documents confidentiels des services de renseignement et de sécurité des États Membres. Compte tenu de cet enseignement, l'Équipe de surveillance collaborera davantage avec le États Membres et les entités des Nations Unies présentes sur le terrain pour déterminer quels sont les canaux de communication virtuels sécurisés à utiliser pour l'échange d'informations confidentielles.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

180. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la pleine application du régime de sanctions concernant l'EIIL et Al-Qaida ainsi que du régime de sanctions concernant les Taliban, comme le montrera le fait que l'Équipe de surveillance continuera de communiquer au Conseil et aux comités des informations qui leur permettront de prendre les mesures voulues, notamment de mettre à jour les listes relatives aux sanctions (voir tableau 38).

Tableau 38 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité et les comités reçoivent de l'Équipe de surveillance davantage d'informations et de données sur la menace terroriste qui pèse sur le Moyen-Orient, l'Afrique de l'Ouest, l'Asie du	Le Conseil de sécurité et les comités reçoivent de l'Équipe de surveillance des informations et des données plus détaillées sur l'évolution de la menace terroriste dans diverses régions à la suite de	Le Conseil de sécurité et les comités reçoivent de l'Équipe de surveillance des informations et des données exhaustives sur l'évolution de la menace terroriste dans diverses régions et sur	Le Conseil de sécurité et les comités disposent d'informations exhaustives sur la menace terroriste et adaptent le régime de sanctions ; les comités envisagent d'apporter des modifications aux listes relatives aux	Le Conseil de sécurité et les comités disposent d'informations exhaustives sur la menace terroriste et adaptent le régime de sanctions; les comités envisagent d'apporter des modifications aux listes relatives aux

21-06326 57/121

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Sud-Est et l'Asie centrale	l'effondrement du « califat » de l'EIIL	l'évolution de l'EIIL et d'Al-Qaida	sanctions et d'inscrire de nouvelles personnes ou entités sur les listes	sanctions et d'inscrire de nouvelles personnes ou entités sur les listes ; le Conseil dispose d'informations exhaustives lui permettant de se prononcer sur l'examen de l'application des mesures de sanction visant à appuyer le processus de paix en Afghanistan

Produits

181. On trouvera dans le tableau 39 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 39 Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégo	rie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
	acilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des eganes d'experts				
	ocumentation destinée aux organes délibérants (nombre de ocuments)	13	8	13	13
1.	Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés aux comités des sanctions	13	8	13	13
	ervices fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois eures)	27	14^a	32	27
2.	Séances des comités des sanctions	20	10^a	20	20
3.	Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	2^a	2	2
4.	Réunions régionales organisées à l'intention de représentants des services de renseignement et de sécurité au sujet de la menace que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et Al- Qaida, et de l'application des régimes de sanctions	5	2	10	5
	ervices de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre e réunions de trois heures)	27	14^a	32	27
5.	Séances des comités des sanctions	20	10^a	20	20
6.	Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	2^a	2	2
7.	Réunions régionales organisées à l'intention de représentants des services de renseignement et de sécurité au sujet de la menace que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) et Al-Qaida, et de l'application des régimes de sanctions	5	2	10	5

Catégorie et sous-catégorie	Pre prévus :		oduits 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
B. Création et transfert de connaissances					
Séminaires, ateliers et activités de formatio	n (nombre de jours)	145	76	145	145
8. Ateliers régionaux sur la mise en œuvre d	es résolutions applicables	140	71	140	140
 Séminaire d'initiation destiné aux nouvea de surveillance 	ux membres de l'Équipe	5	5	5	5

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application des régimes de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions et demandes d'informations concernant le respect des régimes de sanctions.

Bases de données et supports numériques : utilisation, diffusion et maintenance du modèle de données amélioré et des archives des documents recueillis par l'Équipe de surveillance.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux de l'Équipe de surveillance ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités des comités des sanctions ou de l'Équipe de surveillance.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités des comités des sanctions ou de l'Équipe de surveillance.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat des comités des sanctions ou de l'Équipe de surveillance sur leur site Web.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 40 **Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	202.	2	Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	_	_	_	_	_
Personnel civil	2 651,4	2 658,2	2 652,0	_	(6,2)
Dépenses opérationnelles	3 374,7	3 227,5	3 237,1	_	9,6
Total (déduction faite des contributions du personnel)	6 026,1	5 885,7	5 889,1	-	3,4

21-06326 59/121

^a Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles des comités, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres des comités sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir sept réunions virtuelles sous forme de visioconférences privées. Les exposés présentés aux États Membres se sont tenus virtuellement sous forme de visioconférences privées.

Tableau 41 **Effectifs nécessaires**

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des génér et des ca appare	aux tégories	Personnel recruté sur le plan national Total				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux ^a	(personnel recruté sur le plan			Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2021	_	_	_	_	1	4	6	_	11	_	8	19	_	-	_	19
Effectif proposé pour 2022	_	_	_	_	1	4	6	_	11	_	8	19	-	_	_	19
Variation	_	-	-	-	_	-	-	_	_	_	_	_	_	_	-	_

^a Autres classes, sauf indication contraire.

- 182. Le montant des ressources demandées pour l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions pour 2022 s'élève à 5 889 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 19 emplois de temporaire (1 P-5, 4 P-4, 6 P-3 et 8 emplois d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre des régimes de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (2 652 000 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (3 237 100 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des 10 experts (1 925 800 dollars et 401 700 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (99 100 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers (810 500 dollars).
- 183. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de l'Équipe de surveillance et quant à leur classe. Un taux de vacance de 13 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
- 184. L'augmentation des ressources proposées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 est imputable à la hausse des dépenses opérationnelles prévues au titre des services de maintenance du matériel informatique et du matériel de communication et des services d'appui, compte tenu de l'application du taux standard concernant les services d'appui centralisés. Cette hausse est compensée en partie par la diminution des ressources demandées au titre des dépenses liées au personnel civil, qui tient à l'application d'un taux de vacance de 13 % pour 2022, soit plus que le taux de 5 % approuvé pour 2021, et qui est contrebalancée par l'application du barème des traitements révisé, entré en vigueur le 1 er janvier 2021.

Ressources extrabudgétaires

185. En 2021, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition de l'Équipe de surveillance ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

9. Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité

(671 700 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

186. Le Bureau du Médiateur auprès du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés est chargé d'examiner les demandes de radiation reçues de personnes ou d'entités inscrites sur la liste relative aux sanctions correspondante. Son mandat est défini dans la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité, telle que modifiée par les résolutions ultérieures [1989 (2011), 2083 (2012), 2161 (2014) et 2368 (2017)].

Programme de travail

Objectif

187. L'objectif auquel le Bureau du Médiateur contribue est de fournir un examen indépendant des demandes de radiation reçues de personnes, entités et entreprises figurant sur la Liste relative aux sanctions contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) (Daech) et Al-Qaida. Ainsi, le Bureau veille à ce que ces personnes, entités et entreprises bénéficient d'une procédure équitable et transparente lors du traitement de leur demande de radiation.

Stratégie

- 188. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le Bureau du Médiateur traitera toutes les demandes de radiation, qu'il examinera équitablement et rapidement, et se rendra dans le pays de résidence de chaque requérant(e), dans la mesure du possible, pour l'interroger en personne.
- 189. Le travail qui sera effectué devrait permettre au Comité des sanctions de se prononcer en connaissance de cause sur la recommandation que le Médiateur aura formulée, pour chaque demande de radiation de la Liste, dans un rapport d'ensemble.

Facteurs externes pour 2022

- 190. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Bureau du Médiateur ;
 - b) Les conditions de sécurité permettent au Bureau du Médiateur d'effectuer des missions, s'il y a lieu
- 191. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution de ces produits et activités, il

21-06326 61/121

- faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 192. Le Bureau du Médiateur prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Le Médiateur peut s'appuyer sur ces considérations pour recommander qu'une personne ou une entité reste soumise à des sanctions ou non. Le Bureau s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en la matière, notamment en dispensant à son personnel la formation qui existe dans ce domaine et en proposant au Médiateur une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.
- 193. Le Bureau tirera parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité. Le Bureau collaborera avec les entités compétentes des Nations Unies pour gérer les installations et en assurer l'accessibilité et la sécurité, ainsi que pour procéder à diverses améliorations et adapter la disposition des bureaux, des équipements, du mobilier et des bâtiments aux besoins des personnes handicapées.
- 194. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, dans le cadre de l'échange d'informations, le Bureau du Médiateur coopère avec les États Membres, l'Union européenne, des établissements universitaires, des groupes de réflexion et des associations spécialisées dans le droit international, entre autres.
- 195. S'agissant de la coordination et de la liaison interorganisations, le Bureau coopère entre autres avec le HCDH, l'ONUDC, la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, l'Université des Nations Unies et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. Pour ce qui est des questions de sûreté et de sécurité, de sécurité informatique et de logistique, le Bureau coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau de l'informatique et des communications et le PNUD.

Exécution du programme en 2020

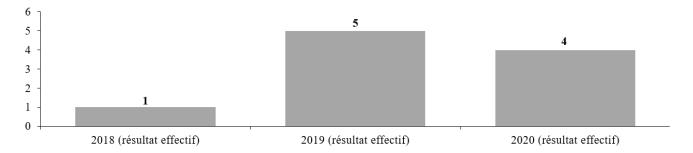
Retrouver l'ancien rythme de traitement des dossiers⁹

- 196. Le Bureau a avancé dans l'examen des demandes dont il a été saisi : il a présenté cinq dossiers au Comité, lui a soumis quatre rapports d'ensemble et a conduit quatre entretiens avec des requérants. Il a également mené des enquêtes approfondies et des recherches indépendantes dans le but de recueillir des informations concernant chaque demande, y compris auprès d'États Membres et de bureaux de l'ONU. Enfin, il a mené de nombreuses activités de sensibilisation pour mieux faire connaître ses travaux, notamment dans le cadre d'échanges avec des États Membres, des organisations régionales, des établissements universitaires, des groupes de réflexion et des associations spécialisées dans le droit international.
- 197. Le Bureau a atteint l'objectif fixé, même si le fait qu'il n'ait pu s'entretenir directement avec ses interlocuteurs et se rendre dans la zone d'activité autant qu'il le souhaitait a modifié la manière dont il a recueilli les informations communiquées au Conseil de sécurité et au Comité, ainsi que leur contenu.
 - Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats
- 198. Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'établissement, par le Médiateur, de quatre rapports d'ensemble visant à aider le Comité à se prononcer en connaissance de cause sur des demandes de radiation de la Liste, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée

⁹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3).

dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'établissement de six rapports d'ensemble (voir fig. I). Le nombre de rapports et les délais d'examen échappent au contrôle du Médiateur, puisque c'est le (la) requérant(e) qui prend l'initiative de présenter une demande de radiation et que les délais d'examen sont définis en détail à l'annexe II de la résolution 2368 (2017).

Figure I Mesure des résultats : nombre de rapports d'ensemble



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

199. En 2020, la pandémie de COVID-19 a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau. Ce dernier n'a pu effectuer que des déplacements limités pour interroger les requérants et consulter les États Membres et n'a pas toujours été en mesure de rencontrer ses interlocuteurs en personne. Le Bureau a changé sa façon de faire, multipliant les échanges virtuels avec les interlocuteurs grâce à divers moyens de communication. Afin de continuer à protéger la confidentialité de ses travaux, il a utilisé des plateformes de communication sécurisées fournies par le Bureau de l'informatique et des communications. Lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir les communications des États Membres par voie numérique, il a eu recours à d'autres méthodes, par exemple en se faisant remettre les documents en mains propres.

Résultats escomptés pour 2022

Assurer un examen équitable et rapide des demandes de radiation

200. Toute personne ou entité inscrite sur la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL et Al-Qaida peut demander que son inscription soit examinée par le Médiateur. Pour chaque demande reçue, le Médiateur continuera de traiter et d'examiner toutes les demandes de radiation équitablement et rapidement et se rendra dans le pays de résidence du (de la) requérant(e) pour l'interroger en personne, ce qui devrait avoir pour résultat d'offrir à tous les requérants les garanties d'une procédure régulière et de donner au Comité les moyens de prendre des décisions éclairées et rapides sur les demandes de radiation.

Enseignements tirés et changements prévus

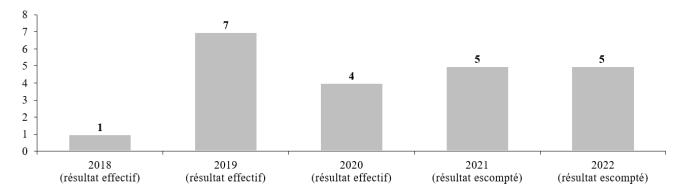
201. L'enseignement tiré est le suivant : les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont empêché le Médiateur de voyager aussi souvent que nécessaire pour s'entretenir avec les requérants et tenir des consultations avec les interlocuteurs concernés, notamment les États Membres. Compte tenu de cet enseignement, le Médiateur, lorsqu'il se trouvera dans l'impossibilité de mener des échanges en personne, collaborera davantage avec les entités des Nations Unies sur le terrain et les États Membres pour déterminer comment conduire des entretiens et échanger des informations confidentielles de manière virtuelle et sécurisée.

21-06326 63/121

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

202. Le travail qui sera effectué devrait favoriser l'examen indépendant des demandes de radiation reçues de personnes, entités et entreprises visées par la Liste relative aux sanctions contre l'EIIL et Al-Qaida, comme devrait le montrer l'établissement, par le Médiateur, de cinq rapports d'ensemble visant à aider le Comité à se prononcer en connaissance de cause sur des demandes de radiation (voir fig. II).

Figure II
Mesure des résultats : nombre de rapports d'ensemble présentés au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés



Produits

203. On trouvera dans le tableau 42 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 42 **Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	8	6	8	7
 Rapports semestriels du Bureau du Médiateur destinés au Conseil de sécurité 	2	2	2	2
 Rapports d'ensemble présentés par le Médiateur au Comité des sanctions 	6	4	6	5
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	6 ^a	7	6
3. Rapports d'ensemble présentés par le Médiateur au Comité des sanctions	6	5 ^a	6	5
4. Exposés présentés par le Médiateur aux États Membres	1	1^a	1	1
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	6 ^a	7	6
 Rapports d'ensemble présentés par le Médiateur au Comité des sanctions 	6	5 ^a	6	5

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2020	livrés : 2020	prévus : 2021	prévus : 2022
6 Exposés présentés par le Médiateur aux États Membres	1	14	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les États Membres et les requérants sur les demandes de radiation de la Liste ; conseils sur la procédure de radiation ; défense des garanties d'une procédure régulière.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions et demandes d'informations concernant les demandes de radiation de la Liste.

Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Médiateur.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Médiateur ; fiches d'information sur les travaux et le mandat du Bureau du Médiateur; actualisation régulière du guide sur l'historique de la procédure de médiation.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du Médiateur sur son site Web.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 43 **Ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	2022	Variation		
_	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)	
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)	
Militaires et personnel de police	_	_	_	_	_	
Personnel civil	275,6	283,2	322,5	_	39,3	
Dépenses opérationnelles	282,2	349,2	349,2	_	_	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	557,8	632,4	671,7	-	39,3	

Tableau 44 **Effectifs nécessaires**

		Admi		teurs o			aires		Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2021	_	_	_	_	_	1	_	_	1	-	1	2	_	_	_	2

21-06326 65/121

^a Compte tenu des difficultés que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) crée quant aux procédures de travail habituelles du Bureau, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, le Médiateur a présenté ses rapports au Comité et ses exposés aux États Membres lors de réunions virtuelles tenues sous la forme de visioconférences privées.

		Admi			et fonc upérie		aires			Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel			Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif proposé pour 2022	-	_	_	-	_	1	_	_	1	-	1	2	_	_	-	2
Variation	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	-	-	_	_	_

^a Autres classes, sauf indication contraire.

- 204. Le montant des ressources demandées au titre du Bureau du Médiateur pour 2022 s'élève à 671 700 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à deux emplois de temporaire (1 P-4 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel et administratif (322 500 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (349 200 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires (205 900 dollars), voyages du Médiateur (28 400 dollars), frais de voyages officiels du personnel (28 600 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (location de locaux et de véhicules, communications et informatique, services et fournitures divers) (86 300 dollars).
- 205. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
- 206. L'augmentation des ressources proposées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique par une hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, du fait de l'application d'un taux en pourcentage plus élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de la structure des dépenses enregistrées récemment.

Ressources extrabudgétaires

207. Aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau du Médiateur en 2021 ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

10. Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité

(1 397 000 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 208. La mission est chargée d'appuyer les travaux du Conseil de sécurité et de son facilitateur en ce qui concerne l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil, comme indiqué dans la note du Président du Conseil en date du 16 janvier 2016 (S/2016/44). Dans sa résolution, le Conseil a approuvé le Plan d'action global commun, appelé instamment à son application intégrale et demandé aux États Membres et aux organisations régionales et internationales d'en appuyer la mise en œuvre.
- 209. En outre, les restrictions énoncées à l'annexe B de la résolution 2231 (2015) visent à améliorer la transparence et à créer les conditions propices à la pleine application du Plan d'action. Les deux premières restrictions prévues à l'annexe B (transferts liés aux armes à destination ou en provenance de la République islamique d'Iran et interdiction de voyager) sont arrivées à expiration en octobre 2020, tandis que les autres mesures doivent expirer au plus tard en octobre 2023 (transferts et activités liés aux missiles balistiques, et gel des avoirs) et en octobre 2025 [transferts et activités liés au nucléaire (filière d'approvisionnement)]. En octobre 2025, pour autant que les dispositions des résolutions antérieures du Conseil sur la question du nucléaire iranien n'aient pas été rétablies, toutes les dispositions de la résolution 2231 (2015) cesseront de s'appliquer et le Conseil de sécurité ne sera plus saisi de la question.

Programme de travail

Objectif

210. L'objectif auquel la mission contribue est de veiller à la pleine application, par tous les États Membres et toutes les organisations régionales et internationales, de la résolution 2231 (2015), y compris les mesures restrictives prévues à l'annexe B de la résolution.

Stratégie

- 211. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission continuera d'appuyer les travaux du Conseil de sécurité et de son facilitateur désigné et de présenter régulièrement au Conseil des rapports sur l'application de la résolution, conformément à son mandat.
- 212. Le travail qui sera effectué devrait permettre d'améliorer la transparence, de créer les conditions propices à la pleine application du Plan d'action global commun et d'accroître la coopération sur les activités présumées incompatibles avec les restrictions énoncées à l'annexe B.

Facteurs externes pour 2022

- 213. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) Les participants au Plan d'action global commun demeurent attachés à son application intégrale et effective ;

21-06326 67/121

- b) Le Plan d'action global commun, son application et celle et de la résolution 2231 (2015) continuent de bénéficier du plein appui de la communauté internationale.
- 214. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution de ces produits et activités, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 215. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. La parité des sexes continuera d'être prise en compte dans le recrutement du personnel. La mission s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en la matière, notamment en dispensant au personnel la formation qui existe dans ce domaine.
- 216. Le Bureau tirera parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité. La mission collaborera avec les entités compétentes des Nations Unies pour gérer les installations et en assurer l'accessibilité et la sécurité, ainsi que pour procéder à diverses améliorations et adapter la disposition des bureaux, des équipements, du mobilier et des bâtiments aux besoins des personnes handicapées.
- 217. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, la mission coopère avec les États Membres et le Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe établi dans le Plan d'action global commun pour examiner les propositions soumises dans le cadre de la filière d'approvisionnement, entre autres. Elle coopère également avec les États Membres sur diverses questions liées à l'application de la résolution, y compris les activités présumées incompatibles avec les restrictions énoncées à l'annexe B. En outre, la mission assure la liaison et la coopération avec l'AIEA.

Activités d'évaluation

218. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Meilleure compréhension de la résolution 2231 (2015) et poursuite de son application¹⁰

- 219. Des informations relatives à la résolution, y compris les mesures restrictives énoncées à l'annexe B, ont été diffusées par l'intermédiaire des rapports élaborés par le Secrétaire général et des exposés présentés au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution. En raison de la pandémie de COVID-19, il n'a pas été possible de participer en personne à des activités de sensibilisation.
- 220. La mission a atteint l'objectif fixé, même si, faute d'avoir pu s'entretenir directement avec ses interlocuteurs et d'avoir pu se rendre dans la zone d'activité autant qu'elle le souhaitait, elle n'a pas pu communiquer des informations exhaustives au Conseil de sécurité et au Comité.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

221. Le travail qui a été effectué a contribué à ce que le Conseil de sécurité, les États Membres et les organisations internationales soient informés de l'état d'avancement de l'application de la résolution 2231 (2015), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour

¹⁰ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3).

2020, à savoir une meilleure compréhension et une application effective de la résolution par tous les États Membres et les organisations régionales et internationales (voir tableau 45).

Tableau 45 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation au Conseil de sécurité de rapports des États Membres et l'utilisation de la filière d'approvisionnement	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation au Conseil de sécurité de rapports des États Membres et l'utilisation de la filière d'approvisionnement	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation au Conseil de sécurité de rapports des États Membres et l'utilisation de la filière d'approvisionnement

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

222. En 2020, la pandémie de COVID-19 a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la mission. Cette dernière n'a pu effectuer que des déplacements limités pour mener ses activités de sensibilisation, assurer le suivi de l'application de la résolution 2231 (2015) et en rendre compte, et n'a pas toujours été en mesure de rencontrer ses interlocuteurs en personne. La mission a changé sa façon de faire, multipliant les échanges virtuels avec les interlocuteurs grâce à divers moyens de communication. Afin de continuer à protéger la confidentialité de ses travaux, elle a utilisé des plateformes de communication sécurisées fournies par le Bureau de l'informatique et des communications. Lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir les communications des États Membres par voie numérique, il a eu recours à d'autres méthodes, par exemple en se faisant remettre les documents en mains propres.

Résultats escomptés pour 2022

Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015)

223. L'incertitude qui planait sur l'avenir du Plan d'action global commun et l'application de la résolution 2231 (2015) en 2020 semble laisser place à de meilleures perspectives pour 2021. La mission, dans ce climat plus optimiste, tiendra compte de la mise en œuvre du Plan d'action global commun lorsqu'elle fournira des informations techniques et factuelles relatives à la résolution, y compris les mesures restrictives énoncées à l'annexe B, au moyen des rapports élaborés par le Secrétaire général et des exposés présentés au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 2231 (2015). Elle participera également à des activités de sensibilisation, si nécessaire et dans la mesure du possible, compte tenu du contexte sanitaire, et continuera de tenir des consultations régulières avec les membres du Conseil, les États Membres et les participants au Plan d'action global commun.

Enseignements tirés et changements prévus

224. L'enseignement tiré est le suivant : les restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ont empêché la mission de se déplacer aussi souvent que nécessaire pour tenir des consultations avec les États Membres concernés dans le cadre de ses activités de sensibilisation, de suivi et de communication concernant l'application de la résolution 2231 (2015). Compte tenu de cet enseignement, la mission coopérera plus étroitement avec les États Membres concernés en vue de recenser quels autres moyens de communication, par exemple virtuels, lui permettraient de mener des consultations.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

225. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), grâce à l'établissement de rapports réguliers par le Secrétaire général et à l'apport d'un

21-06326 **69/121**

appui au travail du Facilitateur, comme devraient le montrer les niveaux d'appréciation et de satisfaction du Conseil de sécurité, du Facilitateur et des membres de la formation 2231, et la volonté des États Membres d'engager un dialogue continu sur la résolution, y compris sur les mesures restrictives énoncées à l'annexe B (voir tableau 46).

Tableau 46 **Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)		
Poursuite de						
l'application de la						
résolution	résolution	résolution	résolution	résolution		
2231 (2015),	2231 (2015),	2231 (2015),	2231 (2015),	2231 (2015),		
notamment par la						
présentation au						
Conseil de sécurité	Conseil de sécurité	Conseil de sécurité	Conseil de sécurité	Conseil de sécurité de		
de rapports des États	de rapports des États	de rapports des États	de rapports des	rapports des États		
Membres et l'apport	Membres et l'apport	Membres et l'apport	États Membres et	Membres et l'apport		
d'un appui au travail	d'un appui au travail	d'un appui au travail	l'apport d'un appui	d'un appui au travail		
du Facilitateur	du Facilitateur	du Facilitateur	au travail du	du Facilitateur		
			Facilitateur			

Produits

226. On trouvera dans le tableau 47 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 47 **Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Ca	tégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A.	Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
	Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
	1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2
	Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	5^{a}	8	6
	2. Séances du Conseil de sécurité	7	5^a	7	5
	3. Exposés présentés par le Facilitateur aux États Membres	1	_	1	1
	Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	5^{a}	6	6
	4. Séances du Conseil de sécurité	5	5^a	5	5
	5. Exposés présentés par le Facilitateur aux États Membres	1	_	1	1
B.	Création et transfert de connaissances				
	Publications (nombre de publications)	3	_	_	_
	6. Documents d'orientation	3	_	_	_

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2020	livrés : 2020	prévus : 2021	prévus : 2022

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations et conseils sur l'application de la résolution 2231 (2015).

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : conclusions et recommandations adressées au Conseil de sécurité dans le but de renforcer l'application de la résolution 2231 (2015).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux de la mission politique spéciale; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale; notes verbales sur les activités menées par le Conseil de sécurité dans le contexte de la résolution 2231 (2015).

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités menées par le Conseil de sécurité dans le contexte de la résolution 2231 (2015).

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat de la mission politique spéciale sur son site Web.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 48 **Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	2022	Variation	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	_	_	_	_	_
Personnel civil	1 483,0	1 217,1	1 197,4	_	(19,7)
Dépenses opérationnelles	178,1	199,6	199,6	_	_
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 661,1	1 416,7	1 397,0	-	(19,7)

21-06326 71/121

^a Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles de la formation 2231, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres de ladite formation sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir trois réunions virtuelles sous forme de visioconférences privées.

Tableau 49 **Effectifs nécessaires**

		Admi			et fonc upérie	ctionne eur	uires			Agents des génér et des ca appare	raux tégories	Personnel recruté sur le plan national Total				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	~~		(personnel recruté sur le plan	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2021	_	_	_	_	1	2	2	_	5	_	2	7	_	-	_	7
Effectif proposé pour 2022	_	_	_	_	1	2	2	_	5	_	2	7	_	_	-	7
Variation	_	_	-	_	_	_	_	_	-	_	-	_	_	-	-	_

^a Autres classes, sauf indication contraire.

- 227. Le montant des ressources demandées pour l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité en 2022 s'élève à 1 397 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à sept emplois de temporaire (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 2 emplois d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir (1 197 400 dollars) et les dépenses opérationnelles (199 600 dollars), qui se répartissent comme suit : frais de voyage officiels du personnel (45 600 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux, l'informatique et les communications ainsi que des fournitures et services divers (154 000 dollars).
- 228. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de la mission et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
- 229. La diminution des ressources proposées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique par une baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, du fait de l'application d'un taux en pourcentage plus faible pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de la structure des dépenses enregistrées récemment.

Ressources extrabudgétaires

230. En 2021, aucune ressource extrabudgétaire n'a été affectée à l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

11. Groupe d'experts sur le Mali

(1 162 200 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

231. Le Groupe d'experts sur le Mali est chargé de surveiller l'application du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager, ainsi que de communiquer des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2374 (2017). Le régime de sanctions vise à prévenir et à maîtriser les menaces contre la paix, la sécurité ou la stabilité du Mali et de la région.

Programme de travail

Objectif

232. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant le Mali, qui prévoit un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

Stratégie

- 233. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali (le Comité).
- 234. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

Facteurs externes pour 2022

- 235. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - b) les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.
- 236. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 237. Le Groupe d'experts prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de la représentation équilibrée des genres lors du recrutement des

21-06326 73/121

experts et de la constitution d'une liste de réserve. Il est indiqué dans leur mandat que les experts doivent prendre en considération les questions de genre dans leur domaine de responsabilité. Le Groupe d'experts s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en la matière, notamment en dispensant au personnel la formation qui existe dans ce domaine et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.

- 238. Le Groupe d'experts tirera parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité. Il collaborera avec les entités compétentes des Nations Unies pour gérer les installations et en assurer l'accessibilité et la sécurité, ainsi que pour procéder à diverses améliorations et adapter la disposition des bureaux, les équipements, le mobilier et les bâtiments aux besoins des personnes handicapées.
- 239. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres et des organisations régionales et sous-régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et l'Union européenne.
- 240. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MINUSMA et le PNUD.

Activités d'évaluation

241. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Plus d'éléments d'information mis à la disposition du Comité¹¹

- 242. En 2020, le Groupe d'experts a présenté au Comité deux rapports, dans lesquels il a dégagé des conclusions détaillées sur les obstacles à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, et les liens entre les groupes armés et la criminalité organisée, et donné des informations précises sur l'application du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager. Il a notamment indiqué que des groupes armés étaient impliqués dans le trafic de stupéfiants, de cigarettes et d'or artisanal, ainsi que dans la traite des personnes, ce qui compromettait la mise en œuvre de l'Accord. À cet égard, il a également communiqué au Comité des informations relatives à des actes qui, selon lui, tombaient sous le coup des critères de désignation, afin que celui-ci envisage de nouvelles désignations à des fins de sanctions.
- 243. Le Groupe d'experts a atteint l'objectif fixé, même si, faute d'avoir pu s'entretenir directement avec ses interlocuteurs et d'avoir pu se rendre dans la zone d'activité autant qu'il le souhaitait en raison des restrictions qui avaient été imposées, il n'a pas pu communiquer des informations exhaustives au Conseil de sécurité et au Comité.

¹¹ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3).

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

244. Le travail susmentionné a contribué à rendre le Comité à même d'envisager de nouvelles désignations à des fins de sanctions, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 (voir tableau 50).

Tableau 50 **Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité/le Comité reçoit quelques renseignements sur la participation des parties signataires à des types de trafic n'ayant pas encore été pris en considération, tels que le trafic de cigarettes et de véhicules	Le Conseil de sécurité/le Comité reçoit davantage de renseignements sur la participation des parties signataires à des types de trafic n'ayant pas encore été pris en considération, tels que le trafic de cigarettes et de véhicules	Le Comité est à même d'envisager d'apporter des modifications aux inscriptions sur les listes relatives aux sanctions

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

245. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Groupe d'experts. Celui-ci n'a pu effectuer que des déplacements limités pour recueillir des informations sur l'application du régime de sanctions et il n'a pas toujours été en mesure de rencontrer ses interlocuteurs en personne. De plus, ses membres n'ont pas pu se réunir pour échanger, y compris lors de l'établissement des rapports. Le Groupe d'experts a changé sa façon de faire, multipliant les échanges virtuels avec les interlocuteurs grâce à divers moyens de communication et s'appuyant davantage sur des informations de source publique, des abonnements et des recherches dans des bases de données. Afin de continuer à protéger la confidentialité de ses travaux, il a utilisé des plateformes de communication sécurisées fournies par le Bureau de l'informatique et des communications. Lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir les communications des États Membres par voie numérique, il a eu recours à d'autres méthodes, par exemple en se faisant remettre les documents en mains propres.

Résultats escomptés pour 2022

Consolidation de l'action menée en faveur de l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

246. En 2022, le Groupe d'experts continuera de faire rapport au Comité afin de consolider l'action menée en faveur de l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. À cet effet, il continuera d'étoffer les informations qu'il présente sur les aspects régionaux et politiques de l'application de l'Accord. Il élargira également le champ de ses enquêtes relatives au financement des groupes armés qui compromettent l'application de l'Accord et continuera de rendre compte du respect du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager. Il s'efforcera d'accroître sa présence au Mali et dans la région, en particulier dans les zones frontalières, de façon à fournir au Comité des renseignements et des analyses supplémentaires. Ces activités contribueront à consolider l'action menée en faveur de l'application de l'Accord.

Enseignements tirés et changements prévus

247. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête du fait de la réduction considérable des déplacements liée à la pandémie de COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, le Groupe d'experts fera davantage appel aux technologies numériques (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour

21-06326 75/121

mener ses recherches et pour nouer des contacts utiles avec les interlocuteurs concernés, en particulier avec les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

248. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la pleine application du régime de sanctions concernant le Mali, comme le montreront les informations que le Groupe d'experts continuera de communiquer au Conseil de sécurité et au Comité, qui permettront à ces derniers de prendre les mesures voulues, notamment d'adapter le régime de sanctions, d'augmenter le nombre d'inscriptions sur la liste relative aux sanctions, ou de mobiliser les États Membres en faveur de l'application du régime de sanctions (voir tableau 51).

Tableau 51 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Le Comité reçoit du Groupe d'experts des informations qui lui permettent d'augmenter le nombre d'inscriptions de personnes ou d'entités sur la liste relative aux sanctions (3 personnes visées par une interdiction de voyager), à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord	Le Comité reçoit du Groupe d'experts des informations qui lui permettent d'augmenter le nombre d'inscriptions de personnes ou d'entités sur la liste relative aux sanctions (5 personnes visées par une interdiction de voyager et un gel des avoirs), à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent du Groupe d'experts des informations qui leur permettent d'adapter le régime de sanctions ou de revoir le nombre d'inscriptions de personnes ou d'entités sur la liste relative aux sanctions, à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent du Groupe d'experts des informations qui leur permettent d'adapter le régime de sanctions ou d'augmenter le nombre d'inscriptions de personnes ou d'entités sur la liste relative aux sanctions, à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent du Groupe d'experts des informations qui leur permettent d'adapter le régime de sanctions, de revoir le nombre d'inscriptions de personnes ou d'entités sur la liste relative aux sanctions, ou de modifier les entrées de la liste, à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord

Produits

249. On trouvera dans le tableau 52 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 52 Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	3	3	3	3
 Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions 	3	3	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	3 ^a	6	5
2. Séances du comité des sanctions	6	3^a	6	5
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	6	3^{a}	6	5
3. Séances du comité des sanctions	6	3^a	6	5
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	3	5	5
 Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts 	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
5. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	2	2	2	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause: recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.

Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 53 **Ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	20.	22	Variation	
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)	
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)	
Militaires et personnel de police	_	_	_	_	_	
Personnel civil	142,9	145,7	137,5	_	(8,2)	

21-06326 77/121

^a Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir deux réunions virtuelles sous forme de visioconférences privées.

(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
953,0	1 021,4 1 167,1	1 024,7		(4,9)
		(1) (2)	(1) (2) (3)	(1) (2) (3) (4)

Tableau 54 **Effectifs nécessaires**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total	Personnel recruté sur le plan national							
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel		Services généraux ^a	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs		Volontaires des Nations Unies To	Total
Effectif approuvé pour 2021	_	_	_	_	_	_	1	_	1	_	_	1	-	_	_	1
Effectif proposé pour 2022	_	_	_	_	_	_	1	_	1	_	_	1	_	_	_	1
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-	-	_	-	_	-

^a Autres classes, sauf indication contraire.

- 250. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur le Mali pour 2022 s'élève à 1 162 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à un emploi de temporaire (P-3) qu'il est proposé de maintenir et dont le (la) titulaire serait chargé(e) de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (137 500 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 024 700 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des quatre experts (478 500 dollars et 187 000 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel, y compris les voyages de cinq agents responsables de la sécurité issus de divers bureaux des Nations Unies (159 500 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, l'appui dans le domaine de la sécurité, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers (199 700 dollars).
- 251. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
- 252. La diminution des ressources proposées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique par la réduction des dépenses prévues au titre du personnel civil du fait de l'application d'un pourcentage moins élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses. Cette réduction est partiellement contrebalancée par une hausse des prévisions de dépenses afférentes aux communications et à l'informatique et aux honoraires.

Ressources extrabudgétaires

253. En 2021, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Groupe d'experts ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

12. Groupe d'experts sur la Somalie

(1 883 200 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

254. Le Groupe d'experts sur la Somalie est chargé de surveiller l'application du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager, de l'embargo ciblé et de l'embargo territorial sur les armes, de l'interdiction visant le charbon de bois et de l'interdiction des composants d'engins explosifs improvisés. Il est également chargé de communiquer des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités sur la base des critères d'inscription définis dans diverses résolutions du Conseil de sécurité. Son mandat est mentionné dans les résolutions 2444 (2018), 2498 (2019) et 2551 (2020) du Conseil de sécurité. Le régime de sanctions vise à appuyer les efforts déployés par les autorités somaliennes pour assurer la stabilité et la sécurité dans le pays, à empêcher que des mouvements d'armes et de munitions aient lieu vers la Somalie en violation de l'embargo sur les armes et à désorganiser les activités des Chabab, y compris leurs finances. Dans sa résolution 2551 (2020), le Conseil a prié le Secrétaire général de lui fournir une évaluation technique des capacités de la Somalie en matière de gestion des armes et des munitions et de formuler des recommandations en vue de les améliorer davantage.

Programme de travail

Objectif

255. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant la Somalie, qui prévoit un gel des avoirs, une interdiction de voyager, un embargo ciblé et un embargo territorial sur les armes, une interdiction visant le charbon de bois et une interdiction des composants d'engins explosifs improvisés.

Stratégie

- 256. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie.
- 257. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

Facteurs externes pour 2022

- 258. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
 - b) les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

21-06326 **79/121**

- 259. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 260. Le Groupe d'experts prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de la représentation équilibrée des genres lors du recrutement des experts et de la constitution d'une liste de réserve. Il est indiqué dans leur mandat que les experts doivent prendre en considération les questions de genre dans leur domaine de responsabilité. Le Groupe d'experts s'inspire également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en la matière, notamment en dispensant au personnel la formation qui existe dans ce domaine et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.
- 261. Le Groupe d'experts tirera parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité. Il collaborera avec les entités compétentes des Nations Unies pour gérer les installations et en assurer l'accessibilité et la sécurité, ainsi que pour procéder à diverses améliorations et adapter la disposition des bureaux, les équipements, le mobilier et les bâtiments aux besoins des personnes handicapées.
- 262. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, aux fins de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres, la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), INTERPOL, l'IGAD, l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne.
- 263. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Banque mondiale, le FMI, l'OACI, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), l'ONUDC et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, l'ONUN, la MANUSOM et le PNUD.

Activités d'évaluation

264. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix mènera une évaluation systématique, l'objectif général étant de faire en sorte que les analyses politiques établies par le Département et les missions politiques spéciales tiennent mieux compte des questions de genre.

Exécution du programme en 2020

Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité de réagir en cas d'allégations de violation¹²

265. Ces dernières années, les Chabab ont multiplié les attaques commises au moyen d'engins explosifs improvisés. Le Groupe d'experts a donc continué d'enquêter sur la fabrication de ces engins, qui sont l'arme de prédilection du mouvement. En 2019, il a indiqué que les Chabab fabriquaient leurs explosifs artisanaux, car ils pouvaient facilement se procurer les composants nécessaires. Des analyses scientifiques menées en 2020 ont permis de confirmer que, dans certains de leurs engins, ils utilisaient de la nitroglycérine comme explosif. Le Groupe d'experts a donc recommandé que ce produit chimique soit ajouté à la liste des composants d'engins explosifs improvisés (voir S/2020/949). Le Conseil de sécurité a par la suite adapté le régime de sanctions en tenant compte

¹² Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3).

des recommandations du Groupe d'experts dans sa résolution 2551 (2020). En ce qui concerne l'interdiction des composants d'engins explosifs improvisés, le Groupe d'experts a aidé le Comité à élaborer une notice d'aide à l'application, dans laquelle sont fournies, à l'intention des États Membres, des orientations portant sur l'interdiction, ainsi que sur les dispositions réglementaires régissant l'exportation de matières explosibles à destination de la Somalie. Il a également recommandé que le Comité encourage les partenaires internationaux et régionaux du Gouvernement fédéral somalien à dispenser une formation professionnelle en continu aux équipes gouvernementales de neutralisation des explosifs et munitions, à leur fournir le matériel approprié et à coordonner l'appui au renforcement des capacités du Gouvernement fédéral en matière d'analyse des explosifs, conformément au paragraphe 29 de la résolution 2551 (2020).

266. Le Groupe d'experts a atteint l'objectif fixé, même si, faute d'avoir pu s'entretenir directement avec ses interlocuteurs et d'avoir pu se rendre dans la zone d'activité autant qu'il le souhaitait en raison des restrictions qui avaient été imposées, il n'a pas pu communiquer des informations exhaustives au Conseil de sécurité et au Comité.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

267. Le travail effectué a contribué à ce que le Conseil de sécurité adapte le régime de sanctions, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir rendre le Conseil à même de réagir en toute connaissance de cause en cas d'allégations de violation du régime de sanctions (voir tableau 55).

Tableau 55 **Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Établissement du Groupe d'experts	Le Conseil de sécurité/le Comité reçoit des rapports sur les violations, le respect des conditions de la levée partielle de l'embargo et les personnes et entités répondant aux critères de désignation	Le Conseil de sécurité adapte le régime de sanctions pour tenir compte des informations communiquées par le Groupe d'experts sur l'interdiction des composants d'engins explosifs improvisés

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

268. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Groupe d'experts. Celui-ci n'a pu effectuer que des déplacements limités pour recueillir des informations sur l'application du régime de sanctions et il n'a pas toujours été en mesure de rencontrer ses interlocuteurs en personne. De plus, ses membres n'ont pas pu se réunir pour échanger, y compris lors de l'établissement des rapports. Le Groupe d'experts a changé sa façon de faire, multipliant les échanges virtuels avec les interlocuteurs grâce à divers moyens de communication et s'appuyant davantage sur des informations de source publique, des abonnements et des recherches dans des bases de données. Afin de continuer à protéger la confidentialité de ses travaux, il a utilisé des plateformes de communication sécurisées fournies par le Bureau de l'informatique et des communications. Lorsqu'il n'était pas possible d'obtenir les communications des États Membres par voie numérique, il a eu recours à d'autres méthodes, par exemple en se faisant remettre les documents en mains propres.

21-06326 81/121

Résultats escomptés pour 2022

Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité, du Comité et des États Membres de lutter contre le financement des Chabab

269. Dans sa résolution 2498 (2019), le Conseil de sécurité a demandé au Groupe d'experts de procéder, avec le concours du Gouvernement fédéral somalien et de l'ONUDC, à une analyse de l'ensemble des sources de revenus des Chabab et des moyens qu'ils utilisaient pour conserver et transférer des fonds, et de cartographier les systèmes de taxation illégaux. En réponse, le Groupe d'experts a donné une vue d'ensemble complète du financement des Chabab, indiquant que les sources de revenus de ces derniers étaient notamment l'imposition de « taxes » aux points de contrôle, la « taxation » des commerces et des importations dans les grands ports, ou encore la collecte forcée de la zakat (voir S/2020/949). Il a également formulé plusieurs recommandations, notamment sur les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, l'augmentation du nombre de rapports faits à la Banque centrale de Somalie et au Centre d'information financière, et la mise en œuvre d'un programme national d'identification. Ces recommandations ont été reprises au paragraphe 1 de la résolution 2551 (2020). Le Groupe d'experts continue de surveiller le financement des Chabab et d'en rendre compte, en vue de permettre au Conseil et au Comité d'envisager de réagir en toute connaissance de cause en cas d'allégations de violation du régime de sanctions.

Enseignements tirés et changements prévus

270. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête, du fait de la réduction considérable des déplacements liée à la pandémie de COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, le Groupe d'experts fera davantage appel aux technologies numériques (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches et pour nouer des contacts utiles avec les interlocuteurs concernés, en particulier avec les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

271. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la pleine application du régime de sanctions concernant la Somalie, comme le montreront les informations communiquées par le Groupe d'experts sur les activités des Chabab. Cela permettrait aux États Membres et au secteur privé de lutter contre le financement des Chabab et favoriserait donc l'application du gel des avoirs (voir tableau 56).

Tableau 56 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité crée le Groupe d'experts par sa résolution 2444 (2018)	Le Groupe d'experts commence à enquêter sur les sources de revenus des Chabab, comme l'a demandé le Conseil de sécurité	Le Conseil de sécurité reçoit du Groupe d'experts des informations exhaustives sur les sources de revenus des Chabab	Le Conseil de sécurité reçoit une analyse détaillée des sources de revenus des Chabab et des recommandations précises sur la manière de réduire les revenus des Chabab, dans le cadre du plan visant à désorganiser les	Le Conseil de sécurité adapte le régime de sanctions pour lutter contre le financement des Chabab, sur la base des recommandations du Groupe d'experts, ainsi que du plan visant à désorganiser les finances des Chabab; le Comité apporte des

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
			finances du groupe, établi par le Gouvernement fédéral somalien et l'ONUDC; le Conseil reçoit les informations nécessaires pour adapter le régime de sanctions	ajustements aux désignations de personnes impliquées dans le financement du groupe

Produits

272. On trouvera dans le tableau 57 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 57 **Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux organes d'experts	et des			
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	12	12	12	8
 Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pay rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilis destinés au comité des sanctions 		12	12	8
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions heures)	de trois	5 ^a	4	4
2. Séances du comité des sanctions	4	5 ^a	4	4
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (n de réunions de trois heures)	ombre 4	5 ^a	4	4
3. Séances du comité des sanctions	4	5 ^a	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jou	rs) 5	5	5	5
 Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du G d'experts 	roupe 5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
5. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.

21-06326 83/121

	Produits	Produits	Produits	Produits
Catégorie et sous-catégorie	prévus : 2020	livrés : 2020	prévus : 2021	prévus : 2022

Bases de données et supports numériques : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

Plateformes numériques et contenus multimédias : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 58 **Ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	202.	2	Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	_	_	_	_	_
Personnel civil	391,8	435,0	392,5	_	(42,5)
Dépenses opérationnelles	1 434,9	1 420,2	1 490,7	_	70,5
Total (déduction faite des contributions du personnel)	1 826,7	1 855,2	1 883,2	_	28,0

Tableau 59 **Effectifs nécessaires**

		Admi			et fonc		aires			Agents des génér et des car appare	raux tégories	T	Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel a	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux ^a	F	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2021	_	_	_	_	_	_	1	_	1	_	1	2	-	4	_	6
Effectif proposé pour 2022	-	_	_	_	_	_	1	_	1	-	1	2	-	4	-	6
Variation	_	_	_	_	_	-	-	-	_	_	-	_	_	_	_	_

^a Autres classes, sauf indication contraire.

^a Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir quatre réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée.

- 273. Le montant des ressources demandées au titre du Groupe d'experts sur la Somalie pour 2022 s'élève à 1 883 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à six emplois de temporaire [1 P-3, 1 emploi d'agent(e) des services généraux et 4 emplois d'agent(e) local(e)] qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel, administratif et logistique et un appui dans le domaine de la sécurité (392 500 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 490 700 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des six experts (1 014 800 dollars et 208 900 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (25 100 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique, la santé et les fournitures, services et matériel divers (241 900 dollars).
- 274. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts sur la Somalie et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
- 275. L'augmentation des ressources proposées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 est principalement due à l'augmentation des prévisions de dépenses afférentes : a) aux honoraires, en raison du changement intervenu dans la composition du Groupes d'experts ; b) aux communications et à l'informatique, une augmentation liée aux services d'appui centralisés.

Ressources extrabudgétaires

276. En 2021, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Groupe d'experts sur la Somalie ; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2022.

21-06326 **85/121**

13. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive

(3 150 200 dollars)

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 277. La mission politique spéciale à l'appui du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive est chargée d'apporter un appui technique, administratif et logistique au Comité pour l'aider à donner corps à la résolution. Son mandat découle de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et des résolutions ultérieures, notamment les résolutions 1673 (2006), 1810 (2008), 1977 (2011), 2055 (2012) et 2325 (2016). Le mandat du Comité a été prorogé jusqu'au 28 février 2022 par la résolution 2572 (2021) du Conseil.
- 278. Le Conseil de sécurité a réaffirmé à maintes reprises que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Par sa résolution 1540 (2004), le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a décidé que tous les États Membres devaient s'abstenir d'apporter une forme d'aide quelconque à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs. En outre, tous les États ont été priés d'adopter et d'appliquer, conformément à leurs procédures nationales, des législations appropriées et efficaces interdisant à tout acteur non étatique de se livrer à de telles activités, en particulier à des fins terroristes, et de prendre et d'appliquer des mesures efficaces afin de mettre en place des dispositifs intérieurs de contrôle destinés à prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs, y compris en mettant en place des dispositifs de contrôle appropriés pour les éléments connexes.
- 279. La mission considère que l'action menée au niveau national par les États Membres pour appliquer la résolution 1540 (2004) est la pierre angulaire du dispositif relatif à cet instrument. En coopération avec le Comité et les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, la mission continue de s'employer en priorité à aider les États Membres intéressés à appliquer la résolution en organisant des visites et des dialogues qui leur sont expressément consacrés a insi que des tables rondes et des examens par les pairs au niveau national afin de renforcer les capacités, de faciliter l'assistance technique et de recenser et diffuser les pratiques efficaces pour l'application de la résolution 1540 (2004).
- 280. La mission appuie le Comité dans ses activités relatives à l'application de la résolution 1540 (2004) en organisant des ateliers régionaux et sous-régionaux sur l'application de cette résolution et en menant des missions et des activités qui concernent expressément tel ou tel pays, en renforçant la coopération entre les organes internationaux et régionaux grâce à l'organisation de réunions conjointes sur la coopération visant à promouvoir les objectifs de la résolution et en favorisant la constitution de véritables partenariats avec la société civile et le secteur privé.
- 281. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a engagé le Comité à renforcer sa coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes et à intensifier l'échange d'informations avec elles sur l'assistance technique ainsi que sur toutes autres questions pertinentes pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). La mission contribue à promouvoir

- cette coopération en collaborant avec ces organisations pour échanger des informations et rechercher les synergies permettant de renforcer l'application de la résolution dans l'intérêt des États Membres concernés.
- 282. La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité fait partie intégrante du régime international de non-prolifération. Elle renforce le régime en rendant d'importantes dispositions d'autres instruments internationaux pertinents applicables à tous les États Membres, contribuant ainsi à élargir la couverture de ces instruments en ce qui concerne les agissements d'acteurs non étatiques, et en demandant aux États Membres de mettre en place des dispositifs internes de contrôle des armes de destruction massive et de leurs vecteurs plus rigoureux que ceux prévus par d'autres instruments internationaux.

Programme de travail

Objectif

L'objectif auquel la mission contribue est d'empêcher des acteurs non étatiques de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs.

Stratégie

- 284. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la mission, on continuera de faciliter l'assistance à apporter aux États Membres qui en font la demande. Ces activités d'assistance comprennent notamment l'appui aux examens nationaux de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) et à la mise au point de plans nationaux de mise en œuvre, le renforcement des capacités des fonctionnaires des pays ou encore les campagnes de sensibilisation visant les principales parties prenantes concernées par la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).
- 285. La mission continuera de promouvoir la coopération régionale aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004). Elle compte continuer de mener des activités à l'échelle régionale et sous-régionale, notamment d'organiser des formations régionales des points de contact pour l'application de la résolution, des séances d'examen par les pairs concernant la résolution ou encore des ateliers régionaux de sensibilisation destinés aux agents de l'État et à la société civile. Elle mènera ces activités en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales concernées, tout en continuant d'aider le Comité à renforcer ses liens avec lesdites organisations, conformément aux dispositions de la résolution 1977 (2011).
- 286. La mission fera le point des résultats de l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004). L'examen, mené conformément à la résolution 1977 (2011) du Conseil, a pour but d'évaluer le respect des obligations découlant de la résolution 1540 (2004) et de fournir au Conseil des recommandations auxquelles il pourra se référer à l'occasion de la prorogation du mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). L'examen devait être achevé en 2020, mais a été reporté à 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. La mission diffusera des informations pour mieux faire connaître les résultats de l'examen. Elle mettra sur pied des projets visant à promouvoir l'application des recommandations issues de l'examen et mobilisera des ressources pour pouvoir appuyer efficacement le Comité dans l'exécution de son nouveau mandat.
- 287. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
 - a) la capacité des pays de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de la résolution 1540 (2004) sera renforcée;
 - b) davantage de rapports et de plans nationaux de mise en œuvre seront présentés au Comité;

21-06326 87/121

- c) on fera mieux connaître et mieux comprendre la résolution 1540 (2004) et les risques posés par l'accès des acteurs non étatiques aux armes de destruction massive et à leurs vecteurs ;
- d) la coopération entre homologues régionaux aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004) sera renforcée;
- e) les recommandations adoptées par le Comité dans son rapport sur l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) seront appliquées.

Facteurs externes pour 2022

- 288. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs au profit des acteurs non étatiques reste une menace pour la paix et la sécurité internationales ;
 - b) l'environnement politique du Conseil de sécurité continue de permettre au Comité de parvenir à un consensus sur la mise en œuvre des activités prévues ;
 - c) les États Membres continuent de coopérer avec le Comité;
 - d) les États Membres auront davantage besoin d'aide pour s'acquitter des obligations que leur impose la résolution 1540 (2004).
- 289. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, voire l'entraver encore plus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 290. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient et conformément au plan d'action du Bureau des affaires de désarmement pour la prise en compte des questions de genre.
- 291. La mission tirera parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées, prendra des mesures d'atténuation pour remédier aux obstacles et s'attachera à faire de l'inclusion une réalité. Elle mettra la Stratégie en œuvre en suivant les orientations du Bureau des affaires de désarmement.
- 292. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, la mission coopère avec divers gouvernements, organisations internationales, régionales et sous-régionales et organisations de la société civile, notamment des milieux industriels et universitaires, pour organiser des activités de sensibilisation visant à mieux faire connaître les dispositions de la résolution 1540 (2004) et à faciliter l'assistance à apporter aux États Membres qui en font la demande aux fins du renforcement des capacités et de la rédaction de textes législatifs destinés à améliorer l'application de la résolution.
- 293. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission collabore étroitement avec d'autres organisations et organismes compétents des Nations Unies, entre autres l'ONUDC, le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et l'AIEA, pour échanger des informations sur les activités relatives à la résolution 1540 (2004), planifier et organiser des activités conjointes de sensibilisation et de renforcement des capacités et faciliter l'assistance à apporter aux États Membres qui en font la demande. Elle coopère également avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et sa Direction exécutive, ainsi qu'avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et

entités qui leur sont associés et avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions qui appuie ce Comité.

Exécution du programme en 2020

Réussite de l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité¹³

294. En 2020, sous la direction du Comité, la mission a entrepris de mettre à jour sa base de données sur l'état d'application de la résolution 1540 (2004) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité. Elle a collecté des informations en libre accès et mené des consultations avec les États Membres pour alimenter le « tableau du Comité 1540 », une liste récapitulative dont le Comité s'aide pour vérifier l'application de la résolution. Elle a également mené des activités de sensibilisation portant sur l'examen approfondi en cours, destinées aux États Membres et aux organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, qu'elle a encouragés à participer aux débats et à soumettre des idées au Comité. Elle a par ailleurs continué d'aider les États Membres à mettre en œuvre la résolution en facilitant l'assistance technique, le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

295. Le travail susmentionné a contribué à la réalisation de l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004), mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'achèvement de l'examen en 2020 (voir tableau 60). Du fait des restrictions des déplacements et autres restrictions sociales dues à la pandémie de COVID-19, le Président du Comité a transmis une lettre au Président du Conseil de sécurité le 27 août 2020 (S/2020/847) pour informer celui-ci que le Comité avait décidé de reporter à 2021 toutes les activités relatives à l'examen approfondi, dont l'achèvement de l'examen et l'établissement du rapport final. Le Comité a informé les États Membres de sa décision le 11 septembre 2020. Suite à cette décision, la mission a également reporté ses activités d'appui à l'examen approfondi, ce qui a eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020.

Tableau 60 **Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Poursuite de l'examen approfondi de l'application de la résolution 1540 (2004)	Poursuite de l'examen approfondi	Poursuite de l'examen approfondi (fin de l'examen reportée à 2021)

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

296. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la mission. La mission a remis de nombreuses activités à après 2021 : la conférence internationale de femmes sur la promotion de la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs au profit d'acteurs non étatiques, plusieurs ateliers de discussion au niveau national, des formations à l'intention des points de contact régionaux pour l'application de la résolution 1540 (2004) et des conférences d'information régionales sur la résolution 1540 (2004) destinés aux acteurs du secteur industriel dans la région Asie-Pacifique et en Amérique latine. Le report de l'examen approfondi à cause de la pandémie a également entraîné le report de plusieurs consultations régionales qui

21-06326 **89/121**

¹³ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3).

- devaient être tenues pour appuyer l'examen. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-dessus.
- 297. Dans le même temps, toutefois, la mission a apporté des aménagements à certaines de ses activités pour aider les États Membres à surmonter les problèmes liés à la pandémie de COVID-19 et continuer de concourir à ses objectifs, notamment en menant en ligne des activités qui étaient initialement prévues en présentiel. Elle a facilité la tenue d'une formation en ligne à l'intention des points de contact nationaux pour l'application de la résolution 1540 (2004) en Asie du Sud et en Mongolie, et elle a organisé au niveau des pays plusieurs tables rondes virtuelles avec des fonctionnaires. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, la mission tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme.

Résultats escomptés pour 2022

Renforcement de la coopération régionale aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004)

298. La mission a continué de se concentrer sur l'appui apporté aux États Membres pour les aider à appliquer les dispositions de la résolution 1540 (2004) aux niveaux national, régional et mondial. Ses activités de sensibilisation à l'importance de la résolution ont porté leurs fruits : plusieurs organisations régionales et sous-régionales ont nommé en interne des points de contact pour l'application de la résolution 1540 (2004). Pour renforcer cette tendance, la mission compte coopérer plus étroitement avec ses partenaires régionaux et accorder plus d'importance à son rôle de coordination, le but étant d'aider tous les États Membres à appliquer la résolution. Elle continuera de fournir un soutien technique, organisationnel et financier à ses partenaires régionaux, notamment aux organisations régionales et sous-régionales et aux centres régionaux du Bureau des affaires de désarmement, le but étant de mettre en place des services d'aide sur mesure dans chaque région pour appuyer les efforts visant à faire appliquer de manière intégrale et universelle la résolution 1540 (2004) et à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs au profit des acteurs non étatiques.

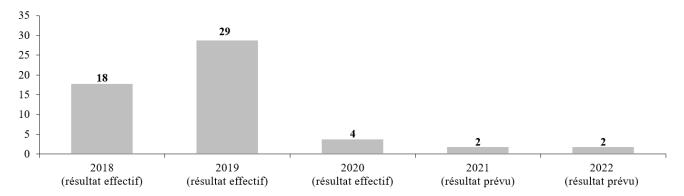
Enseignements tirés et changements prévus

299. Les enseignements tirés sont les suivants : on a appris qu'il était important d'apporter l'appui voulu aux États Membres et d'effectuer un suivi de leurs activités, car cela est essentiel pour préserver leur volonté politique et leur intérêt. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la mission, on se concentrera sur le renforcement de l'appui aux organisations régionales et sous-régionales et on nommera des coordonnatrices et coordonnateurs régionaux chargés de superviser la coopération régionale aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004).

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

300. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le renforcement de la coopération à l'échelle régionale grâce à la tenue d'ateliers régionaux d'aide à l'application de la résolution 1540 (2004) (voir fig. III).





Produits

301. On trouvera dans le tableau 61 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 61 Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Caté	gorie	e et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
		ilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des anes d'experts				
		cumentation destinée aux organes délibérants (nombre de uments)	3	2	3	2
		Programme de travail annuel du Comité pour le Conseil de sécurité	1	1	1	1
		Examen annuel de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) pour le Conseil de sécurité	1	1	1	1
		Document final sur l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) pour le Conseil de sécurité	1	_	1	_
	Ser heu	vices fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois res)	12	7	12	10
	4.	Réunions du Comité	4	6	4	4
	5.	Réunions des groupes de travail du Comité	8	1	8	6
B.	Cré	ation et transfert de connaissances				
		jets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre projets)	13	11	15	13
		Ateliers nationaux organisés pour appuyer l'application de la résolution 1540 (2004)	10	4	12	10
		Ateliers régionaux organisés pour appuyer l'application de la résolution 1540 (2004)	2	4	2	2
		Activités de sensibilisation et de communication visant la société civile	1	3	1	1

21-06326 91/121

	Produits	Produits	Produits	Produits
Catégorie et sous-catégorie	prévus : 2020	livrés : 2020	prévus : 2021	prévus : 2022

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause: consultations publiques du Conseil de sécurité sur la résolution 1540 (2004) et, à l'invitation des États Membres, formulation de conseils sur l'application de la résolution à l'occasion de visites dans les pays.

Bases de données et supports numériques : gestion de la base de données sur les demandes d'assistance relatives à l'application de la résolution 1540 (2004), sur les rapports nationaux de mise en œuvre et sur les tableaux nationaux relatifs à la résolution 1540 (2004).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : organisation d'activités de sensibilisation et présentation d'exposés sur la prévention de l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques dans le cadre de la résolution 1540 (2004), notamment à l'intention de la société civile, comme les milieux universitaires et industriels.

Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour et gestion du site Web du Comité.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 62 **Ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	202.	2	Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	_	_	_	_	_
Personnel civil	943,5	773,2	899,3	_	126,1
Dépenses opérationnelles	1 946,2	2 205,5	2 250,9	_	45,4
Total (déduction faite des contributions du personnel)	2 889,7	2 978,7	3 150,2	_	171,5

Tableau 63 Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			· Total	Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité		(personnel recruté sur le plan	Administrateurs		Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2021	_	_	_	_	1	_	2	_	3	-	2	5	-	_	_	5
Effectif proposé pour 2022	-	_	_	_	1	_	2	_	3	-	2	5	_	-	_	5
Variation	_	-	_	-	_	-	_	-	_	_	_	_	_	_	_	_

^a Autres classes, sauf indication contraire.

- 302. Le montant des ressources demandées pour la mission pour 2022 s'élève à 3 150 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à cinq emplois de temporaire (1 P-5, 2 P-3 et 2 agent(e)s des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel et administratif au Comité (899 300 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (2 250 900 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des neuf experts du Comité (1 682 000 dollars) et 159 900 dollars, respectivement), voyages officiels des membres du Comité et du personnel (97 800 dollars), installations et infrastructures (240 200 dollars), communications et informatique (71 000 dollars).
- 303. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de la mission et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
- 304. L'augmentation des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 tient principalement à l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil du fait de l'augmentation de la part des dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages des experts et des voyages officiels du personnel du fait de l'intensification prévue des activités d'appui, due à la prorogation du mandat du Comité en 2021.

Ressources extrabudgétaires

- 305. En 2021, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 700 000 dollars seront utilisées pour organiser ou appuyer des activités d'appui à l'application de la résolution 1540 (2004) visant à empêcher la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs au profit des acteurs non étatiques.
- 306. En 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 000 000 dollars devraient être utilisées pour organiser ou appuyer diverses activités relatives à la résolution 1540 (2004), notamment des visites de pays, des mesures de facilitation de la participation des États Membres aux manifestations relatives à la résolution et d'autres activités concernant des pays donnés.

21-06326 **93/121**

14. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

(11 369 800 dollars)

Avant-propos

En 2022, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme continuera d'apporter un appui sur mesure et fondé sur des données factuelles pour aider le Comité contre le terrorisme à œuvrer en faveur de l'application intégrale de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme.

Le travail que la Direction exécutive accomplit requiert innovation et agilité : cela a été particulièrement manifeste en 2020 et 2021, puisque la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a contraint la Direction exécutive à ajuster les stratégies et façons de procéder selon lesquelles elle exécutait habituellement son mandat. Épaulée par le Comité contre le terrorisme, elle a su s'adapter à l'évolution des circonstances et actualiser ses méthodes, ce qui lui a permis non seulement d'assurer la continuité de ses opérations, mais aussi de préserver les résultats obtenus sur le terrain dans ses principaux domaines de travail.

La Direction exécutive joue un rôle unique dans le système des Nations Unies. Elle est le seul organe spécialement chargé d'évaluer l'exécution par tous les États Membres de leurs obligations juridiques internationales, en vertu d'un mandat que lui a confié le Conseil de sécurité au titre du Chapitre VII de la Chartre des Nations Unies. Les évaluations qu'elle mène sont techniques, exhaustives et impartiales, et reposent sur le même ensemble de questions pour tous les États Membres. Grâce à elles, la Direction exécutive peut proposer des recommandations prioritaires et donner des orientations aux États Membres et à d'autres entités du système des Nations Unies, afin de les aider à tendre vers l'application intégrale de la résolution 1373 (2001).

La Direction exécutive consacrera toujours l'essentiel de ses efforts à favoriser l'application intégrale de la résolution 1373 (2001) par les États Membres, ainsi qu'à appuyer et à orienter en temps réel, en donnant des conseils fondés sur des données factuelles, l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour mettre en place des activités coordonnées et sur mesure d'assistance technique et de renforcement des capacités. Pour ce faire, elle continuera d'appliquer la stratégie en trois volets suivante.

Premièrement, procéder à des évaluations complètes et approfondies de l'application, par les États Membres, de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures sur la lutte antiterroriste, en effectuant des visites de pays et en menant régulièrement des dialogues de haut niveau sur les questions de fond au nom du Comité, l'objectif étant de cerner les lacunes et les difficultés existantes et de renforcer l'application du régime de lutte contre le terrorisme établi par les résolutions du Conseil sur la question.

Deuxièmement, collaborer avec les entités des Nations Unies et les partenaires extérieurs concernés pour concourir à améliorer la pertinence, la coordination et la cohérence des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par l'Organisation des Nations Unies en vue de remédier aux lacunes et aux difficultés.

Troisièmement, entretenir avec la communauté mondiale des spécialistes de la lutte antiterroriste des échanges de fond, basés, entre autres, sur des travaux de recherche, afin de recenser et d'analyser les problèmes, tendances et faits nouveaux concernant l'application des résolutions pertinentes du Conseil. À partir de ce travail sur les questions de fond, la Direction exécutive peut conseiller le Comité sur les mesures concrètes que les États Membres pourraient prendre pour appliquer ces résolutions.

La complexité du phénomène terroriste actuel nous oblige tous à repenser nos modes de fonctionnement. Nous devons faire en sorte que les 193 États Membres disposent du plus de capacités, de moyens et de garanties possibles pour faire face à la menace terroriste. C'est pourquoi la collaboration avec et entre les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile et les entités des Nations Unies est absolument essentielle.

La Direction exécutive entend continuer de seconder le Comité en appliquant les décisions stratégiques de celui-ci, en coordonnant l'action qu'il mène pour suivre, promouvoir et faciliter l'application par les États Membres des résolutions du Conseil de sécurité relatives au terrorisme et en effectuant dans les États des visites d'évaluation, conduites par des expertes et experts au nom du Comité. Elle est également déterminée à continuer d'évaluer les perspectives et les problèmes des États Membres et de soutenir et de guider ceux-ci dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre la menace terroriste mondiale.

La Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (Signé) Michèle Coninsx

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 307. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme est chargée d'aider le Comité contre le terrorisme à suivre, à promouvoir et à faciliter l'application, par les États Membres, des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Son mandat découle de la résolution 1373 (2001) du Conseil et des résolutions ultérieures, notamment les résolutions 1377 (2001), 1535 (2004), 1566 (2004), 1624 (2005), 1787 (2007), 1805 (2008), 1963 (2010), 2017 (2011), 2129 (2013), 2133 (2014), 2160 (2014), 2161 (2014), 2170 (2014), 2178 (2014), 2185 (2014), 2195 (2014), 2220 (2015), 2242 (2015), 2253 (2015), 2309 (2016), 2322 (2016), 2331 (2016), 2341 (2017), 2354 (2017), 2368 (2017), 2370 (2017), 2388 (2017), 2395 (2017), 2396 (2017), 2462 (2019) et 2482 (2019). Un certain nombre de tâches sont également confiées à la Direction exécutive dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, s'agissant notamment de faciliter la prestation d'une assistance technique et de promouvoir les bonnes pratiques en matière de lutte antiterroriste. Par sa résolution 2395 (2017) relative aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, le Conseil a prorogé le mandat de la Direction exécutive jusqu'au 31 décembre 2021.
- L'évolution de la menace terroriste et la dimension de plus en plus internationale que revêtent les 308. activités virtuelles de prospection menées par les réseaux terroristes demeurent source de vives préoccupations pour les États Membres. La perte de contrôle territorial et le déclin militaire subis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech) ont coïncidé non seulement avec la constitution ou la résurgence de groupes affiliés à l'EIIL et à Al-Qaida en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est, au Sahel, dans le bassin du lac Tchad et en Afrique australe et orientale, mais aussi avec l'aggravation des problèmes transfrontières posés par le terrorisme d'extrême droite (qu'on appelle également « terrorisme à motivation raciale et ethnique »), devenu de plus en plus complexe et de plus en plus transnational ces dernières années. Ce type de terrorisme est majoritairement pratiqué par des acteurs isolés, mus par diverses idéologies d'extrême droite (y compris une misogynie virulente). Nombre de ses adeptes s'appuient sur des idées, des personnalités et des réseaux internationaux interconnectés et imbriqués, et ils s'inspirent souvent des actes perpétrés par d'autres attaquants aux motivations similaires ainsi que des tactiques utilisées par ceux-ci. En outre, le phénomène des combattants terroristes étrangers continue de compliquer nettement la tâche de la communauté internationale en matière de lutte antiterroriste : ceux-ci restent capables de motiver et d'inspirer des personnes qui ne peuvent pas se rendre dans les zones de conflit et de les charger de mener des attaques de faible envergure dans leur pays d'origine et ils parviennent toujours à renforcer leurs liens avec des groupes affiliés à l'EIIL dans le monde entier. Au vu de ces tendances et, plus récemment, des répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), on peut dire que le monde est aux prises avec un paysage terroriste de plus en plus multiforme, parcellisé et décentralisé.
- 309. Partout, des terroristes et des groupes terroristes continuent de réunir des fonds en exploitant frauduleusement des sources licites et en amassant le produit d'activités criminelles, telles que les enlèvements contre rançon, l'extorsion, la traite des personnes ou encore le commerce illicite et le trafic de biens culturels, de drogues et d'armes légères et de petit calibre. Les fonds ainsi récoltés sont ensuite transférés soit par des moyens « traditionnels » (systèmes bancaires officiels, réseaux financiers informels ou passeurs de fonds), soit via de nouveaux moyens de paiement (cartes prépayées, portefeuilles mobiles ou actifs virtuels).
- 310. D'après l'analyse suivie que mène la Direction exécutive, les terroristes continuent de chercher des moyens d'étendre leur influence en tirant parti des restrictions d'ordre social ou des restrictions aux déplacements, de l'instabilité politique et des récessions économiques provoquées par la crise

95/121

sanitaire. Ils persistent également à essayer de tourner à leur avantage ce paysage terroriste altéré, notamment en faisant circuler leur propagande sur des plateformes virtuelles, en recourant à des sources de financement alternatives et en s'employant à exacerber les divisions sociales existantes.

Programme de travail

Objectif

311. L'objectif auquel la Direction exécutive contribue est d'améliorer et de renforcer les politiques, institutions et opérations des États Membres en matière de lutte antiterroriste, en veillant à ce que ceux-ci appliquent intégralement la résolution 1373 (2001) et les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et de guider les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique menées par l'ONU.

Stratégie

- 312. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif et conformément aux dispositions de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la Direction exécutive aidera les États Membres à cerner et à combler leurs lacunes en matière d'application et de capacités, au moyen de visites d'évaluation et d'outils d'évaluation tels que l'e-DIS (enquête électronique détaillée sur la mise en œuvre) et le bilan général de la mise en œuvre, et formulera à l'intention des États Membres des recommandations techniques sur les moyens de renforcer l'application des résolutions. Elle travaillera en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres partenaires pour aider à organiser la prestation d'une assistance technique aux fins de l'application de ses recommandations.
- 313. La Direction exécutive s'attachera toujours à nouer de nouveaux partenariats avec les entités membres du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, les organisations internationales et régionales, le monde universitaire, la société civile et le secteur privé, et à renforcer les partenariats existants. Elle continuera de prioriser les relations et les partenariats avec d'autres entités qualifiées des Nations Unies, en s'appuyant sur les compétences particulières dont elle dispose en tant qu'organe d'experts spécialement chargé de l'évaluation pour le Conseil de sécurité et le Comité contre le terrorisme. Grâce à ses compétences techniques, elle contribuera à l'action globale menée par le système des Nations Unies pour le renforcement des capacités.
- 314. La Direction exécutive élaborera des documents analytiques, des outils de référence et des lignes directrices et s'emploiera à mieux faire connaître les normes et codes internationaux et les meilleures pratiques.
- 315. Il est prévu que la Direction exécutive aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en créant et en pilotant plusieurs initiatives. Elle chapeautera, par exemple, le projet du Groupe de travail sur la gestion des frontières et l'application de la loi dans la lutte contre le terrorisme du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, qui a pour objectif d'encourager les États à mettre à profit les mesures de sécurité aux frontières adoptées dans le contexte de la pandémie pour endiguer du même coup le flot de combattants terroristes étrangers et consistera notamment en une analyse des tendances (y compris des préparatifs qui sont faits en vue du relèvement après la pandémie) et en l'élaboration d'orientations visant à aider les États Membres pendant cette période difficile. La Direction exécutive intégrera également à sa méthode d'évaluation d'autres questions qui lui permettront de mieux appréhender les incidences de la crise sanitaire sur la capacité des États de lutter contre le terrorisme et de développer leur résilience face au terrorisme et à l'extrémisme violent.
- 316. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultat de renforcer les capacités des États Membres de :

- a) combattre le terrorisme et parvenir à appliquer intégralement la résolution 1373 (2001);
- b) améliorer la résilience de tous les secteurs de la société face au terrorisme et à l'extrémisme violent ;
- c) traduire sur le plan opérationnel les obligations mises à leur charge par la résolution 1373 (2001) (grâce à l'action menée par la Direction exécutive pour les aider à mieux connaître et à adopter les meilleures pratiques, techniques et outils de lutte antiterroriste disponibles au niveau international).
- 317. L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de mettre en évidence de manière systématique les effets à court et à long terme de la pandémie sur le terrorisme et sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ainsi que les façons dont les terroristes auront tiré profit de la crise sanitaire pour servir leurs propres intérêts, et de proposer des pratiques exemplaires pouvant être mobilisées pour faire face à l'évolution de la menace terroriste.

Facteurs externes pour 2022

- 318. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - a) Les États Membres acceptent de recevoir des visites d'évaluation ;
 - Les visites peuvent être organisées et menées dans le respect des mesures de sûreté et de sécurité de l'ONU.
- 319. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 320. La Direction exécutive prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Elle s'efforce notamment de consolider les données factuelles relatives aux facteurs qui conduisent spécifiquement les femmes ou les hommes à se radicaliser et d'élaborer des orientations en matière de riposte qui tiennent compte des questions de genre, y compris en ce qui concerne le retour et la relocalisation de combattants terroristes étrangers et des personnes qui leur sont associées. Elle continuera de renforcer le dialogue et la coopération qu'elle entretient avec les États Membres, la société civile et les milieux scientifiques sur les questions, les tendances et les évolutions liées au genre.
- 321. En ce qui concerne sa coopération avec d'autres entités, la Direction exécutive continuera de développer et de renforcer les partenariats lui permettant d'aider les États à lutter contre le financement du terrorisme et la propagande terroriste en ligne, à protéger les infrastructures critiques et les cibles vulnérables contre des attaques terroristes et à exploiter les moyens biométriques, entre autres. Elle s'appuiera sur le Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste pour mettre en relation des décideurs et des chercheurs du monde entier, et continuera de collaborer avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, des organisations de la société civile, des laboratoires d'idées et des établissements universitaires et de consolider les partenariats noués avec ceux-ci, en vue d'aider le Comité contre le terrorisme à cerner les évolutions, les tendances et les enjeux nationaux, régionaux et thématiques.
- 322. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Direction exécutive continuera de travailler en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, notamment dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, mobilisant ses compétences particulières et ses recommandations pour faciliter la prestation d'activités d'assistance technique et

21-06326 **97/121**

de renforcement des capacités aux États Membres ; de collaborer avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUDC sur les sujets pour lesquels ils sont compétents, en particulier s'agissant d'aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration des personnes soupçonnées de terrorisme (notamment les combattants terroristes étrangers et les personnes qui leur sont associées); de renforcer les capacités des États en matière de gestion des frontières et d'application de la loi (en les aidant, par exemple, à mettre au point des outils décisifs tels que des listes de terroristes présumés, des technologies biométriques, des renseignements préalables concernant les voyageurs et des systèmes de dossiers passagers et à empêcher les terroristes d'acquérir des armes et des matières explosives) ; de faire en sorte que les informations obtenues par les militaires puissent être plus facilement utilisées et admises comme preuves; d'encourager l'entraide judiciaire au niveau international; de renforcer les moyens dont disposent les États pour contrecarrer le financement du terrorisme et parer aux difficultés liées à la protection des données et à la lutte antiterroriste. La Direction exécutive continuera également de travailler en étroite collaboration avec d'autres organes subsidiaires du Conseil de sécurité et leurs groupes d'experts pour améliorer l'échange d'informations, planifier et organiser des réunions spéciales conjointes et coordonner les visites dans les États Membres, et de coopérer avec eux par d'autres moyens encore pour évaluer l'application, par les États Membres, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Exécution du programme en 2020

Renforcer l'appui fourni aux États Membres¹⁴

- 323. En 2020, la Direction exécutive, agissant au nom du Comité contre le terrorisme, a effectué deux visites dans des États Membres pour évaluer leur application de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité (ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 18 visites). En raison des restrictions aux déplacements liés à la pandémie, elle n'a pas été en mesure d'effectuer les autres visites prévues, mais les deux visites d'évaluation qui ont été menées à bien ont permis aux États Membres concernés d'examiner leurs mesures nationales de lutte antiterroriste à l'aune des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des dispositions applicables de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, d'établir une hiérarchie entre les plans d'action concurrents de leurs divers organismes nationaux et de partager leurs bonnes pratiques avec la communauté internationale.
- 324. La Direction exécutive a veillé à ce que les dialogues de suivi entamés avec les États ayant déjà reçu des visites d'évaluation se poursuivent tout au long de l'année 2020. Le Comité contre le terrorisme a adopté neuf rapports de visite en 2020 (portant sur les deux visites effectuées en 2020 et les sept effectuées en 2019). À la fin de l'année, 18 rapports de visite avaient été communiqués aux partenaires de la Direction exécutive et ajoutés à la Plateforme mondiale des Nations Unies pour la coordination contre le terrorisme et trois des États Membres qui avaient reçu des visites en 2019 et 2020 avaient porté à la connaissance du Comité des mesures qu'ils avaient prises pour appliquer ses recommandations. La Direction exécutive a également intensifié et accéléré les activités menées en vue de faciliter la prestation d'une assistance technique fondée sur ses évaluations et sur les recommandations prioritaires formulées par le Comité. Elle a resserré ses liens avec les coordonnateurs et coordonnatrices résidents des Nations Unies, avec qui elle a tenu 16 réunions en 2020 afin de déterminer comment ses analyses et les recommandations du Comité pourraient être intégrées aux travaux des équipes de pays. En outre, au cours de l'année 2020, elle a mené à bien, à partir des enquêtes détaillées sur la mise en œuvre et des bilans généraux de la mise en œuvre, les examens sur dossier de 69 États Membres (soit plus que la cible fixée, qui était de 20).
- 325. S'appuyant sur les évaluations qu'elle avait menées au nom du Comité, la Direction exécutive a également contribué pour une très large part au recensement des États devant bénéficier en priorité d'une assistance au titre de divers programmes de renforcement des capacités financés par le Bureau

¹⁴ Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 3/Add.3)].

de lutte contre le terrorisme. Elle a notamment mené des consultations auprès des États Membres afin de déterminer précisément les besoins des États concernés. En 2020, elle a effectué sept missions et élaboré sept plans d'action portant sur la mise en pratique des systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs et de dossiers passagers dans le cadre du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, et elle a effectué deux missions et élaboré deux plans d'action relatifs au programme des cellules de fusion.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

326. Le travail susmentionné a contribué à faire que les États Membres comprennent mieux la menace terroriste et soient plus en mesure d'appliquer la résolution 1373 (2001) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité tout en respectant les droits humains et le droit international. En raison de la pandémie et des restrictions aux déplacements et à la tenue des réunions qui en ont résulté, la Direction exécutive n'a pas pu effectuer les 18 visites d'évaluation dans des États Membres initialement prévues (voir fig. IV). Elle est néanmoins parvenue à recentrer ses activités et à consacrer l'essentiel de son action à la réalisation des enquêtes détaillées sur la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) par les États Membres, et, partant, à achever toutes les enquêtes concernant les 193 États Membres (voir fig. V).

Figure IV Mesure des résultats : rapports d'évaluations de pays

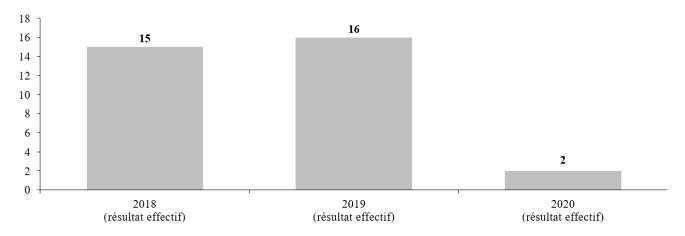
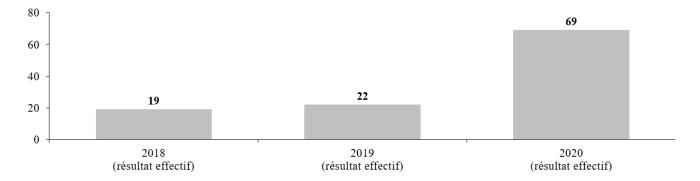


Figure V Mesure des résultats : enquêtes détaillées sur la mise en œuvre et bilans généraux de la mise en œuvre



21-06326 **99/121**

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 327. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour la Direction exécutive. Au début du mois de mars 2020, toutes les visites d'évaluation prévues ou programmées qui devaient être menées par la Direction exécutive au nom du Comité contre le terrorisme ont été reportées. Deux visites avaient été effectuées en février 2020. Ces changements ont eu des répercussions considérables sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-dessus.
- 328. Face à cette situation, la Direction exécutive a recentré ses activités d'évaluation et consacré l'essentiel de son action à terminer la série d'enquêtes détaillées sur la mise en œuvre alors en cours. Ces enquêtes complètent utilement les visites d'évaluation du Comité, car elles permettent à tous les États Membres d'être évalués sur un pied d'égalité, qu'ils aient reçu ou non la visite du Comité. Le personnel de la Direction exécutive a pu mener à bien ces examens sur dossier tout en travaillant à distance. Dès janvier 2021, toutes les enquêtes détaillées, qui concernaient les 193 États Membres, avaient été achevées, ce qui a ensuite grandement facilité l'élaboration des enquêtes mondiales sur la mise en œuvre, qui portent sur les résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) du Conseil de sécurité et seront présentées au Comité en juin 2021.
- 329. En outre, en 2020, la Direction exécutive a collaboré avec le Comité pour rédiger une note de cadrage exposant la méthode retenue pour l'organisation temporaire de visites d'évaluation hybrides dans les États Membres. La méthode des visites hybrides s'inscrit dans le prolongement du succès rencontré par les dialogues virtuels tenus avec les États Membres, les organisations internationales et régionales et les équipes de pays des Nations Unies. Elle permettra à la Direction exécutive de reprendre ses visites d'évaluation dans les États Membres, en combinant une première phase virtuelle temporaire, lancée à partir de début 2021, et une seconde phase reposant sur des visites en présentiel, qui sera mise en place dès que la situation sanitaire l'autorisera. Ce travail a permis à la Direction exécutive de continuer d'échanger et de dialoguer avec les États Membres bénéficiaires, et ce malgré les restrictions aux déplacements liées à la pandémie.

Résultats escomptés pour 2022

Aider les États Membres à détecter et combler les lacunes entravant l'application de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur la lutte antiterroriste et à remédier au manque de moyens

- 330. Par sa résolution 2395 (2017), le Conseil de sécurité a chargé la Direction exécutive d'identifier et de combler les lacunes en matière entravant la mise en œuvre, par les États Membres, de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures.
- 331. En 2022, la Direction exécutive commencera à mettre en pratique ses nouvelles méthodes d'évaluation, élaborées en consultation avec le Comité en 2020 et 2021. Celles-ci comprennent l'enquête électronique détaillée sur la mise en œuvre et la version révisée du bilan général de la mise en œuvre, qui seront testées au moyen d'évaluations pilotes en 2021. Les visites d'évaluation se fonderont sur la version révisée du document-cadre pour les visites menées par le Comité dans les États Membres, mise à jour en 2020 et désormais disponible dans les six langues officielles de l'ONU (voir S/2020/731). La Direction exécutive fera également le point sur les enseignements tirés du recours temporaire à la méthode des visites hybrides. Les évaluations ainsi menées demeurent impartiales, exhaustives et techniques, et donneront lieu à une série de recommandations destinées aux États Membres évalués et visant à leur permettre de mieux s'acquitter de leurs obligations en matière de lutte contre le terrorisme, de recenser les meilleures pratiques pouvant être utiles aux autres États Membres et de déterminer leurs besoins en matière d'assistance technique afin de remédier au manque de moyens.
- 332. Conformément aux résolutions 2395 (2017) et 2462 (2019), la Direction exécutive continuera de renforcer sa procédure d'évaluation relative à la répression du financement du terrorisme, notamment en effectuant des visites de suivi ciblées en complément de ses évaluations complètes. En consultation avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les

résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, elle établira le premier résumé thématique annuel de l'évaluation des lacunes recensées et des domaines où l'adoption de mesures additionnelles s'impose aux fins de l'application des principales résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant le financement de la lutte contre le terrorisme.

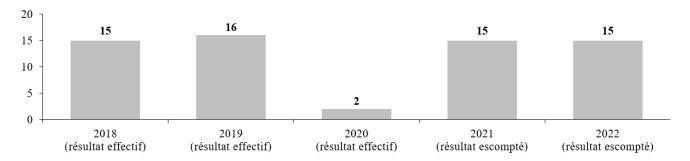
Enseignements tirés et changements prévus

333. L'enseignement tiré est le suivant : la Direction exécutive a pris conscience qu'il fallait établir une planification réaliste pour tenir les délais impartis pour les examens sur dossier détaillés. Le nombre de résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme a sensiblement augmenté ces dernières années en raison de l'évolution des méthodes terroristes, ce qui a eu pour effet d'accroître considérablement le nombre de questions dont la Direction exécutive est saisie. La pandémie ayant entraîné l'interruption des déplacements internationaux en 2020, la Direction exécutive a pu se consacrer pour l'essentiel à l'achèvement de la série d'enquêtes détaillées sur la mise en œuvre qui était alors en cours : sans ce recentrage imprévu de ses activités, il aurait pu lui falloir jusqu'à deux ans de plus pour mener à bien ces enquêtes pour tous les États Membres. Compte tenu de cet enseignement, la Direction exécutive devra estimer avec précision le temps que prendra chaque évaluation et élaborer un plan à moyen terme afin de veiller à ce que la prochaine série d'évaluations puisse être menée à bien dans un délai raisonnable, conformément à un objectif annuel qui devra être convenu avec le Comité.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

334. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les visites d'évaluation se poursuivront et que des recommandations seront formulées à l'intention de 15 États Membres afin de leur donner les moyens de mieux lutter contre le terrorisme et d'appliquer intégralement la résolution 1373 (2001) (voir fig. VI).

Figure VI Mesure des résultats : nombre d'États Membres ayant reçu des visites d'évaluation



Faire en sorte que ce que fait l'ONU pour l'assistance technique et le renforcement des capacités réponde mieux aux besoins recensés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en matière d'application et de capacités, de façon que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies soit appliquée de manière équilibrée

335. La Direction exécutive est le principal réservoir de compétences techniques et juridiques de l'ONU sur le sujet de la lutte contre le terrorisme, notamment dans les domaines suivants : poursuites judiciaires, élaboration de textes législatifs, droit international, application de la loi, gestion des frontières, enquêtes financières, analyse des questions de genre, droits humains, droit international humanitaire, informatique et analyse politique. Conformément à son mandat, elle met cette expertise à la disposition des entités du système des Nations Unies qui en ont besoin, dont le Bureau de lutte contre le terrorisme, et contribue ainsi à donner des conseils et à formuler des recommandations techniques sur mesure et fondés sur des données factuelles quant à la conception et l'exécution des

21-06326 101/121

activités et programmes d'assistance technique de l'ONU qui visent à faire appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

336. La Direction exécutive continuera de mettre un grand nombre de ses produits à la disposition du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme (qui compte actuellement 43 entités) par l'intermédiaire de la Plateforme mondiale des Nations Unies pour la coordination contre le terrorisme. Les huit groupes de travail interinstitutions du Pacte mondial feront mieux connaître encore ses recommandations, qui deviendront plus exploitables, dans le respect des priorités énoncées dans les quatre piliers de la Stratégie mondiale, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du mandat de chaque entité. La Direction exécutive continuera également de travailler en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies dans les domaines liés à la poursuite en justice, à la réadaptation et à la réintégration des combattants terroristes étrangers et des personnes qui leur sont associées, elle contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies globales et adaptées en la matière, conformément aux dispositions applicables des résolutions du Conseil sur la question, aux obligations internationales connexes des États et au cadre mondial d'appui de l'ensemble du système des Nations Unies aux États Membres concernant la gestion des personnes revenant de République arabe syrienne et d'Iraq.

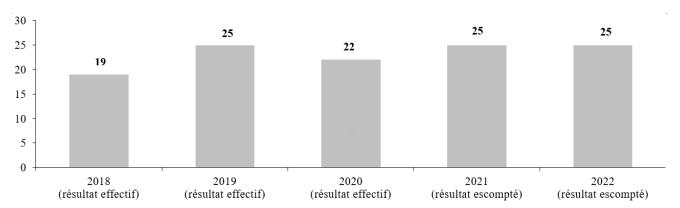
Enseignements tirés et changements prévus

337. L'enseignement tiré est le suivant : la Direction exécutive a constaté qu'il était nécessaire de tenir compte du nombre accru de questions thématiques dont elle était saisie, qui résulte de l'augmentation du nombre de résolutions sur la lutte antiterroriste adoptées par le Conseil de sécurité. Compte tenu de cet enseignement, elle s'attachera de nouveau à préserver et à renforcer ses partenariats fructueux et à faciliter la prestation d'activités d'assistance technique par d'autres entités des Nations Unies, tout en concentrant ses propres activités sur les domaines qu'elle aura estimé être les plus stratégiques en fonction de ses évaluations et de son recensement des besoins en matière d'assistance technique. Elle continuera également de jouer un rôle actif au sein du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, l'objectif étant de consolider encore sa coopération et sa coordination avec les autres entités du Pacte afin de veiller à la cohérence des activités menées et de prodiguer aux États Membres des conseils spécialisés sur les nombreuses questions thématiques à caractère hautement technique soulevées par les résolutions du Conseil de sécurité dans les domaines suivants, entre autres : lutte contre le financement du terrorisme, poursuite en justice, réadaptation et réintégration des combattants terroristes étrangers et des personnes qui leur sont associées, prévention et répression du trafic d'armes légères et de petit calibre à des fins terroristes, et établissement de listes de terroristes présumés, de bases de données et de systèmes biométriques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

338. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le nombre de réunions, de manifestations et d'ateliers relatifs au renforcement pour lesquels la Direction exécutive mettra à disposition ses compétences spécialisées (voir fig. VII).





Dégager les tendances et donner des conseils sur les mesures concrètes que les États Membres pourraient prendre pour appliquer la résolution 1373 (2001) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité

- La Direction exécutive a été chargée d'évaluer l'application, par les États Membres, de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité : ce mandat est avant tout vertical, au sens où il concerne chaque État Membre, mais il comporte également une dimension horizontale, c'est-à-dire axée sur les problèmes, tendances et faits nouveaux relatifs à l'application des résolutions pertinentes du Conseil.
- 340. En 2022, la Direction exécutive continuera d'améliorer ses travaux et produits analytiques et ses activités connexes ainsi que d'intensifier ses échanges avec les États Membres, les organisations internationales et régionales, la société civile et le monde universitaire, en procédant plus stratégiquement et plus systématiquement pour ce qui est de dégager et d'analyser les tendances. Elle atteindra cet objectif grâce à l'organisation d'une série de tables rondes et de réunions du Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste, à des communications plus fréquentes et plus ciblées et à la tenue de concertations préparatoires avec les entités pertinentes, le but étant de veiller à ce que des informations à jour soient utilisées pour dégager des tendances, cerner les problèmes et repérer ce qui change. Elle continuera également de renforcer sa collaboration avec ces entités et de mettre au point une approche plus structurée pour ce qui est de dégager et d'analyser les tendances.

Enseignements tirés et changements prévus

341. Les enseignements tirés sont les suivants : la Direction exécutive a pris conscience qu'il fallait une plus grande diversité régionale dans ses sources de données, afin que ses analyses reposent sur une perspective véritablement mondiale. De plus, étant donné que la nature de la menace terroriste mondiale ne cesse de changer, elle doit redoubler d'efforts pour garder une longueur d'avance. Compte tenu de ces enseignements, elle procèdera de manière plus systématique pour dégager des tendances, cerner les problèmes et repérer ce qui change en matière de terrorisme et de lutte antiterroriste, tout en élargissant la portée géographique de son action en vue de continuer de diversifier ses sources de données.

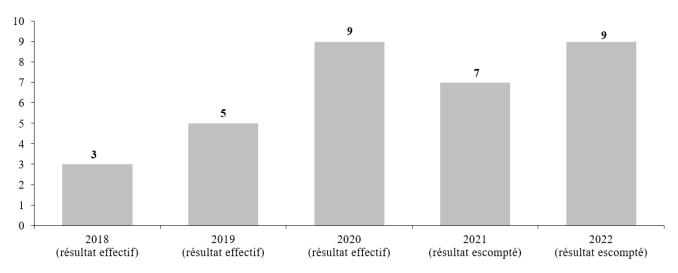
Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

342. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la création de neuf supports (publications, principes directeurs, recueils de bonnes pratiques ou autres

21-06326 103/121

manuels pratiques) destinés à aider les États Membres à mieux s'acquitter des obligations qui leur sont faites par les résolutions du Conseil sur le terrorisme (voir fig. VIII).

Figure VIII Mesure des résultats : nombre de supports techniques fournissant aux États Membres des directives détaillées sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité



Produits

343. On trouvera dans le tableau 64 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 64 **Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

Car	égorie et sous-catégorie	Produits livrés : 2019	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A.	Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
	Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	18	14	20	18
	1. Séances du Comité contre le terrorisme	12	8	12	11
	2. Exposés présentés aux États Membres	6	6	8	7
B.	Création et transfert de connaissances				
	Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	9	4	9
	3. Rapports sur les tendances et les faits nouveaux liés à l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme	3	7	4	5
	4. Documents d'orientation, recueils et répertoires de bonnes pratiques	3	2	4	<i>J</i>

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : facilitation de la prestation d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités liées à l'application de toutes les résolutions de l'ONU relatives à la lutte contre le terrorisme et élaboration de lignes directrices destinées à aider les États Membres à faire face aux difficultés nouvelles et naissantes.

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	livrés : 2019	livrés : 2020	prévus : 2021	prévus : 2022

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : visites d'évaluation axées sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme.

Bases de données et supports numériques : base de suivi de l'application, par les États Membres, des résolutions du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme.

D. Activités de communication

Relations extérieures et relations avec les médias : fiches d'information, dossiers, publications et clés USB à distribuer aux États Membres, aux médias, aux organisations de la société civile et aux organisations non gouvernementales pour promouvoir les travaux du Comité et de la Direction exécutive.

Plateformes numériques et contenus multimédias : maintenance et mise à jour du site Web, des bulletins d'information et de tous les comptes de médias sociaux du Comité.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 65 **Ressources financières**(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	202	2	Variation
_	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	_	_	_	_	_
Personnel civil	9 136,0	8 727,3	9 308,8	_	581,5
Dépenses opérationnelles	1 343,7	2 151,4	2 061,0	_	(90,4)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	10 479,7	10 878,7	11 369,8	-	491,1

Tableau 66 **Effectifs nécessaires**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des génér et des cat appare	aux égories	Personnel recruté sur le plan national Total				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité		(personnel recruté sur le plan	Administrateurs		Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé pour 2021	_	1	1	2	9	20	8	3	44	_	8	52	-	_	_	52
Effectif proposé pour 2022	_	1	1	2	9	20	8	3	44	_	8	52	_	_	_	52
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	_	-

^a Dont un(e) agent(e) des services généraux (1^{re} classe) et sept agent(e)s des services généraux (Autres classes).

21-06326 **105/121**

- 344. Le montant des ressources demandées au titre de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour 2022 s'élève à 11 369 800 dollars et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (9 308 800 dollars) correspondant aux 52 emplois qu'il est proposé de maintenir (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 20 P-4, 8 P-3, 3 P-2 et 8 emplois d'agent(e) des services généraux), dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel à la Direction exécutive, ainsi que les dépenses opérationnelles (2 061 000 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels du personnel (928 300 dollars), installations et infrastructures (904 200 dollars), communications et informatique (217 800 dollars) et fournitures, services et matériel divers (10 700 dollars).
- 345. Pour 2022, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de la Direction exécutive et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5,5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
- 346. L'augmentation des ressources demandées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de : a) l'application du barème des traitements révisé, qui a pris effet le 1 er janvier 2021; b) l'augmentation du pourcentage des dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des habitudes de dépenses ; c) l'effet-report de la création de deux emplois de temporaire en 2021, pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué dans le budget-programme pour 2021. Elle est compensée en partie par la diminution des dépenses au titre des installations et infrastructures, qui résulte du non-renouvellement des crédits ouverts en 2021 pour financer le déménagement dans de nouveaux locaux.

Ressources extrabudgétaires

- 347. En 2021, les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 1 552 100 dollars, serviront à financer les activités et les initiatives visant à favoriser l'application des résolutions 1373 (2001), 1624 (2005), 2178 (2014) et 2396 (2017) du Conseil de sécurité.
- 348. En 2022, la Direction exécutive continuera d'utiliser des ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 909 400 dollars, pour organiser plusieurs nouveaux ateliers et ateliers de suivi dans diverses régions du monde, conformément au programme de travail approuvé par le Comité contre le terrorisme, mener des travaux de recherche sur des questions stratégiques, politiques, institutionnelles et des questions de sécurité concernant l'informatique et les communications dans le cadre de la lutte antiterroriste, et favoriser la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme.

15. Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

(24 619 800 dollars)

Avant-propos

J'ai le plaisir de présenter le projet de budget pour 2022 de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

L'année écoulée a incontestablement été marquée par des problèmes sans précédent, l'effet conjugué du manque de liquidités et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ayant contribué à accroître les défis que doit relever l'Équipe d'enquêteurs pour exécuter un mandat complexe et à caractère urgent. Cette situation a eu de graves répercussions, perturbant notamment les activités opérationnelles pendant la majeure partie de 2020. L'Équipe s'est toutefois efforcée de cibler son action et d'innover, en recourant aux technologies pour poursuivre ses enquêtes.

L'Équipe d'enquêteurs a franchi plusieurs étapes clés : elle a notamment beaucoup enrichi sa base d'éléments de preuve, établi, avec le Gouvernement iraquien, une stratégie commune relative aux fouilles de charniers, dont la mise en œuvre a débuté, et lancé une initiative de constitution de dossiers avec l'appareil judiciaire iraquien. Elle a aussi collaboré de près avec les organes judiciaires et exécutifs pour numériser et archiver de grands volumes de documents, une démarche qui sera essentielle pour rassembler des preuves à l'appui des poursuites pénales engagées contre les membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Ces initiatives et les liens qu'elle continue d'entretenir avec les différentes communautés partout en Iraq ont permis à l'Équipe de s'engager sur la voie du succès dans l'exécution de son mandat.

Dans son projet de budget pour 2022, l'Équipe d'enquêteurs met à profit ces progrès et cet esprit d'innovation en adaptant encore sa structure pour gagner en efficacité. Elle continue de s'attacher en priorité à exploiter la technologie et à mobiliser l'expertise internationale nécessaire pour rassembler des preuves dans le respect des normes internationales afin d'apporter ainsi un appui concret aux procédures engagées devant les juridictions nationales.

Le dialogue que nous entretenons avec les groupes de survivants, les autorités religieuses et les dirigeants locaux est une source de motivation et continue d'être au cœur de notre travail. Le message que nous adressent ces protagonistes reste le même : les responsables des crimes imputés à l'EIIL doivent répondre de leurs actes. Pour les survivants, la mise en place de l'Équipe d'enquêteurs signifiait que la communauté internationale s'engageait à donner véritablement suite à leurs demandes. Alors que nous nous tournons vers 2022, c'est ce sentiment d'urgence qui continuera de guider notre travail.

Le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (Signé) Karim Asad Ahmad Khan

21-06326 **107/121**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 349. L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes a pour mission d'appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour amener l'EIIL (Daech) à rendre compte des actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide en collectant, conservant et stockant des éléments de preuve en Iraq. Son mandat est défini dans la résolution 2379 (2017), dans laquelle le Conseil de sécurité souligne également qu'elle doit mener ses activités d'enquête selon les critères les plus rigoureux, pour que les preuves recueillies puissent être utilisées le plus largement possible devant les tribunaux nationaux et pour que le travail accompli vienne compléter les enquêtes menées par les autorités iraquiennes, ou les enquêtes menées par les autorités de pays tiers à leur demande.
- 350. Au paragraphe 3 de la résolution 2379 (2017), le Conseil de sécurité a en outre souligné que le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs encouragerait dans le monde entier le lancement de poursuites pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou les crimes de génocide commis par l'EIIL et travaillerait aux côtés des survivants, d'une manière compatible avec les législations nationales pertinentes, pour que soient pleinement reconnus leurs intérêts, eu égard à la nécessité que l'EIIL réponde de ses actes.
- 351. En 2020, l'Équipe d'enquêteurs a adopté des solutions novatrices face aux graves difficultés que continue d'engendrer la COVID-19. Les activités d'enquête sur le terrain et les échanges avec les principaux partenaires nationaux ayant été limités pendant une bonne partie de l'année en raison des restrictions imposées aux déplacements, elle a trouvé de nouveaux moyens de recueillir des éléments de preuve et de faire en sorte que les témoins les plus vulnérables soient entendus. Pour ce faire, elle s'est appuyée sur son partenariat étroit avec les autorités iraquiennes et a eu recours à des technologies de pointe. Elle a également pu accélérer, au cours du quatrième trimestre de 2020, les activités de terrain ciblées entreprises à Sinjar, Mossoul et Tikrit, ainsi que dans d'autres endroits d'Iraq, à la faveur de mesures d'atténuation renforcées destinées à garantir le déroulement en toute sécurité des opérations. Grâce aux progrès accomplis dans la collecte d'éléments de preuve, elle a pu améliorer son approche stratégique et dispose désormais d'un cadre renforcé qui lui permettra d'accompagner les initiatives d'établissement des responsabilités prises au niveau national, jusqu'à l'achèvement de son mandat.
- 352. Conformément au mandat qui lui a été confié en application du paragraphe 3 de la résolution 2379 (2017), le Conseiller spécial s'est inspiré de la Déclaration interconfessionnelle relative aux victimes de l'EIIL, adoptée récemment, pour faciliter un dialogue mondial entre les groupes confessionnels sur la contribution que les chefs et autres acteurs religieux peuvent apporter à la lutte contre l'impunité aux niveaux national et international. On s'emploie également à diffuser les bonnes pratiques de l'Équipe d'enquêteurs : ainsi, des directives ont été élaborées à l'intention des autorités nationales sur la meilleure manière d'aborder les témoins vulnérables, notamment ceux qui pourraient avoir souffert de traumatismes.
- 353. Le 18 septembre 2020, à la demande du Gouvernement iraquien, le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité, dans sa résolution 2544 (2020), de proroger le mandat de l'Équipe d'enquêteurs, renouvelant ainsi son soutien au partenariat unique que les autorités iraquiennes, la communauté internationale et les populations touchées ont noué en vue d'amener l'EIIL à répondre de ses actes.

Programme de travail

Objectif

354. L'objectif auquel l'Équipe d'enquêteurs contribue est de garantir que les membres de l'EIIL (Daech) répondent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide qu'ils ont commis, et ce, dans le cadre de procédures pénales justes et indépendantes.

Stratégie

- 355. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'Équipe d'enquêteurs continuera de recueillir des preuves écrites, scientifiques et testimoniales conformément à sa stratégie d'enquête, à la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité et au mandat qui régit ses activités en Iraq.
- 356. L'Équipe d'enquêteurs continuera également de collaborer avec les survivants, les populations touchées, les autorités iraquiennes compétentes et les autres partenaires concernés pour recueillir des éléments de preuve pertinents et les intégrer dans son système centralisé de gestion des éléments de preuve. Elle continuera en outre d'innover dans le cadre de ses activités de collecte d'éléments de preuve de sorte que les populations touchées puissent lui communiquer des informations et, notamment, elle poursuivra la numérisation et l'analyse d'un large éventail d'éléments de preuve issus du champ de bataille, tels qu'ordinateurs et téléphones portables, et drones saisis des mains de l'EIIL par les autorités iraquiennes.
- 357. L'Équipe d'enquêteurs continuera d'accroître ses capacités de traitement et d'analyse d'éléments de preuve, en s'appuyant sur le système complet de gestion des éléments de preuve tout au long de leur cycle de vie et le progiciel e-discovery, qu'elle a mis en service en 2020.
- 358. L'Équipe d'enquêteurs continuera également de renforcer l'appui qu'elle apporte aux autorités iraquiennes compétentes, notamment à l'appareil judiciaire, à la Direction chargée des charniers de la Fondation des martyrs et à la Direction médico-légale du Ministère iraquien de la santé. De même, elle prêtera son assistance aux autorités compétentes du Gouvernement de la Région du Kurdistan.
- 359. L'Équipe d'enquêteurs continuera en outre de se donner davantage de moyens de s'entretenir avec les témoins et les survivants des crimes de l'EIIL les plus vulnérables.
- 360. Conformément à sa stratégie d'enquête actualisée, l'Équipe d'enquêteurs veillera à ce que ses activités de collecte d'éléments de preuve concourent à la réalisation de trois objectifs complémentaires : l'établissement de documents d'information thématiques ; la constitution de dossiers en vue de l'engagement de poursuites contre des individus ; la fourniture, en temps voulu, d'un appui ciblé aux procédures en cours au niveau national.
- 361. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
 - a) les éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'enquêteurs conformément aux normes internationales deviennent plus disponibles et sont utilisés dans le cadre de procédures engagées au niveau national contre des membres de l'EIIL pour des crimes commis en Iraq;
 - b) le lac de données probantes de l'Équipe d'enquêteurs continue de s'enrichir, ce qui permet d'étayer encore plus les dossiers relatifs aux membres de l'EIIL poursuivis ;
 - c) une plateforme d'analyse d'éléments de preuve de pointe est mise en service en vue d'analyser de grands volumes de données électroniques et multimédia, rendant ainsi possible la détection et la reconnaissance des visages dans de grands volumes d'images et de vidéos, la traduction automatique, l'indexation d'images et de vidéos, et la reconnaissance vocale automatique;
 - d) un plus grand nombre de preuves scientifiques sont rassemblées dans les charniers en Iraq conformément aux normes internationales applicables ;

21-06326 **109/121**

e) de nouvelles preuves testimoniales sont rassemblées auprès de personnes n'ayant pas encore livré leur témoignage à un mécanisme d'établissement des responsabilités.

Facteurs externes pour 2022

- 362. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
 - la communauté internationale continue d'appuyer le mandat et les activités de l'Équipe d'enquêteurs;
 - b) le Gouvernement iraquien continue de coopérer étroitement avec l'Équipe d'enquêteurs et d'appuyer sans réserve ses activités, qui sont facilitées par le comité national de coordination qu'il a mis en place ;
 - c) le Gouvernement de la Région du Kurdistan continue de coopérer étroitement avec l'Équipe d'enquêteurs et d'appuyer sans réserve son mandat et ses activités ;
 - d) l'Équipe d'enquêteurs continue de recevoir un appui solide dans le cadre des activités qu'elle mène auprès des acteurs religieux, des dirigeants locaux et des groupes de survivants ;
 - e) les enquêtes menées sur le terrain par l'Équipe d'enquêteurs continuent d'être facilitées par le Centre national des opérations du Cabinet du Premier Ministre et d'autres organismes nationaux compétents;
 - f) les conditions de sécurité continuent de permettre dans une large mesure à l'Équipe d'enquêteurs de mener des enquêtes sur le terrain, notamment de s'entretenir avec les populations touchées et les principales parties prenantes, et de se rendre sur les lieux des crimes, en prenant les mesures de sécurité voulues;
 - g) l'EIIL continue de menacer la sécurité de l'Iraq en ce qu'il est toujours en mesure d'opérer comme un réseau terroriste clandestin décentralisé et de mener des attaques ciblées contre des éléments dont il juge qu'ils portent atteinte à ses intérêts;
 - h) les populations touchées et les survivants continuent de demander publiquement que des mesures soient prises de toute urgence pour enquêter sur les crimes commis par l'EIIL dont ils ont été victimes.
- 363. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution de ces produits et activités, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 364. Par l'intermédiaire de son groupe de travail sur la parité entre les genres, l'Équipe d'enquêteurs prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. À la lumière des échanges qu'elle a eus avec les groupes de victimes et les autorités nationales en 2020 et des enquêtes qu'elle a menées au sujet des crimes sexuels et des crimes fondés sur le genre perpétrés par l'EIIL, elle étendra les attributions du Groupe d'enquête sur les crimes de genre et les crimes contre les enfants, qui relève du Bureau des enquêtes sur le terrain. Il s'agira en particulier de continuer de veiller à ce que, parallèlement à ses autres enquêtes prioritaires, l'Équipe soit à même de mener des enquêtes exhaustives sur la pratique de l'esclavage sexuel auquel s'est livré l'EIIL et sur les crimes fondés sur le genre que celui-ci a commis. Dans cette optique et dans le cadre de l'application de mesures spécialisées sous la direction du Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins, l'Équipe encouragera les personnes ayant subi des crimes sexuels et des crimes fondés sur le genre à se faire connaître et à collaborer avec elle.

- 365. L'Équipe d'enquêteurs tire parti de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap pour continuer de favoriser l'inclusion des personnes handicapées par l'intermédiaire de son groupe de travail interne consacré à ces questions et dans le cadre du plan d'action propre à la mission.
- 366. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) restera l'un des principaux partenaires opérationnels de l'Équipe d'enquêteurs en 2022. Dans le respect de son mandat, celle-ci continuera de maximiser les gains d'efficience en tirant parti des ressources de la MANUI. Les membres de son personnel d'appui continueront, selon qu'il conviendra, de faire partie de la structure institutionnelle de la MANUI de manière à optimiser l'utilisation des ressources. Les accords de partage des coûts concernant les dépenses opérationnelles, notamment en ce qui concerne l'utilisation des véhicules et des moyens aériens des Nations Unies, resteront également en vigueur.
- 367. L'Équipe d'enquêteurs continuera aussi de renforcer sa collaboration avec d'autres entités pertinentes des Nations Unies afin d'assurer la complémentarité des activités menées et la cohérence des stratégies adoptées. Elle coopérera notamment avec des entités des Nations Unies, telles que le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, le HCDH et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, en particulier le Programme opérationnel pour les applications satellitaires, afin d'obtenir des informations et des éléments présentant un intérêt pour ses enquêtes prioritaires.
- 368. Afin de faire mieux concorder les activités qu'elle mène pour amener les responsables de crimes à répondre de leurs actes avec celles d'autres entités des Nations Unies, l'Équipe d'enquêteurs continuera de collaborer activement avec le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive, ainsi qu'avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONUDC, le Bureau du Représentant spécial pour la prévention du génocide et des atrocités massives, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Elle continuera également de mettre à profit les connaissances et les compétences du Service de la lutte antimines.
- 369. En 2022, le Gouvernement et l'appareil judiciaire iraquiens, ainsi que toutes les composantes de la société iraquienne, resteront des partenaires essentiels de l'Équipe d'enquêteurs. Cette dernière continuera de resserrer ses liens avec le comité national de coordination désigné par le Gouvernement et de s'employer à développer la coopération opérationnelle avec les principales autorités nationales. Afin d'obtenir un appui dans le cadre de ses activités de collecte de preuves écrites, scientifiques et numériques, elle s'emploiera également à collaborer de plus près avec les autorités nationales et d'autres interlocuteurs nationaux compétents, notamment les tribunaux et les juges d'instruction iraquiens, la Direction chargée des charniers de la Fondation des martyrs, la Direction médico-légale du Ministère de la santé et le Ministère de la défense. Elle collaborera étroitement avec les juges d'instruction iraquiens à la constitution de dossiers qui seront soumis aux juridictions nationales en vue de l'engagement de poursuites pour les crimes pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide commis par les membres de l'EIIL en Iraq. Le Centre national des opérations du Cabinet du Premier Ministre restera un partenaire clé pour ce qui est de faciliter et d'appuyer les activités d'enquête que mènera l'Équipe sur le terrain.
- 370. L'Équipe d'enquêteurs continuera en outre d'approfondir ses relations de travail avec certaines autorités compétentes du Gouvernement de la Région du Kurdistan, dont le Ministère de l'intérieur, le Ministère des martyrs et des questions relatives à l'Anfal et le Groupe de lutte antiterroriste, qui continueront de jouer un grand rôle dans l'exécution de son mandat.
- 371. De plus, l'Équipe d'enquêteurs redoublera d'efforts pour nouer le dialogue avec toutes les communautés iraquiennes touchées par les crimes de l'EIIL, afin de tenir pleinement compte, dans le cadre de ses activités, de leur vécu et de leurs besoins. Elle renforcera notamment ses échanges avec les chefs religieux et les populations, en se servant de la Déclaration interconfessionnelle

21-06326 111/121

- relative aux victimes de l'EIIL, adoptée récemment, pour faciliter le dialogue et la collaboration à la lutte contre l'impunité. À cet égard, elle effectuera surtout des visites sur le terrain pour s'entretenir avec des chefs religieux, des populations touchées, des survivants et des témoins, notamment à Erbil, Tell Afar et Mossoul, ainsi que dans les plaines de Ninive et les provinces d'Anbar, de Diyala et de Salaheddin.
- 372. L'Équipe d'enquêteurs s'emploiera en outre à mobiliser davantage le soutien de la communauté internationale à ses travaux. Elle tiendra des consultations à Bagdad et à New York, ainsi que dans des instances internationales, afin de déterminer comment les États Membres peuvent soutenir davantage ses activités, notamment en mettant à sa disposition des experts nationaux. Sachant que les États Membres sont une source essentielle d'informations et d'éléments de preuve déterminants pour la conduite de ses enquêtes prioritaires, elle redoublera d'efforts pour collaborer avec leurs autorités. Si nécessaire, des dispositifs juridiques venant compléter le mandat (accords de coopération, par exemple) seront mis en place avec les États Membres, de façon à encadrer le transfert de ces informations.
- 373. En outre, en application des dispositions du paragraphe 3 de la résolution 2379 (2017), le Conseiller spécial continuera de collaborer avec les autorités nationales dans le cadre d'activités d'information bilatérales et de discussions multilatérales, afin de recenser les problèmes communs liés aux enquêtes et aux poursuites relatives aux crimes commis par l'EIIL (Daech) au niveau mondial et de trouver des solutions novatrices. L'accent sera mis sur la façon dont les juridictions nationales du monde entier peuvent s'inspirer des travaux de l'Équipe d'enquêteurs pour améliorer les méthodes de collecte d'éléments de preuve.
- 374. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, l'Équipe d'enquêteurs continuera également d'accorder la priorité à l'établissement de relations avec les organisations internationales et régionales en mesure d'appuyer l'exécution de son mandat, notamment les entités qui peuvent servir de bon point de départ pour entamer une collaboration avec les autorités nationales à même de fournir des informations en rapport avec son mandat, ainsi que les organisations les mieux placées pour apporter au Gouvernement iraquien une assistance juridique et lui donner les moyens de renforcer ses tribunaux et son système judiciaire, en application du paragraphe 9 de la résolution 2379 (2017). Les principales entités concernées seront l'Union européenne, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, INTERPOL et la Commission internationale pour les personnes disparues.
- 375. Conformément au mandat régissant ses activités en Iraq, l'Équipe d'enquêteurs continuera également de renforcer ses relations avec les organisations non gouvernementales et les organismes du secteur privé afin de tirer parti de leur expertise, d'accéder aux éléments de preuve pertinents et de faire en sorte que les voix de toutes les parties concernées soient entendues. Elle poursuivra en particulier ses échanges avec les organisations non gouvernementales dans le cadre du forum de dialogue récemment mis en place pour faciliter la coopération dans des domaines clés pouvant contribuer à améliorer l'exécution de son mandat.

Activités d'évaluation

- 376. Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2022 :
 - Dans le cadre des rapports qu'elle doit soumettre au Conseil de sécurité, l'Équipe d'enquêteurs mènera une auto-évaluation pour juger de l'efficacité de ses enquêtes en Iraq et développera, à cette fin, un concept d'opérations de la mission;
 - b) Elle procédera également à une auto-évaluation des activités menées par le Conseiller spécial pour encourager dans le monde entier le lancement de poursuites relatives aux crimes commis par l'EIIL.

Exécution du programme en 2020

Collecte de preuves dans le respect des normes internationales afin d'appuyer les procédures devant les juridictions nationales relatives aux crimes de l'État islamique d'Iraq et du Levant¹⁵

- À l'issue de ses premiers échanges avec les groupes de victimes, les rescapés et les témoins, l'Équipe d'enquêteurs s'est rendu compte qu'elle devait accorder la priorité à l'exhumation et à l'analyse scientifique des charniers. Elle a participé à une série de réunions de planification, animées par le comité national de coordination, qui ont permis de dresser la liste des sites prioritaires dans lesquels il convenait de mener des fouilles conjointes, conformément au plan national relatif aux charniers et à sa stratégie d'enquête. Dans le cadre de cette stratégie d'action commune, elle a contribué à des travaux d'exhumation dans le district de Sinjar, qui consistaient à mener simultanément des fouilles archéologiques dans deux charniers et à recueillir des données sur les personnes portées disparues. Tout au long de ces travaux, elle a donné des conseils spécialisés et apporté une assistance technique aux autorités nationales pour qu'elles puissent veiller à ce que les fouilles se déroulent conformément aux normes internationales, notamment en ce qui concerne le codage des sites, les études de surface, la préservation des lieux de crime, le respect des protocoles appropriés sur le terrain, ainsi que l'établissement des formulaires relatifs à la collecte des éléments de preuve, et le classement et l'emballage des éléments de preuve. Pour encourager la collecte de preuves scientifiques dans le respect des normes internationales, elle a conçu et exécuté, à l'issue d'une évaluation des besoins en matière de formation menée avec l'aide du comité national de coordination, un programme de renforcement des capacités et d'assistance technique à l'intention de la Direction chargée des charniers de la Fondation des martyrs et de la Direction médico-légale du Ministère iraquien de la santé. Elle a par ailleurs recueilli un grand nombre de preuves testimoniales, conformément à ses priorités en matière d'enquête et à sa stratégie de protection des témoins. En outre, le Groupe de la protection et de l'accompagnement des témoins de la mission a organisé des ateliers de renforcement des capacités pour former les enquêteurs aux techniques d'entretien afin que ceux-ci aient bien conscience des traumatismes que les témoins avaient subis, la fourniture de services psychoéducatifs étant devenue un aspect clé de la préparation des témoins traumatisés aux entretiens. L'Équipe a également continué de resserrer ses liens de coopération avec les autorités iraquiennes afin de numériser les preuves documentaires existantes et d'extraire des preuves numériques des appareils électroniques saisis des mains de l'EIIL, qu'elle a intégrées dans son système de gestion des éléments de preuve.
- 378. Grâce aux solides pratiques qu'elle a instituées en matière de collecte indépendante d'éléments de preuve et à l'appui qu'elle fournit aux autorités iraquiennes afin qu'elles puissent recueillir des éléments de preuve conformément aux normes internationales, l'Équipe d'enquêteurs a établi une base robuste sur laquelle les autorités de l'Iraq et d'États tiers peuvent se fonder pour engager des poursuites contre les membres de l'EIIL.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

379. Le travail susmentionné a aidé à recueillir un plus large éventail d'éléments de preuve et à réaliser plus d'analyses dans le respect des normes internationales en vue d'appuyer les procédures nationales relatives aux crimes commis par l'EIIL en Iraq, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'engagement, par les États Membres, de poursuites contre des membres de l'EIIL sur la base des éléments de preuve que l'Équipe d'enquêteurs aurait recueillis et des analyses poussées qu'elle aurait effectuées dans le respect des normes internationales applicables (voir tableau 67). L'Équipe d'enquêteurs a appuyé les procédures en cours ou à venir de diverses manières : elle a notamment aidé à transmettre directement les déclarations des témoins et des survivants de ses locaux en Iraq aux juridictions nationales, en coopération avec les autorités iraquiennes ; elle a soutenu les juges d'instruction iraquiens dans les premières étapes de l'établissement des dossiers relatifs aux actes pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide commis par l'EIIL en Iraq ; elle

21-06326 113/121

¹⁵ Voir le projet de budget-programme pour 2020 (A/74/6 (Sect. 3)/Add.3).

s'est servie de son système avancé de gestion des éléments de preuve tout au long de leur cycle de vie pour comparer les éléments de preuve détenus par les autorités nationales avec ceux qu'elle avait en sa possession.

Tableau 67 **Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Il n'y a pas d'éléments de preuve collectés dans le respect des normes internationales utilisables par les autorités nationales pour appuyer les procédures engagées devant les juridictions internes	Les résultats des premiers travaux de collecte et d'analyse de preuves scientifiques, testimoniales, numériques et écrites sont transmis aux autorités nationales pour leur permettre de remédier au manque d'éléments de preuve qui entrave les procédures internes	Des États Membres engagent des poursuites contre des membres de l'EIIL en s'appuyant sur les éléments de preuve que l'Équipe d'enquêteurs a recueillis et sur les analyses poussées qu'elle a effectuées dans le respect des normes internationales applicables

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 380. En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour l'Équipe d'enquêteurs. Le nombre de missions effectuées sur le terrain en 2020 (235) est certes comparable à celui de 2019, mais peu d'activités de terrain ont été menées d'avril à août 2020, la majorité des opérations ayant eu lieu vers la fin de l'année. Du fait de la réduction des effectifs, il a fallu faire des efforts considérables pour planifier les opérations en fonction de la rotation du personnel indispensable et de la disponibilité du personnel de sécurité interne et national, ainsi que de celle des autres ressources. Les projets prioritaires d'exhumation de charniers que le Gouvernement devait mener à Sinjar et Mossoul avec le soutien de l'Équipe d'enquêteurs ont été reportés, tandis que les activités d'enquête, notamment les entretiens avec les témoins, n'ont pas pu avoir lieu dans un premier temps compte tenu du caractère sensible de ces échanges et de la préparation psychosociale nécessaire.
- 381. Toutefois, l'Équipe d'enquêteurs a adopté rapidement, en partenariat avec les autorités iraquiennes, des directives générales régissant la conduite des entretiens et les vérifications à distance, afin de continuer à s'entretenir avec les témoins et les survivants. Ces modalités se sont révélées efficaces, car elles ont permis de poursuivre la collecte de preuves testimoniales pendant la pandémie de COVID-19. Le lancement d'une nouvelle application Web permettant aux survivants et aux membres des communautés touchées de communiquer des éléments de preuve est une innovation technologique décisive pour la poursuite des enquêtes.

Résultats escomptés pour 2022

Établissement de documents d'information thématiques finals pour toutes les enquêtes prioritaires initiales

382. Dans le cadre des derniers échanges qu'elle a eus avec elles, l'Équipe d'enquêteurs a constaté que les autorités nationales avaient besoin d'un appui ciblé pour poursuivre les membres de l'EIIL pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. En engageant des poursuites pour ces crimes, les autorités font que les membres de l'EIIL répondent véritablement de leurs actes devant une juridiction pénale et elles répondent aux appels de nombreux groupes de survivants, qui demandent que les charges retenues contre ces individus reflètent toute l'ampleur et toute la gravité des crimes commis par l'EIIL en Iraq.

- Enseignements tirés et changements prévus
- 383. L'enseignement tiré est le suivant : en plus de constituer des dossiers à charge contre des membres de l'EIIL, il faut soutenir davantage les autorités nationales pour qu'elles puissent s'intéresser aux éléments contextuels des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide.
- 384. Compte tenu de cet enseignement, l'Équipe d'enquêteurs s'efforcera d'élaborer des documents d'information thématiques finals sur chacune des enquêtes prioritaires initiales décrites par le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs dans ses rapports semestriels au Conseil de sécurité. Ces documents d'information comporteront l'exposé des faits et des actes visés et traiteront également des conditions préalables à l'application du droit pénal international, à savoir l'existence d'une attaque généralisée et systématique contre une population civile, dans le cas de crimes contre l'humanité, ou l'existence d'un conflit armé, dans le cas de crimes de guerre. À partir des preuves testimoniales, documentaires, numériques et scientifiques qu'elle a recueillies, l'Équipe d'enquêteurs expliquera comment elle établit les faits constitutifs des crimes relevant de son mandat. Par ce travail, elle aidera les autorités nationales à apprécier les éléments de preuve dont elles disposent et à déterminer comment établir l'élément matériel des crimes internationaux sur lesquels elles enquêtent. En appréciant les éléments de preuve, notamment à l'aide des documents établis par l'Équipe, les autorités nationales seront mieux à même d'inculper des individus suspectés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de crimes de génocide relevant de leur compétence.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

385. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du nombre de poursuites pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou crimes de génocide engagées par les autorités nationales contre des membres de l'EIIL en Iraq (voir tableau 68).

Tableau 68 Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Il n'y a pas d'éléments de preuve collectés dans le respect des normes internationales utilisables par les autorités nationales pour appuyer les procédures engagées devant les juridictions internes	Les résultats des premiers travaux de collecte et d'analyse de preuves scientifiques, testimoniales, numériques et écrites sont transmis aux autorités nationales pour leur permettre de remédier au manque d'éléments de preuve qui entrave les procédures internes	Des États Membres engagent des poursuites contre des membres de l'EIIL en s'appuyant sur les éléments de preuve que l'Équipe d'enquêteurs a recueillis et sur les analyses poussées qu'elle a effectuées dans le respect des normes internationales applicables	Des poursuites sont engagées contre des membres de l'EIIL sur la base des éléments de preuve que l'Équipe d'enquêteurs a recueillis et des analyses poussées qu'elle a effectuées dans le respect des normes internationales applicables	Le nombre de procédures pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou crimes de génocide engagées par les autorités nationales contre des membres de l'EIIL en Iraq augmente

21-06326 115/121

Produits

386. On trouvera dans le tableau 69 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 69 Produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Cat	égorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A.	Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
	Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
	 Rapports du Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs destinés au Conseil de sécurité 	2	2	2	2
	Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	2	2	2	2
	2. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
B.	Création et transfert de connaissances				
	Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	6	8	16
	3. Séminaires visant à échanger des informations utiles avec les autorités nationales, à leur apporter une assistance technique et à accroître leur coopération avec l'Équipe d'enquêteurs	5	6	8	16
	Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	15	15	25	30
	4. Rapports, accompagnés d'éléments de preuve circonstanciés attestant la possible responsabilité de dirigeants de l'EIIL dans la commission d'atrocités criminelles, susceptibles d'être communiqués aux autorités nationales et d'être produits lors de procédures pénales menées par les tribunaux nationaux compétents	15	15	25	30

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations visant à assurer la complémentarité des enquêtes avec celles menées par les autorités nationales ; activités de communication menées auprès des groupes de victimes aux fins de la prise en compte des intérêts des survivants dans les mesures d'établissement des responsabilités ; consultations avec les groupes de témoins et de victimes visant à assurer leur pleine participation aux travaux de l'Équipe d'enquêteurs.

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'enquête visant à recueillir des témoignages et des preuves scientifiques, numériques et matérielles ; missions d'enquête sur les violences sexuelles et fondées sur le genre.

Bases de données et supports numériques : base centralisée de données probantes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : programmes d'information visant à engager les États Membres et les organisations internationales à contribuer à l'action menée pour faire répondre l'EIIL des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide qu'il a commis.

Relations extérieures et relations avec les médias : stratégie médiatique globale visant à présenter un contre-discours aux messages diffusés en ligne par l'EIIL.

Plateformes numériques et contenus multimédias : portail en ligne permettant au public de consulter les éléments de preuve non soumis à restriction ayant été collectés par l'Équipe d'enquêteurs.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 70 Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020	2021	2022	Variation		
_	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2022-2021 Augmentation/ (diminution)	
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)	
Militaires et personnel de police	_	_	_	_	_	
Personnel civil	16 048,5	17 581,9	17 931,5	_	349,6	
Dépenses opérationnelles	7 318,2	6 775,7	6 688,3	125,0	(87,4)	
Total (déduction faite des contributions du personnel)	23 366,7	24 357,6	24 619,8	125,0	262,2	

Tableau 71 **Effectifs nécessaires**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité			Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé pour 2021	_	1	_	2	5	15	17	4	44	44	_	88	23	29	8	148
Effectif proposé pour 2022	_	1	_	2	5	15	17	4	44	44	_	88	23	29	8	148
Variation	-	-	-	-	-	-	_	_	-	-	-	_	-	-	-	_

- 387. Le montant des ressources demandées pour l'Équipe d'enquêteurs pour 2022 s'élève à 24 619 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 148 emplois qu'il est proposé de maintenir (1 emploi de sous-secrétaire général(e), 2 D-1, 5 P-5, 15 P-4, 17 P-3, 4 P-2, 44 emplois d'agent(e) du Service mobile, 23 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 29 emplois d'agent(e) local(e) and 8 emplois de Volontaire des Nations Unies) (17 931 500 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (6 688 300 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de consultants (174 300 dollars), voyages officiels (433 900 dollars), installations et infrastructures (1 763 100 dollars), transports terrestres (326 800 dollars), informatique et communications (2 561 900 dollars), services médicaux (242 600 dollars) et fournitures, services et matériel divers (1 185 700 dollars).
- 388. Pour 2022, la structure et le tableau d'effectifs de l'Équipe d'enquêteurs tiennent compte de la réaffectation de trois emplois, du transfert de six emplois et du changement de nom d'un bureau auxquels il est proposé de procéder, comme indiqué ci-dessous :

21-06326 117/121

Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e)

a) Réaffectation d'un emploi de juriste (P-4), qui deviendrait un emploi de spécialiste des questions politiques (P-4), en vue de fournir un soutien efficace au (à la) Conseiller(ère) spécial(e) dans le cadre de ses échanges avec les communautés touchées, les autorités religieuses et d'autres partenaires nationaux clés;

Bureau de la gestion des éléments de preuve

- b) Changement de nom du Bureau de l'analyse, qui deviendrait le Bureau de la gestion des éléments de preuve, l'objectif étant de mieux tenir compte des fonctions et des tâches principales de cette entité, notamment la réception, le traitement et la gestion des éléments de preuve;
- c) Transfert de trois emplois [un emploi d'analyste du renseignement (P-3) et deux emplois de spécialiste des questions d'état de droit (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)] du Groupe de l'analyse et des éléments de preuve au Groupe des systèmes d'information du Bureau de la gestion des éléments de preuve, en vue de renforcer la capacité de traitement d'éléments de preuve du Groupe des systèmes d'information et de promouvoir une approche cohérente de la réception, du traitement et de l'analyse des éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'enquêteurs;

Bureau des enquêtes sur le terrain

- d) Transfert d'un emploi d'analyste hors classe du renseignement (P-5) du Groupe de l'analyse et des éléments de preuve (Bureau de la gestion des éléments de preuve) au Groupe de la stratégie juridique, afin d'aider davantage le Bureau des enquêtes sur le terrain à faire en sorte que les principaux travaux d'analyse criminelle sur lesquels reposent les documents d'information et les dossiers établis par l'Équipe d'enquêteurs tiennent pleinement compte des éléments de preuve recueillis et que les normes d'analyse soient appliquées de manière cohérente aux principaux produits, et afin de donner des conseils sur l'élaboration de directives générales et de méthodes normalisées régissant les travaux d'analyse des différents bureaux et groupes;
- e) Transfert d'un emploi d'analyste du renseignement (P-4) du Groupe de l'analyse et des éléments de preuve (Bureau de la gestion des éléments de preuve) au Groupe d'enquête sur le terrain 1 (établi à Dahouk), l'objectif étant d'intégrer directement dans les activités de ce dernier la fonction d'analyse des éléments de preuve conférée à l'Équipe d'enquêteurs, ce qui rendrait le travail des analystes mieux adapté aux besoins particuliers des enquêteurs, de promouvoir la création de synergies entre les fonctions d'enquête et les fonctions d'analyse de l'Équipe et de donner au Groupe d'enquête sur le terrain 1 davantage de moyens de recueillir des informations pertinentes pour telle ou telle piste d'enquête suivie et de les exploiter;
- f) Réaffectation, au sein du Groupe de la criminalistique, d'un emploi de juriste (P-4) pour en faire un emploi de spécialiste de la criminalistique (P-4), compte tenu de la nécessité de disposer de compétences plus pointues, notamment dans le domaine de la criminalistique numérique et de l'analyse des scènes de crime ;

Bureau du (de la) Chef de cabinet

g) Réaffectation d'un emploi de fonctionnaire d'administration (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) du secrétariat de la Section de la sécurité au Bureau du (de la) Chef de cabinet, où il deviendrait un emploi de fonctionnaire du protocole (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national). Le (la) titulaire serait responsable de la gestion des relations avec le Gouvernement hôte et de l'organisation de réunions officielles de haut niveau avec les autorités locales et chargé(e) du protocole pour les hauts responsables de l'ONU en visite en Iraq, et fournirait un appui au (à la) Chef de cabinet en assurant une représentation de haut niveau auprès des interlocuteurs nationaux, selon qu'il conviendrait;

- h) Transfert d'un emploi d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) du Service mobile) du Bureau des enquêtes sur le terrain à la composante Appui à la mission, compte tenu de la nécessité de renforcer les capacités en ce qui concerne les aspects administratifs de l'appui à la mission, nécessité qui découle de l'expansion considérable des activités d'enquête dans le nord de l'Iraq et à Dahouk.
- 389. S'agissant du personnel fourni par des gouvernements, il est proposé de déployer 10 autres personnes afin de renforcer les capacités de l'Équipe d'enquêteurs dans des domaines clés tels que les activités d'enquête sur le terrain et l'analyse et le traitement des éléments de preuve. En menant ses travaux, l'Équipe d'enquêteurs a noté qu'elle avait besoin de capacités supplémentaires pour intégrer et analyser les éléments de preuve recueillis, en particulier les vastes jeux de données fournis par les autorités iraquiennes, qui comprennent de grandes quantités d'éléments de preuve, notamment des listes et des documents administratifs internes de l'EIIL. Les capacités existantes ne permettent pas de faire face à la charge de travail supplémentaire que représentent l'examen et le traitement des éléments de preuve, extrêmement nombreux et divers. Le déploiement proposé permettra à l'Équipe de faire ce travail.
- 390. Le montant des dépenses de personnel a été calculé sur la base d'un taux de vacance de 15 % pour les emplois de temporaire soumis à recrutement international, de 37 % pour les emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et de 24 % pour les emplois d'agent(e) local(e). Des taux de vacance de 13 % et de 30 % ont respectivement été appliqués aux prévisions relatives aux Volontaires des Nations Unies et aux membres du personnel fourni par des gouvernements.
- 391. L'augmentation des ressources proposées pour 2022 par rapport aux crédits ouverts pour 2021 tient principalement à l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui s'explique, d'une part, par les crédits supplémentaires demandés au titre du personnel fourni par des gouvernements, sachant qu'il est proposé de déployer 10 autres personnes qui viendraient appuyer davantage l'Équipe d'enquêteurs dans des domaines clés, comme les activités d'enquête sur le terrain, et l'analyse et le traitement des éléments de preuve, et d'autre part, par la hausse des prévisions de dépenses afférentes aux Volontaires des Nations Unies. L'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil est compensée en partie par la diminution des crédits demandés pour les dépenses de fonctionnement, qui résulte de la baisse des prévisions de dépenses relatives : a) aux communications et à l'informatique, en raison de la réduction du volume du matériel de communication acquis, ainsi que de celle des dépenses contractuelles liées aux télécommunications et aux services de réseau ; b) aux opérations aériennes, du fait de la suppression des montants prévus au titre des vols affrétés pour les moyens aériens de la MANUI, compte tenu de l'évolution récente des dépenses ; c) aux installations et aux infrastructures, du fait de la baisse des crédits demandés au titre des services de sécurité, qui s'explique par la réduction des effectifs à Bagdad suite au déploiement de personnel à Dahouk. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues en ce qui concerne les fournitures, services et matériel divers, imputable à l'augmentation des ressources demandées au titre des vacataires en raison de l'engagement de deux infirmier(ère)s/aide-infirmier(ère)s, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de chauffeurs nécessaires pour appuyer les activités d'enquête entreprises à Dahouk et Erbil et à la hausse des crédits demandés au titre des honoraires, fournitures et services pour la formation obligatoire à la sécurité organisée deux fois par an, qui est indispensable.

Ressources extrabudgétaires

- 392. En 2021, il est prévu d'utiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant total de 3 560 000 dollars afin de faciliter la poursuite des activités spécialisées de l'Équipe d'enquêteurs : exhumation de charniers, enquêtes sur les crimes commis par l'EIIL contre des groupes minoritaires, analyse des aspects financiers des crimes de l'EIIL et mesures de soutien aux témoins et aux victimes, notamment. Des contributions extrabudgétaires supplémentaires devraient être mobilisées pour financer les enquêtes sur les crimes contre le patrimoine culturel.
- 393. En 2022, on prévoit que les ressources extrabudgétaires s'élèveront à 3 000 000 de dollars et qu'elles permettront de poursuivre l'exhumation des charniers et les activités d'analyse criminalistique, ainsi

21-06326 **119/121**

que les enquêtes sur les crimes commis par l'EIIL contre des groupes minoritaires. Des fonds supplémentaires seront également demandés en 2022 pour améliorer les systèmes de gestion des informations et des éléments de preuve, les activités de renforcement des capacités menées auprès de l'appareil judiciaire iraquien et les enquêtes sur les crimes contre les enfants.

Annexe

Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/75/7/Add.4)

Le Comité consultatif prend note de la proposition de restructuration de la mission pour 2021 et compte que des informations actualisées sur les progrès accomplis à cet égard seront présentées dans le prochain projet de budget (par. 18).

L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes a remanié son tableau d'effectifs et sa structure organisationnelle, conformément aux propositions énoncées dans le document A/75/6 (Sect. 3)/Add.3 et approuvées par l'Assemblée générale, afin d'être plus efficace dans toutes ses activités et, notamment, de veiller à ce que les compétences techniques de ses membres puissent être exploitées le plus efficacement possible dans toutes les unités.

Ainsi, avec la création du Groupe de la stratégie juridique, l'Équipe d'enquêteurs dispose d'une entité centralisée d'analyse et d'examen juridique, qui travaille pour tous les groupes du Bureau des enquêtes sur le terrain pour que les preuves recueillies soient compilées et structurées sous forme de dossiers venant étayer les éléments constitutifs de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide.

De même, le redéploiement des interprètes de terrain (adjoints de 1^{re} classe) dans un groupe des services linguistiques centralisé permet que les services d'interprétation et de traduction fournis aux entités opérationnelles répondent à des normes communes conformes aux meilleures pratiques internationales.

Le transfert des Groupes d'enquête sur le terrain 1 et 3 et du Groupe d'enquête sur les crimes de genre et les crimes contre les enfants de Bagdad à Dahouk permet de se rapprocher des communautés concernées et facilite l'accès aux principaux lieux de crime.

21-06326 121/121